Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



30 novembre 2012

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

PROJET DE DÉCRET

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [71 (2012-2013) n° 2]

PROJET DE RÈGLEMENT

ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [71 (2012-2013) n° 4]

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 [72 (2012-2013) n° 2]

PROJET DE RÈGLEMENT

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013 [72 (2012-2013) n° 4]

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIERES

 Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires, par M. Aziz Albishari 	3
Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire, par Mme Caroline Désir	35
Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par M. Vincent Lurquin	69
Rapport fait au nom de la commission de la Santé par M. Jacques Morel	103

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires

par M. Aziz ALBISHARI

SOMMAIRE

1. Examen conjoint de l'ajustement 2012 et du budget initial 2013	4
2. Désignation du rapporteur	4
3. Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, pour ce qui concerne les divisions 21 et 30 <i>partim</i> des projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013, d'autre part	4
4. Discussion et examen des tableaux (divisions 21 et 30 partim)	5
5. Avis	6
6. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique	6
7. Discussion et examen des tableaux (divisions 10 et 21 partim)	7
8. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales	11
9. Discussion et examen des tableaux (division 30 partim)	14
10. Avis	16
11. Lecture et approbation du rapport	16
40. 4	47

Membres présents: M. Aziz Albishari, Mme Dominique Braeckman, M. Mohammadi Chahid, M. Emmanuel De Bock, Mme Julie de Groote (présidente), M. Serge de Patoul, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin, Mme Anne Sylvie Mouzon, M. Philippe Pivin, Mme Olivia P'tito, Mme Françoise Schepmans, M. Eric Tomas et M. Rudi Vervoort.

> Mesdames, Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduaires a examiné, en ses réunions des 12, 26 et 30 novembre 2012, les projets de décrets et de règlements ajustant, d'une part, le budget général de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012, et contenant, d'autre part, le budget général de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013.

1. Examen conjoint de l'ajustement 2012 et du budget initial 2013

Sur proposition de Mme Julie de Groote, présidente, la commission décide de mener un examen conjoint des divisions de l'ajustement 2012 et du budget initial 2013 qui concernent ses compétences propres.

2. Désignation du rapporteur

M. Aziz Albishari est désigné en qualité de rapporteur.

3. Exposé de M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement, pour ce qui concerne les divisions 21 et 30 partim des projets de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013, d'autre part

Division 21 partim

Le ministre-président évoque la division qui concerne toutes les associations agréées de tous les secteurs qui agissent au quotidien pour les Bruxellois : il s'agit du non-marchand.

Cette année 2012 marque l'arrivée à maturité de l'accord non-marchand 2010-2012, conclu fin 2010. En mettant en pratique cet accord négocié par tous les partenaires, il a fallu effectuer certains réglages qui se traduisent par quelques ajustements budgétaires.

Dans un souci de simplification administrative, à la demande des partenaires sociaux eux-mêmes et en bonne intelligence avec les Services du Collège,

une conversion de la mesure « éco-chèques » en primes exceptionnelles a été retenue en négociation tripartite le 1er octobre dernier. Un avenant à l'accord non-marchand de 2010 a été signé en ce sens. Dès cette année 2012, en lieu et place d'éco-chèques, les travailleurs recevront une prime versée en même temps que leurs primes de fin d'année. La mesure de pouvoir d'achat revient toujours à 365.000 € annuels, mais au lieu d'être versée au départ de l'AB 01.08, elle l'est au départ de chacune des AB sectorielles.

Il faut constater que l'AB 01.08 passe à 0 € à l'ajusté et à l'initial 2013. Il en va de même tout au long du programme justificatif des AB concernées par une augmentation au prorata du nombre de primes.

En effet, il a été décidé en concertation avec les partenaires sociaux de poursuivre la mise en œuvre de l'accord non-marchand au-delà de 2012. Les projets qualitatifs et les augmentations de pouvoir d'achat seront donc pérennisés. Dans une optique de rapprochement des statuts, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont également assuré la Commission communautaire française de la poursuite de leurs dotations spéciales non-marchand pour un total d'un million d'€annuels.

On notera donc également pour 2013 le maintien à l'identique des allocations de base :

- 01.05, pour l'intervention complémentaire partielle en faveur des travailleurs ACS signalés dans les associations de la Commission communautaire française. Dans l'attente d'une prise en charge progressive totale de ce différentiel par la Région, cette AB reste à 760.000 €.
- 01.09, pour les projets de bien-être au travail, à hauteur de 350.000 € Il s'agit de la subvention à l'asbl paritaire intersectorielle « Association bruxelloise pour le bien-être au travail » (ABBET), inaugurée officiellement en juin dernier. Ce service nouveau, composé de conseillers en prévention, agit au service des associations qui le souhaitent dans tous les secteurs. Elle leur permet à présent de bénéficier d'analyses de risques, de plans de prévention et de conseils personnalisés. Elle lancera en 2013 une boîte à outils à destination des secteurs. Un film de sensibilisation, déjà réalisé et évoquant très concrètement la charge psychosociale dans les services, en fait partie. Cette AB couvre aussi les projets thématiques des opérateurs désignés par les secteurs : remplacement de travailleurs en formation sur le bien-être avec embauche compensatoire, édition d'outils de prévention adaptés aux sous-secteurs, échanges de bonnes pratiques, achat de matériel ergonomique, campagnes de sensibilisation, ...

L'AB 01.10 se maintient également, pour assurer le paiement des primes syndicales relevées à 90 €. Le budget de 2013 reste à 191.000 €. L'ajusté de 2012 est en recul de 31.000 €, le nombre d'affiliés étant moindre que prévu.

Le ministre-président termine avec l'embauche compensatoire pour les travailleurs de plus de 45 ans, qui connaît une augmentation.

D'une part, les fonds qui gèrent le système sont indexés. L'AB 01.03 passe ainsi à 70.000 €.

D'autre part, le nombre d'heures d'embauche compensatoire augmente, comme ces dernières années. L'AB 01.07 passe à 4.290.000 € au lieu de 4.146.000 € à l'initial 2012.

L'augmentation des dépenses est liée à la fois à l'augmentation du nombre de travailleurs concernés par le « papy-boom » (atteignant les paliers de 45, 50 et 55 ans; + 1,48 % d'heures) et à l'index (+ 1,99 %).

L'ajusté 2012 connaît lui une légère baisse, découlant du biais constaté entre les projections d'août 2011 et ce qui a été observé sur le terrain en 2012.

Division 30 partim

Les montants alloués aux projets de politique générale seront augmentés en 2013. Ils permettront de développer le soutien aux associations et organismes menant des projets transversaux aux politiques sectorielles du Collège.

En 2012, le Collège a ainsi développé plusieurs collaborations pluriannuelles avec des organisations actives sur l'ensemble des politiques de la Commission communautaire française.

C'est le cas du Centre pour l'Egalité des chances et de Lutte contre le racisme, avec lequel le Collège dispose d'une convention de collaboration depuis le 1er septembre, comme annoncé en cette salle voici un an.

Cette collaboration va permettre la construction d'une véritable politique d'égalité des chances, dans toutes les compétences, avec les services du Collège. Et cela, dans la lignée décret relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations et à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement. Le coût annuel est de 35.000 €.

Parallèlement, le Collège a adopté en première lecture en mai dernier un plan « Vers l'égalité femme-homme », qui prévoit une série d'actions. L'une d'en-

tre elles consiste à soutenir chaque année au moins un projet œuvrant à l'égalité des genres.

Ainsi, en 2012, les députés découvriront à cet effet un spectacle de sensibilisation intitulé « Féminité, égalité, virilité » au Théâtre de la Toison d'or les 5 et 6 décembre 2012.

Une autre convention pluriannuelle a été conclue avec la Plate-forme francophone du volontariat. En concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, la Plate-forme structure le volontariat et élargit le volontariat, notamment aux plus précarisés. Le coût annuel est de 30.000 €

Outre les soutiens aux projets emblématiques tels que la Zinneke Parade, le Festival Kanal, la Belgian Pride et une série de projets ponctuels, le ministre-président initiera en 2013 un appel à projets aux associations œuvrant au développement de Bruxelles.

Le Collège travaillera enfin à l'image de la Commission communautaire française, via une refonte de son identité graphique tout comme cela a été fait pour la Fédération Wallonie Bruxelles et la Région bruxelloise.

L'augmentation de crédits servira à soutenir des initiatives de réflexions et débats citoyens sur l'avenir de Bruxelles.

4. Discussion et examen des tableaux (divisions 21 et 30 *partim*)

Mme Anne Sylvie Mouzon (PS) répète qu'elle n'est pas convaincue par la réforme de la comptabilité telle qu'elle est réalisée par la Commission communautaire française, financée par elle, alors qu'il était possible de venir se greffer sur WALCOMFIN.

Elle s'interroge par ailleurs sur la prime qui remplace les éco-chèques. Quel en est son statut ? Estelle récurrente ? Est-elle fiscalisée ? Fait-elle l'objet de cotisations ONSS ? S'agit-il d'une prime ou d'une augmentation salariale déguisée ?

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) signale que cette prime a un caractère exceptionnel. Elle aurait pu s'appeler éco-prime. Elle a un caractère récurrent. Elle est fiscalisée et assujettie à la cotisation ONSS. Elle est payée annuellement.

Mme Olivia P'tito (PS) souhaite avoir des informations supplémentaires concernant la convention qui lie la Commission communautaire française à l'asbl ABBET. Serait-il possible de disposer des statuts de l'asbl et de savoir qui y siège ? Un rapport d'activi-

tés existe-t-il ? Des accords ont-ils été obtenus par rapport au remplacement de personnes qui sont en formation avec embauche compensatoire ?

En ce qui concerne les éco-chèques, la députée se demande si l'information est bien passée dans l'ensemble des associations. Qu'en est-il ?

M. Christos Doulkeridis (ministre-président du Gouvernement) signale qu'aussi bien l'éco-chèque que le fait de le remplacer ont été négociés avec l'ensemble des secteurs signataires de l'accord du nonmarchand. Avant d'opérer un changement, il y a eu une consultation de l'ensemble des secteurs.

A propos de l'ABBET, le ministre-président propose de joindre au rapport les statuts de l'asbl, ainsi que la convention et toute autre information utile à cet égard. Il faudra faire le point dans quelques mois pour établir comment est appliquée la convention concrètement.

5. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne les divisions 21 et 30 (partim) des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2012, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2013, d'autre part, et l'a adopté par 7 voix pour et 3 voix contre.

6. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique

La Région bruxelloise a besoin d'administrations dynamiques et de partenaires de projets politiques partagés. Ceci est d'autant plus vrai pour une administration comme celle de la Commission communautaire française puisque les compétences dans lesquelles elle intervient sont en lien direct avec l'évolution sociale et culturelle de la population bruxelloise. Le ministre voit là un défi majeur, demain plus encore qu'hier, pour le développement économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

On ne peut penser au développement global d'une région sans veiller à l'articulation optimale des différents aspects qui en font la vie. L'administration constitue un vecteur de service public francophone essentiel au développement de la Région et de ses citoyens.

La Commission communautaire française est régulièrement présentée comme un exemple d'administration proche, humaine, efficace et compréhensive. Elle est perçue positivement par les personnes qui la connaissent bien pour avoir directement affaire à elle. Les interlocuteurs premiers de l'administration sont les associations actives tant dans les secteurs de l'aide aux personnes, de la formation professionnelle, de la culture ou de l'enseignement.

La volonté du Collège, affirmée dès l'accord de majorité, est de dynamiser et de moderniser l'administration. C'est ainsi que, depuis 2009, divers chantiers ont été approfondis dans la perspective de la finalisation du fameux plan de modernisation. La modernisation est un processus continu et permanent, visant un objectif fondamental : l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient citoyens ou personnes morales.

Pour y parvenir et offrir des services plus humains, plus performants, plus proches des citoyens et des utilisateurs, auxquels ses agents croient vraiment, il importe de travailler sur plusieurs plans :

- une meilleure disponibilité,
- une plus grande rapidité,
- une transparence accrue,
- une traçabilité dans le traitement des dossiers,
- et une qualité optimale des prestations.

L'objectif à poursuivre est, dès lors, de tendre vers une structure organisationnelle visant une meilleure cohérence et une meilleure visibilité de son action. Ainsi, les axes suivants ont déjà fait l'objet de mises en œuvre concrètes :

- Le Collège a adopté une nouvelle structure des services qui contribuera à la rencontre des objectifs précités. Les principes de cette nouvelle structure des services, validée par le Collège, font l'objet d'arrêtés qui sont actuellement en discussion avec les représentants du personnel dans les instances de négociations ad hoc.
- La finalisation des procédures d'attribution des mandats des directeurs d'administration coïncidera avec la mise en œuvre de cette nouvelle structure.
 Ces mandataires seront les artisans des projets de modernisation dans une perspective de progrès, de réponses concrètes aux besoins actuels et futurs.
 Ils auront pour tâche ambitieuse de développer une culture d'entreprise positive, où chacun pourra se développer professionnellement.

Les moyens nécessaires à l'ouverture des postes soumis à mandat et à la mise en œuvre de la nouvelle structure sont prévus dans ce budget. Il s'agit notamment des salaires des postes de direction d'administration n'étant pas pourvus actuellement.

– Le Collège a poursuivi la mise en œuvre de l'accord sectoriel. Les agents de niveaux 2 et 3 ont vu leurs barèmes augmenter de 20 € bruts non indexés à partir du 1^{er} janvier 2012 tandis que l'ensemble des agents vivant en Région bruxelloise bénéficient d'une prime à la vie chère de 30 € bruts à indexer depuis le 1^{er} juillet 2012. Je vous le disais, la volonté du Collège est de garantir à l'administration les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Au-delà des avancées importantes évoquées, le budget 2013 permet d'autres développements importants.

Ainsi, la politique de l'informatique sera articulée de manière à développer une culture de simplification administrative au bénéfice des agents et des bénéficiaires (asbl). Elle prévoit un accompagnement et une amélioration des compétences des fonctionnaires, en vue d'une utilisation plus pertinente des outils informatiques.

Le secteur public doit montrer l'exemple en matière d'emploi pour les personnes handicapées. Dès lors, le Collège a soutenu la mesure prévoyant la présence de 5 % de personnes handicapées dans les services du Collège.

Le ministre propose ensuite de parcourir les principaux postes du budget des divisions 10 et 21 pour identifier les évolutions qui ont été nécessaires.

Au niveau de l'ajustement du budget 2012, les évolutions les plus remarquables concernent les allocations budgétaires relatives aux rémunérations du personnel (AB 11.03 et 11.04 des divisions 10 et 21). Comme chaque année, des diminutions ont été possibles, à ce stade de l'année, au regard des besoins réels et du rythme de remplacement des agents qui ne pèsent pas sur le budget en année pleine. Une diminution des allocations 11.06 de la division 10 et 11.08 de la division 21 a été possible au regard de la diminution de la cotisation pour les veuves et orphelins (CVO) inconnue lors de l'élaboration du budget initial. De même, l'allocation 10.00.11.30 a pu être ajustée très légèrement à la baisse au regard de la non-finalisation d'un dossier de mise à la pension pour inaptitude physique.

Enfin, la dotation au SGS Bâtiments connaît une légère augmentation due à la nécessité absolue de poursuivre les travaux de réparation d'installations de chauffage au Meiboom.

A l'initial 2013, les évolutions des AB Rémunérations font suite à l'application de l'indexation et à l'évolution des barèmes ainsi que l'application du statut en termes de promotions en carrière plane. Des glissements entre les allocations destinées aux contractuels et aux statutaires suivent la logique de statutarisation. Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle structure et des mandats y afférents sont prévus. Ils sont répartis dans les différentes AB concernant les rémunérations.

La dotation au service social a été calculée en tenant compte du protocole d'accord.

Le budget consacré aux frais liés à l'informatisation est en légère augmentation pour prendre en compte les évolutions salariales de l'équipe mise à disposition par IRISTEAM.

Dans la même logique, les moyens prévus pour la formation du personnel (AB 21.00.12.04) restent stables.

Les crédits d'ordonnancement de l'AB 21.00.12.07 (application budgétaire et comptable) ont été dotés d'un montant de 350.000 € qui permettra de couvrir les frais de maintenance informatique, d'une part, et de mettre en œuvre un marché-cadre approuvé par le Collège ayant pour objet la mise en œuvre de la réforme de la comptabilité à la Commission communautaire française, d'autre part.

Les autres allocations de base, en lien direct avec la fonction publique, ne connaissent pas d'évolution notable. Le ministre déclare être à la disposition des députés pour répondre à toutes leurs questions.

7. Discussion et examen des tableaux (divisions 10 et 21 *partim*)

M. Serge de Patoul (FDF) estime que, depuis que la majorité s'est mise en place, l'aventure des mandats revient régulièrement sur le tapis. Il constate qu'il n'y a pas encore eu d'aboutissement dans ce dossier. Il semble que l'administration soit mécontente, voire en désarroi. Le principe des mandats est de confier à des gestionnaires la charge de mener à bien le fonctionnement de l'administration, et ce, en parallèle avec l'existence même de l'Exécutif. A deux tiers de la législature, il est raisonnable de se demander si l'Exécutif n'a pas la volonté d'attribuer ces mandats pour le prochain Collège. Le député souhaite que le membre du Collège clarifie cette approche qui va à l'encontre du bon fonctionnement de l'administration.

Le député a le sentiment que le Collège actuel est en train d'essayer de cadenasser le travail du Collège suivant en plaçant des personnalités dans les man-

dats à pourvoir. Ce système permet, en fin d'existence des cabinets, de résoudre un certain nombre de problèmes liés à leur gestion des ressources humaines ... Il y a donc un malaise profond par rapport au traitement de ce dossier qu'il convient de dénoncer.

Le député s'interroge également par rapport aux pensions. Evoquant un document de 2011, il apparaît que si l'on cumule les départs certains et les départs potentiels au sein de l'administration, il était prévu 98 départs en 2012, 111 en 2013 et 121 en 2014. Ces chiffres peuvent-ils être confirmés par le ministre, sont-ils toujours d'actualité ?

S'ils devaient l'être, il faudrait savoir comment le Collège se prépare à cette évolution et à cet ensemble de départs. Qu'en est-il du plan pluriannuel de recrutement du personnel de l'administration ? Quels sont les recrutements prévus ? Quelle est la situation au niveau des chefs de service et des directions, sachant que les départs à la pension sont, en général, aisément prévisibles ?

Qu'en est-il du paiement des pensions qui a été une préoccupation majeure du Collège actuel et des Collèges précédents? Le ministre peut-il rassurer la commission quant aux mesures prises afin de veiller à ce que l'administration puisse dégager les moyens suffisants à terme par rapport à ce problème de pensions? Il s'agit de dépenses fixes et récurrentes qui peuvent affecter une bonne partie des moyens financiers.

Qu'en est-il des agents archéo-cocof en provenance d'autres administrations ? A cet égard, l'accord institutionnel fédéral en propose l'évaluation en termes de primes de responsabilisation pour les pensions des entités fédérées. Cette évolution devrait se concrétiser par une augmentation de cette prime de responsabilisation à l'horizon 2016. Une analyse a-telle été réalisée ? Quelles en seraient les incidences budgétaires éventuelles ?

Dans l'accord gouvernemental, il est également fait mention d'une évaluation des propositions relatives aux relations entre services et administration, ainsi qu'entre l'administration de la Commission communautaire française et les autres administrations régionales, communautaires ou fédérales. Ce point ne peut qu'être encouragé. Dans cette même logique, il y a également la volonté de pouvoir permettre des transferts de personnel d'une administration à une autre.

Une série de questions se posent. Quels sont les rapprochements qui ont déjà été réalisés ? Qu'en estil du Service des statistiques, alors que l'on sait que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont bien avancé à ce sujet ? Qu'en est-il d'une colla-

boration de la Commission communautaire française au sein de l'Ecole de l'administration créée au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? La Commission communautaire française en sera-t-elle partenaire ? Participera-t-elle à sa gestion ?

Mme Anne Herscovici (Ecolo) souhaite obtenir des informations supplémentaires quant à l'état des lieux du plan de modernisation de l'administration, comme suite aux interpellations des membres de son groupe portant sur le sujet. Comment le Collège a-t-il anticipé les départs à la pension ? Où en est le dossier relatif à l'attribution des mandats ?

Mme Françoise Schepmans (MR) souligne que son intervention va dans le même sens que ses collègues. Elle s'interroge quant à l'état d'avancement des nominations aux mandats. En ce qui concerne Bruxelles Formation, un décret a été voté pour permettre la désignation du fonctionnaire dirigeant. Qu'en est-il pour les autres administrations qui dépendent directement ou indirectement de la Commission communautaire française ? Qu'en est-il des procédures en cours ?

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) s'interroge quant au comité de concertation de la périphérie (Conseil consultatif des Francophones de la périphérie) dont le budget ne fait plus mention. Ce comité existe-t-il et, si oui, quelles sont les actions qu'il compte mener ?

(Présidence : M. Eric Tomas, vice-président)

Mme Julie de Groote (cdH) s'interroge quant à la mise en œuvre de l'arrêté du Collège relatif à la présence de 5 % de personnes handicapées au sein de l'administration.

(Présidence : Mme Julie de Groote, présidente)

M. Benoît Cerexhe (ministre) déclare qu'il n'a évidemment pas la même conception que M. de Patoul quant à la problématique des mandats. La politique du Collège n'est pas de placer un certain nombre de personnes, mais de pouvoir fixer des objectifs, puis de les évaluer en cours de mandats et, à la fin de ceux-ci, de la même manière que ce fut le cas au niveau régional.

C'est la première fois qu'un certain nombre de fonctions vont être placées sous mandats au sein de l'administration de la Commission communautaire française. Ce n'était pas le cas auparavant et il a donc fallu activer de longues procédures et mener un certain nombre de négociations. Il était impossible d'aboutir en début de législature avec ce type de réforme.

L'objectif n'est pas de faire correspondre le mandat de ces directions avec le mandat du pouvoir politique, comme aux Etats-Unis. La procédure prend fin. En juillet dernier, le Collège a adopté une note méthodologique qui prévoit la création de groupes de travail en vue de déterminer les objectifs des services et les profils y correspondants. L'appel aux candidatures pourra être lancé au début de l'année 2013. Il est prévu et budgété que, pour le mois de juillet 2013, ces mandats pourront être exercés.

Pour ce qui concerne les chiffres de départ à la pension, il est vrai que ces départs sont susceptibles d'être programmés, même si l'âge de ces départs reste parfois incertain. Les chiffres cités par M. de Patoul sont exacts, à quelques unités près.

Le Collège a défini les emplois qui seront remplacés et l'administration en a d'ailleurs été informée. Pour le reste, le Collège profite de ces départs pour rationaliser l'organisation des services. Cette rationalisation permet de générer des économies qui sont affectées à l'une ou l'autre politique, la formation ou l'informatique, par exemple.

Quant au financement des pensions, le ministre rappelle qu'il s'agit d'une question récurrente qui posait des problèmes il y a quelques années, tant que les conventions n'avaient pas été renégociées avec Ethias (cf. précédente législature). Ces conventions ont été revues afin d'aboutir à un financement plus structurel susceptible d'éviter toute surprise en la matière. A propos des archéo-cocof et de la fameuse prime de responsabilisation, des groupes de travail ont été mis en place avec le Fédéral et aucune augmentation n'est actuellement prévue. Le système des pensions n'est pas lié au Fédéral.

Pour ce qui concerne les collaborations avec les administrations, notamment de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, la Commission communautaire française est en contact et développe des synergies avec l'IPSA.

A propos de l'Ecole de l'administration, le Collège a décidé dans un premier temps de voir comment elle se mettait en place, pour des raisons budgétaires et financières. Il n'en demeure pas moins que la Commission communautaire française est un client privilégié de cette école et fait partie de son comité scientifique par l'intermédiaire de la responsable de la Formation.

En ce qui concerne les personnes handicapées, le ministre rappelle que le Collège a rédigé un nouvel arrêté relatif à l'emploi et à l'accompagnement des personnes handicapées. Le texte a fait l'objet d'une première lecture par le Collège en décembre 2011. L'avis du Conseil consultatif a été sollicité le 1^{er} mars 2012.

Le projet d'arrêté a ensuite été soumis à la négociation syndicale qui s'est conclue le 13 juin 2012. Après un second passage en Collège, le projet d'arrêté a été envoyé au Conseil d'Etat. Celui-ci a transmis son avis en date du 8 novembre 2012. En fonction des remarques y formulées, le projet d'arrêté fait l'objet de quelques adaptations et sera très bientôt adopté par le Collège. Il faut savoir que la Commission communautaire française est un modèle en la matière.

En ce qui concerne le comité de concertation avec la périphérie (*Conseil consultatif des Francophones de la périphérie*), le ministre souligne qu'il s'agit d'une initiative parlementaire. A propos de ce que devient ce comité, l'Exécutif n'a pas été partie prenante.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) s'interroge quant au quota des personnes handicapées présentes au sein de l'administration. Le projet d'arrêté prévoit 5 %. Mais qu'en est-il du comptage qui semblait rencontrer certaines difficultés les années précédentes ? Le Collège avait évoqué le nombre de 23 personnes qui avaient le statut de personnes handicapées, ce qui correspondait aux 5 %. Qu'en est-il ?

Par ailleurs, la députée s'inquiète du dossier des pécules de vacances des agents de la Commission communautaire française. Qu'en est-il du contentieux ONSS-APL? Une question préjudicielle avait été introduite auprès de la Cour constitutionnelle. Qu'en est-il?

M. Benoît Cerexhe (ministre) confirme que la Commission communautaire française comptait effectivement 23 personnes handicapées au sein de ses services au 31 décembre 2011. Il s'agit soit de contractuels, soit de statutaires. Ce sont des personnes qui sont effectivement reconnues sous statut de personnes handicapées. Il a été demandé aux chefs de service de pouvoir interroger la base afin de déterminer qui était prêt à se déclarer personne handicapée. Il y a eu très peu de réponses à cet égard parce que subsiste en la matière une certaine discrétion. Une fois que l'arrêté du Collège sera adopté, il sera plus aisé d'encourager les agents à se manifester en cette qualité.

En ce qui concerne les pécules de vacances, le ministre rappelle que la procédure judiciaire est en cours. La question préjudicielle a été posée à la Cour constitutionnelle afin de déterminer quel était le statut de la Commission communautaire française, à savoir si elle pouvait être considérée comme un pouvoir local ou non.

La partie adverse a refusé que cette question préjudicielle soit posée à la Cour constitutionnelle. Ce refus de la partie adverse a engendré le fait qu'il a fallu conclure. Le 6 août 2012, les agents de la Com-

mission communautaire française ont déposé leurs conclusions pour s'opposer à la question préjudicielle; les conclusions de la Commission communautaire française ont, elles, été déposées le 20 août 2012. Le Tribunal de première instance a fixé à la première semaine du mois de décembre son audience au cours de laquelle chaque partie va plaider quant à la saisine de la Cour constitutionnelle.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) souligne qu'à propos des 5 % de personnes handicapées, l'objectif ne doit pas être de faire un score en faisant reconnaître, en qualité de personnes handicapées, des personnes déjà en place. Par contre, il doit être d'ouvrir la fonction publique à des personnes handicapées qui n'y sont pas encore.

M. Serge de Patoul (FDF) déclare que le groupe FDF partage les objectifs du Collège en ce qui concerne la nécessité de recourir à des mandats. Par contre, la façon dont cette attribution se déroule nécessite une certaine réaction des députés. La situation sera réexaminée dans quelques mois. Il estime que ses propos pourront être qualifiés de visionnaires.

Le député s'interroge concernant le problème du transfert des compétences évoqué dans le cadre de la dernière réforme de l'Etat. Le groupe FDF ne dispose d'aucune information en la matière. Dans le cadre des transferts de compétences prévus, la Commission communautaire française devra-t-elle prévoir des ressources humaines complémentaires pour faire face à des tâches auxquelles l'administration n'est pas actuellement préparée ?

Enfin, le député souligne que le budget ne comporte aucune trace quant à un investissement lié au télétravail. Celui-ci est de plus en plus sollicité par une partie des travailleurs. En termes d'efficacité, de synergie et de réduction des coûts, il convient d'examiner l'importance que le télétravail peut acquérir. Est-il envisagé à la Commission communautaire française ?

M. Benoît Cerexhe (ministre) déclare que les transferts de compétences doivent s'examiner à deux niveaux. Il y a, d'une part, les parties signataires de l'accord fédéral au sein de la COMORI qui étudient les textes de transferts de compétences et, d'autre part, un groupe de travail qui planche sur les conséquences de l'accord fédéral en termes de compétences de la Commission communautaire française. Il est piloté par le ministre-président, M. Christos Doulkeridis.

Le transfert de compétences peut également signifier un transfert de personnel y afférent. L'inventaire n'est pas encore suffisamment abouti, de même que les discussions avec le Fédéral. Ceci vaut également pour les autres entités fédérées. Il faut également souligner que le travail de la COMORI a été quelque

peu en suspens pendant les semaines qui ont précédé les élections communales.

A propos de la politique de télétravail, le ministre rappelle que, dans le cadre de la politique d'Egalité des chances, un crédit est prévu afin que l'administration puisse lancer un projet pilote en la matière. Le budget Egalité des chances le permet et le service du personnel travaille à la mise en œuvre de ce projet pilote. Aucune publicité n'a encore été réalisée à cet égard. Un projet pilote semblable a été lancé au niveau de l'administration régionale par M. Bruno De Lille.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) rappelle que le Conseil consultatif des Francophones de la périphérie a été initié à l'époque par M. Hervé Hasquin, ministre-président de la Commission communautaire française. M. Benoît Cerexhe veut-il lancer une initiative à cet égard ?

M. Benoît Cerexhe (ministre) souligne qu'une telle initiative n'entre pas dans ses compétences de ministre en charge de la Fonction publique.

Division 21 partim

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) constate, à l'instar de la Cour des comptes, une progression des crédits non dissociés. Pourquoi l'augmentation des frais de rémunération de 21,3 millions d'€ est-elle inférieure aux estimations de l'administration confirmées par l'Inspection des finances (22,6 millions d'€) ? Ces crédits seront-ils augmentés lors de l'ajustement 2013 ?

- M. Benoît Cerexhe (ministre) déclare que ces crédits sont insuffisants s'ils sont utilisés à 100 %, ce qui n'arrive jamais. Si tel devait être le cas, il va de soi qu'un ajustement serait réalisé. Il n'y a aucune inquiétude à avoir quant au paiement du salaire des agents de l'administration. Au vu de ce qui s'est passé les années précédentes, il y a une marge.
- M. Serge de Patoul (FDF) aborde l'AB 01.06 et l'AB 12.07 caractérisées par des variations importantes. Sauf erreur, elles concernent la mise en œuvre de la nouvelle comptabilité de la Commission communautaire française.

Il y a déjà eu de nombreux débats à ce sujet, alimentés notamment par Mme Anne Sylvie Mouzon de manière pertinente. La Commission communautaire française travaille-t-elle de concert avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne?

M. Benoît Cerexhe (ministre) estime qu'il convient d'interroger le ministre-président en charge du Budget à ce sujet. C'est d'ailleurs ce que fait Mme Mouzon.

Le crédit abordé par M. de Patoul est destiné à couvrir les frais liés à la maintenance de l'application informatique qui assure la gestion comptable et budgétaire. Il s'agit d'un marché d'une durée de trois ans pour la reprise de l'application INFOBUD installée dans différents services de l'administration. Un engagement a eu lieu en 2011 et il convient d'ordonnancer 100.000 € en 2013 afin de pouvoir honorer les factures du prestataire. Il reste 250.000 €. L'année 2013 sera marquée par le début de la mise en œuvre de la réforme de la comptabilité de la Commission communautaire française dans le respect des principes énoncés dans les lois coordonnées.

Sur la base des recommandations établies dans le cadre d'une étude, un marché cadre a été approuvé. Il est constitué de trois tranches dont la première et la troisième sont imputées à l'AB 21.00.01.06 et porteront sur les travaux préparatoires de la réforme. La deuxième tranche concerne le remplacement du logiciel INFOBUD susmentionné.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) évoque l'AB 12.15 consacrée à l'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique. A l'initial 2012, figurant un montant de 40.000 € dédiés à la réservation de plaques d'accueil au bénéfice des enfants en bas âge du personnel de la Commission communautaire française, tant à Schaerbeek qu'à Anderlecht. Le même montant est prévu à l'initial 2013, mais seules sont évoquées des places à Schaerbeek. Il est vrai qu'en 2012, il y avait un taux d'inoccupation à Anderlecht, mais une régulation se dessinait. Quel est l'état de la situation ?

M. Benoît Cerexhe (ministre) déclare que les places à Anderlecht ont été supprimées. Un accord n'a pu être conclu avec la commune. Peut-être que le changement de bourgmestre permettra d'aboutir en la matière.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) se demande si le fait de conserver le même montant budgétaire implique qu'il y aura un renforcement des moyens à Schaerbeek.

M. Benoît Cerexhe (ministre) rappelle qu'une partie de ce montant est affectée au télétravail. Par ailleurs, il faudra attendre de voir si la situation peut être débloquée à Anderlecht, quitte à ajuster les crédits si ce n'est pas le cas.

Division 10

Cette division ne suscite pas de commentaire.

8. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales

Le budget 2013 semble être monolithique, tant il est inchangé depuis des années. Pourtant, au sein de cette division, les choses ne cessent d'être en mouvement. En effet, au regard des modestes moyens consacrés par le Collège à cette politique, le ministre dit avoir tout mis en œuvre pour produire une coopération tangible et bénéfique pour la population, la Commission communautaire française et le secteur associatif bruxellois francophone.

Il a défendu l'image de la Commission communautaire française dont l'identité passe notamment par une manière très « bruxelloise » d'organiser le service à la population. L'exercice des missions de service au public est tantôt exercé avec talent par les institutions, tantôt assumé par des associations agréées et subventionnées. La proximité avec le terrain de tous ces opérateurs, dotés d'une très grande capacité d'innovation sociale, qu'ils soient publics ou privés, est un atout réel pour mener à bien les politiques de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, pour affirmer la position bruxelloise francophone, le ministre a veillé à ce que sa politique soit le reflet de la réalité bruxelloise et de ses enjeux. Parmi eux, il a mis l'accent sur l'importance pour la Région de mener une politique ambitieuse de cohésion sociale, dans un contexte caractérisé par une très grande diversité culturelle et une fracture sociale grandissante.

La diplomatie internationale existe aussi pour pacifier les relations entre les peuples. Quoi de plus naturel de penser qu'elle peut contribuer à consolider la cohésion entre tous les Bruxellois ?

Les projets en relations internationales permettent aux opérateurs de la Commission communautaire française de mieux appréhender des publics aux origines diverses dans leurs actions, et enfin, certaines problématiques importées sont davantage rencontrées en travaillant avec des opérateurs des pays d'origine.

Cette politique a été menée tant dans le cadre du budget présenté aujourd'hui, qu'au travers de la dotation octroyée au WBI pour gérer les accords internationaux.

Ainsi, pour appuyer les deux nouveaux projets du programme de coopération bilatérale avec le Maroc, le ministre s'y est rendu au mois de mars en tant que ministre des Relations internationales, de la Formation professionnelle et de l'Action sociale et de la Famille. Le premier projet consiste en la formation à l'artisanat marocain de stagiaires de la mission locale

de Forest. Ce projet permettra à des stagiaires déjà aguerris aux métiers de la construction de se perfectionner en techniques particulières telles que le tadelakt ou la ferronnerie d'art.

Le second projet vise à accompagner les femmes dans le cadre migratoire et se base sur un partenariat entre le planning familial des Marolles et le réseau « Mariages et migration », d'une part, et des associations de terrain dans différentes villes du Maroc, d'autre part.

Pour répondre aux enjeux auxquels la Région doit faire face, des collaboratrices se sont rendues :

- à Paris pour rencontrer le réseau ANDES (réseau d'épiceries sociales), dans le cadre de la prise en considération de la problématique de l'aide alimentaire;
- au Québec, pour accompagner les opérateurs de terrain dans le cadre de la mise en œuvre d'un axe de travail avec ce pays consacré au renforcement professionnel des acteurs dans les secteurs de l'action sociale, avec un focus sur la pauvreté et les violences faites aux femmes notamment;
- à Vienne, pour soutenir le point de vue de la Belgique qui se distingue dans le concert international en ce qu'elle prône un renforcement du plein emploi avant l'âge de la retraite plutôt qu'une augmentation de l'âge de la retraite lui-même, et ceci, dans le cadre de la réunion de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe consacrée au vieillissement et destinée à donner lieu à des recommandations internationales.

Cette année encore, en dehors de l'implication constante du service des Relations internationales lui-même, les agents de différents services de la Commission communautaire française l'ont représentée dans des enceintes telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, le Comité du Tourisme de l'OCDE, le Forum européen pour la sécurité urbaine (projet « Goal », foot et sécurité), le Forum européen du tourisme social, ...

Aujourd'hui, le service ludothèque de la Commission communautaire française travaille avec Haïti. Par ailleurs, Bruxelles Formation est impliqué dans les accords de coopération avec le Québec, l'Algérie, le Sénégal et la Tunisie. En Tunisie, il s'agit d'offrir l'expertise pointue développée par Bruxelles Formation sur l'apprentissage des langues «ciblées métiers» dans les parcours de formation. La formation professionnelle reste un élément fort de la politique de coopération parce qu'elle est vectrice d'émancipation économique et sociale.

Afin d'offrir un meilleur encadrement à l'organisation et au financement des missions menées par les fonctionnaires, les membres du Collège ou les membres de cabinet, un arrêté est actuellement en cours d'adoption en remplacement de la circulaire qui date de 1999. En effet, cette circulaire est devenue obsolète. L'entrée en vigueur de ce nouveau texte, qui balisera le financement des missions menées dans le cadre des AB 12.00 et 12.01, devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.

A côté de cet investissement institutionnel, l'AB 33.01 intitulée « Subventions aux associations » soutient le travail associatif à l'échelle internationale. Plus de 30 actions ont été soutenues en 2012, dans des domaines très divers, de la relation parent/enfant, aux addictions, en passant par la question du genre ou les problèmes posés par les sectes, par exemple.

Sans doute, à la lecture du tableau budgétaire, les députés auront-ils découvert un nouvel article budgétaire, le 33.02, intitulé « Subventions aux associations participant à un travail en réseau mené dans un cadre multilatéral » et qui n'est à ce jour pas encore doté de moyens.

Il s'agit d'encourager la participation des acteurs associatifs aux différents réseaux internationaux, en prévoyant un financement approprié, et ce, afin de leur permettre de construire des relations d'échanges durables avec leurs homologues de la scène européenne ou francophone. Lorsque le cadre légal sera fixé, l'AB recevra les moyens nécessaires.

Toujours pour soutenir les opérateurs associatifs, le ministre a voulu créer les conditions d'échanges de pratiques dans le cadre des accords de coopération. Si, aux yeux du Collège, la délégation des missions de service au public constitue une richesse, celui-ci a perçu qu'elle pouvait constituer un obstacle dans la négociation de projets de coopération avec des pays qui ont une autre culture politique.

Aussi, le ministre n'a pas hésité à faire en sorte que les nouveaux projets soient négociés à des niveaux plus décentralisés, donc plus proches des populations et des sociétés civiles, dans les pays partenaires.

Ainsi, il a été permis, par exemple, de relancer une coopération dynamique avec les provinces polonaises, pays dans lequel les programmes s'étaient éteints peu à peu.

Le ministre entend offrir aux opérateurs bruxellois qui sont amenés à travailler avec des publics aux origines diverses, la possibilité d'améliorer leurs pratiques. C'est pourquoi, par exemple, le Collège a proposé aux autorités roumaines de travailler avec l'un des opérateurs de la Commission communautaire française, Espace P, sur le parcours des jeunes femmes qui viennent en Belgique dans le cadre de réseaux de prostitution.

D'une manière générale, les moyens transférés au WBI, à concurrence de 232.000 €, ont permis la renégociation des programmes de coopération avec le Maroc, le Sénégal, la Roumanie, la Bulgarie et le Vietnam. Ces programmes touchent des domaines aussi divers que la formation professionnelle, l'aide à l'intégration des personnes handicapées, la santé ou la prostitution.

Quant aux accords renouvelés en 2011, ils connaissent de très bonnes réalisations. Le ministre tient à épingler ce très beau projet mené avec le Bénin qui montre combien les échanges sont riches et porteurs pour les propres politiques de la Commission communautaire française. En effet, l'an prochain, l'asbl Alpha Signes, association spécialisée dans l'accompagnement des personnes atteintes de surdité, organisera, à Bruxelles, avec son partenaire béninois, un colloque sur l'enseignement mixte sourd / non-sourd, dont la Fédération Wallonie Bruxelles pourrait s'inspirer ...

En 2012, les députés ont adopté trois nouveaux accords qui n'ont à ce jour pas encore connu de réalisation concrète, soit que les commissions mixtes permanentes n'ont pas encore eu lieu, soit que la situation reste bloquée eu égard à un contexte politique délicat (par exemple, la Hongrie).

En 2012, des coopérations structurées nouvelles ont été lancées, hors accord de coopération avec deux pays de l'Espace francophone : la Tunisie et Haïti. Par ce biais, le ministre a voulu renforcer l'inscription de la Commission communautaire française dans la Francophonie et soutenir des pays qui relèvent des défis tout en y apportant ce que la Commission communautaire française sait faire de mieux : son expertise dans des domaines pointus.

La Tunisie connaît déjà des accords de coopération bilatérale avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles. Le WBI a interrogé la Commission communautaire française sur sa volonté de rejoindre cet accord. Des réserves avaient été émises alors, en raison de la situation politique du pays. Les choses ont changé, certes. Néanmoins, avant de s'engager dans cet accord, il a été décidé de lancer un premier projet hors accord et de ne rejoindre l'accord qu'après évaluation de la réalisation de ce projet. Il porte sur l'apprentissage du français technique et économique et est véhiculé par le « Pôle langues » de Bruxelles Formation.

Haïti connaît aussi des accords de coopération bilatérale avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles. La Commission communautaire française accordait, quant à elle, un montant annuel de 25.000 € au titre d'aide urgente suite aux catastrophes connues par ce pays. Ces moyens étaient octroyés à des ONG internationales présentes sur place. Cette année, après réflexion, cette coopération a été réenvisagée sous un angle nouveau. En effet, les ONG internationales peuvent travailler sans les modestes moyens octroyés par la Commission communautaire française, d'une part, et celle-ci a des compétences à offrir à ce pays, d'autre part.

C'est ainsi qu'est né le projet de soutien à la création de ludothèques qui s'inscrira dans la politique d'animations culturelles mise en place par la Direction nationale du Livre à Haïti, en complément d'une politique soutenue par l'Organisation internationale de la Francophonie. Sur base de la réalisation de ce projet, la Commission communautaire française pourrait conclure un accord de coopération avec ce pays sur le long terme.

Enfin, il est également des problématiques qui s'invitent en Commission communautaire française. Le ministre a ainsi souhaité que, dans le cadre de la prévention des mariages arrangés et forcés dont de jeunes Bruxelloises et Bruxellois sont victimes, soit envisagée la possibilité d'étendre les ramifications du réseau bruxellois vers les pays d'origine comme la Turquie ou le Maroc, mais aussi avec des pays qui découvrent le phénomène, comme le Québec.

Pour conclure par un bilan particulier et auquel le ministre tient également, il souhaite insister sur le fait que le Collège a affirmé l'image de la Région de Bruxelles comme étant francophone. Le français doit être le vecteur de l'identité bruxelloise commune et Bruxelles doit s'inscrire pleinement dans la Francophonie en s'appuyant, outre les accords bilatéraux avec différents pays membres de l'Espace francophone, sur le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris. Ce dernier a accueilli récemment des projets qui ont la particularité d'être des produits de la Commission communautaire française.

Offrir une vitrine au Festival du film Cinéma Med, en 2011, à Paris, lieu de diffusion culturelle central, était déjà une belle réussite. En 2012, la Commission communautaire française a continué d'imposer ses acteurs dans ce cadre. Et le succès fut au rendezvous. Ainsi, 250 personnes et deux galeries parisiennes d'Art brut ont assisté au vernissage des « Visions du 8ème jour », exposition issue d'une collaboration entre Jaco Van Dormael et le musée Arts et Marge. Par ailleurs, les chanteurs, issus du Rallye « Chantons français », ont pu donner 28 concerts dans différents lieux de sortie parisiens dans le cadre de l'opération « Paris fait chanter Bruxelles ».

Le ministre se réjouit d'avoir présenté ce budget des Relations internationales.

9. Discussion et examen des tableaux (division 30 partim)

M. Aziz Albishari (Ecolo) déclare que, suite à une rapide consultation du groupe Ecolo, il convient de se réjouir de la présentation que le ministre a faite des différents projets portés en matière de Relations internationales, partant du postulat de départ que Bruxelles est une ville internationale, tant du point de vue de la composition de sa population que du point de vue des institutions et organisations internationales qui y sont présentes.

Avec ses modestes budgets, en Relations internationales, la Commission communautaire française développe une politique intéressante en la matière. Cependant, le député s'interroge quant à la manière dont le public pourrait être informé de cette dimension-là. Le député suggère au ministre de communiquer, éventuellement pour être jointe en annexe au rapport, une liste reprenant l'ensemble des actions menées en matière de Relations internationales.

Le député estime que l'accord de coopération avec la Hongrie pose question. Il rappelle que quelques députés ont émis des réserves, par ailleurs partagées par le ministre, quant à la situation politique en Hongrie. L'accord de coopération n'a pas encore été mis en application parce qu'il y a des soucis relatifs à la participation de minorités, notamment les Roms, dans le programme de formation que proposait la Commission communautaire française.

Il en est de même du suivi de l'accord de coopération conclu avec la Turquie. Le sujet a déjà fait débat au sein de la commission et le ministre s'était engagé à mettre sur pied une commission intergouvernementale mixte. A quel stade est ce dossier ?

Le cas de Haïti pose également question. Il faut faire en sorte que Haïti soit prioritaire, même si l'on sait très bien que ce n'est le cas ni au niveau fédéral, ni en Fédération Wallonie-Bruxelles. La Commission communautaire française s'est inscrite dans un cadre de coopération directe en collaboration avec le WBI et la Région wallonne à propos du projet des ludothèques. Comment se passe le processus décisionnel qui pourrait mener à inclure Haïti dans les pays prioritaires, s'agissant du seul pays francophone d'Amérique latine?

A propos du WBI, le ministre s'est bien étendu sur son rôle, mais il serait intéressant de pouvoir disposer d'informations concrètes, notamment quant à l'impact de ce budget de 232.000 € affectés à une politique

globale dans le cadre de laquelle on pourrait craindre que la Commission communautaire française ne soit pas assez visible.

En ce qui concerne l'arrêté qui encadre le financement des missions des fonctionnaires à l'étranger, le député souhaite avoir des informations sur le cadre proposé. Eu égard à la position internationale de Bruxelles, on attend des fonctionnaires que leurs déplacements soient correctement menés dans le cadre de leurs missions à l'étranger. Par le passé, il y a eu l'une ou l'autre mission conduite de manière inadéquate.

A titre subsidiaire, le député s'interroge sur l'état des relations avec les Communautés belges. Qui est compétent en la matière ? Qu'en est-il ?

Mme Julie de Groote (présidente) rappelle que c'est M. Christos Doulkeridis, ministre-président, qui est en charge des relations entre entités fédérées.

M. Aziz Albishari (Ecolo) aborde ensuite l'accord de coopération avec la Tunisie. Celle-ci est reconnue dans les pays prioritaires. Cependant, les soucis sont loin d'y être aplanis. La situation politique en Tunisie n'est pas encore normalisée. Il semble que le ministre ait marqué quelques hésitations dans son exposé. Qu'en est-il ? Quelles sont les pistes pour l'avenir ?

M. Serge de Patoul (FDF) confirme que le budget des Relations internationales revêt un caractère modeste. Dans cet état de fait, il convient de développer des synergies. Le ministre a abordé des projets menés au Maroc et au Bénin. Nul n'ignore que plusieurs communes bruxelloises sont actives dans le cadre de relations avec le Maroc et le Bénin. Elles concernent des programmes de coopération entre institutions locales financées par la Coopération au développement. Ce sont des initiatives qui portent un intérêt évident contribuant à un transfert de compétences pour les gestions locales. M. Kofi Annan avait rappelé à cet égard que, pour avoir un développement durable, il faut une structure publique locale efficace. Y a-t-il eu un échange d'informations entre la Commission communautaire française et l'Association des villes et communes qui gère le programme de coopération avec certaines communes bruxelloise volontaires?

A titre de clin d'oeil, le député se demande, dans la mesure où le budget ne semble pas avoir de trace quant à une aide apportée au Conseil consultatif des Francophones de la périphérie bruxelloise, si un budget est prévu au sein de cette division consacrée aux Relations internationales.

Evoquant l'exposé du ministre, **Mme Fatoumata** Sidibé (FDF) demande que la liste des associations,

des actions et des moyens y affectés soit jointe au rapport.

Mme Françoise Schepmans (MR) s'interroge quant à l'action de WBI, s'agissant d'une convention conclue avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. La coopération internationale fédérale y joue également un rôle. Comment s'articulent les projets portés par la Commission communautaire française, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou la Région wallonne, eu égard à l'intervention du niveau fédéral. Il y a eu une diminution des budgets fédéraux en la matière. Y aura-t-il une influence quant à l'action menée par la Commission communautaire française?

Mme Julie de Groote (présidente) souligne que le Bureau du Parlement francophone bruxellois s'est rendu en Tunisie dans le cadre d'une mission parlementaire, notamment pour visiter le centre de formation professionnelle de Tunis. Elle se réjouit d'avoir pu analyser que les interlocuteurs mettaient en avant la Commission communautaire française. Les députés ont également pu constater concrètement quel était l'apport de l'institution, notamment en matière de formation au français technique, même au-delà du seul Maghreb.

M. Emir Kir (ministre) estime qu'il faut effectivement tenir compte du point de vue politique évoqué par le Gouvernement fédéral et le ministère des Affaires étrangères. Il convient que la Commission communautaire française s'inscrive dans une politique étrangère globale, même si des spécificités d'entités fédérées peuvent s'affirmer par ailleurs. Il en va de même lorsque la Commission communautaire française s'inscrit dans un programme développé par le WBI. Le rapport du WBI sera envoyé aux membres de la commission.

La Commission communautaire française a toujours essayé de s'inscrire dans des actions concertées. L'expression de points de vue divergents aurait pour conséquence une perte de crédibilité, voire une vision d'incohérence. Par contre, il convient de conserver la spécificité de la Commission communautaire française dans le cadre des actions qu'elle a menées, eu égard à son identité et à son histoire. Lorsque la Commission communautaire française discute avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ou avec la Région wallonne, elle fait valoir un point de vue qui est le sien.

Que ce soit à propos de Haïti ou de tout autre accord de coopération, la Commission communautaire française donne son point de vue marqué d'efficacité et de cohérence. En l'espèce, le Collège avait décidé l'urgence et débloqué des moyens budgétaires très rapidement. Aujourd'hui, il s'inscrit dans le projet des ludothèques qui pourrait être à la base de la signature d'un accord entre les parties. Le ministre fait état d'une situation particulière à Haïti qui a pour conséquence que, manquant tellement de moyens, les autorités ne disposent pas des structures à même de gérer l'accord international proposé.

A propos de la Croatie, une première commission mixte se prépare. En ce qui concerne la Turquie, l'accord de coopération a été conclu mais aucune commission mixte n'est prévue. Il n'en demeure pas moins que la Fondation Roi Baudouin a pu agir, de même qu'une université sur place, afin de créer un réseau d'associations et d'institutions. Une invitation a été lancée à une association nationale turque de manière à ce qu'elle vienne présenter les travaux menés en matière de mariages forcés. Le travail en réseau a pu s'installer et les experts se sont rencontrés. Les conclusions du rapport de la Fondation Roi Baudouin seront mises à disposition des députés en cette fin d'année 2012.

La Hongrie est caractérisée par un problème politique majeur. L'accord de coopération connaît un temps d'arrêt.

Le ministre ajoute que les actions et activités menées par la Commission communautaire française dans le cadre de cette division feront l'objet d'une liste qui pourra être jointe au rapport.

Le ministre propose que toute la commission se rende à Paris pour y visiter le Centre Wallonie-Bruxelles, lieu important pour l'image francophone belge. Cette visite pourrait être menée à l'occasion de la présentation d'un projet à Paris.

A propos de l'arrêté d'encadrement des missions des fonctionnaires, il s'inspire de la circulaire en vigueur jusqu'alors et de l'arrêté de la Région wallonne pris en la matière afin d'édicter les mêmes critères et les mêmes conditions d'organisation des missions.

Quant aux relations avec les autres entités belges, le Collège a déjà exprimé que, dans le cadre du futur Plan culturel, il ne manquera pas de croiser ses projets avec ceux des homologues flamands bruxellois. La nature humaine belge est capable de compromis ...

A propos de la Tunisie, le ministre déclare partager le point de vue de M. Aziz Albishari. Il faut suivre la situation au jour le jour et faire confiance aux diplomates et délégués présents sur place.

A l'occasion d'une visite au Maroc, le ministre a pu constater qu'il n'y a pas que de l'argent à donner à ces pays. Il est tout aussi important pour eux de voir une délégation belge qui se présente avec une volonté politique déclarée. Il manque à ces pays une expertise que l'on peut amener en formant des travailleurs sur place et en soutenant des centres de formation.

De manière générale, les communes se positionnent dans un schéma de coopération de ville à ville. Le ministre entend favoriser des actions concrètes plutôt que de s'épancher dans un discours de jumelage qui peut rester abstrait.

M. Aziz Albishari (Ecolo) remercie le ministre à propos de la publicité qu'il entend donner aux actions menées par la Commission communautaire française en matière de relations internationales.

A propos de la commission intergouvernementale mixte avec la Turquie, il rappelle qu'il y a eu un engagement dans l'accord de coopération à ce qu'elle soit organisée. La question de la liberté d'expression et de la presse devrait y être abordée, conformément à ce que le ministre avait déclaré lors d'une interpellation de M. Jean-Claude Defossé.

Malheureusement, le ministre, eu égard à son prochain départ pour le maïorat de la commune de Saint-Josse, n'aura guère le temps de s'y atteler. Il conviendra donc de veiller à ce que le successeur reprenne les rênes à ce sujet.

M. Serge de Patoul (FDF) déclare qu'il attendait la réponse du ministre quant à son clin d'œil.

(Rires)

Il s'interroge à nouveau quant à une action de l'Association des villes et communes en matière de coopération afin de dégager des synergies.

- M. Emir Kir (ministre) rappelle qu'il partage ce souci d'une politique intégrée, mais souligne qu'il n'est guère aisé de la mettre en place, compte tenu de ce que les jumelages sont d'abord et avant tout des relations de ville à ville. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les budgets de la Commission communautaire française en cette matière sont restreints.
- M. Serge de Patoul (FDF) ajoute que le programme de coopération entre institutions locales revêt un caractère global puisqu'il intègre une série de communes réparties sur le territoire. Il peut donc être utile de

créer un effet de synergie puisqu'une mission pourra permettre d'assumer plusieurs rôles et plusieurs actions.

M. Emir Kir (ministre) émet l'idée de mettre sur pied un groupe de travail auquel pourraient participer les communes bruxelloises soucieuses de mener un projet lié à un accord de coopération conclu par la Commission communautaire française. Un partage d'informations serait utile à cet égard.

Le ministre rappelle que, lors de sa mission en Turquie, quelques communes bruxelloises étaient présentes. Il en a été de même avec le voyage au Maroc auquel a participé la Mission locale de Forest. Il y a peut-être matière à généraliser ce type d'actions là où la Commission communautaire française est partie.

- M. Serge de Patoul (FDF) s'interroge quant à l'AB 32.02 intitulée « Actions pour la Francophonie ». Qu'en est-il de l'évaluation de cette AB sur l'exercice 2012 ?
- M. Emir Kir (ministre) propose de transmettre le rapport d'évaluation relatif à cette AB dès qu'il sera disponible.

10. Avis

La commission a émis un avis favorable en ce qui concerne les divisions 10, 21 (partim) et 30, Activité 0, des projets de décrets et de règlements ajustant, d'une part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2012 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2013 et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

11. Lecture et approbation du rapport

Au cours de sa réunion du vendredi 30 novembre, la commission a adopté le présent rapport, moyennant quelques modifications de forme.

Le Rapporteur,

La Présidente,

Aziz ALBISHARI

Julie de GROOTE

12. Annexes

Annexe 1 Statuts de l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail (ABBET)

MOD 2.2



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réserve au Moniteu belge





Greffe

N° d'entreprise :

840 04384

Dénomination

(en entier): Association bruxelloise pour le bien-être au travail

(en abrégé):

Forme juridique: Association sans but lucratif

Siège: Rue Royale 2-4 à 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Constitution

Statuts ASBL « Association bruxelloise pour le bien-être au travail»

CHAPITRE 1er. - Dénomination, siège, but, durée

Article 1 : Dénomination

Il est constitué une association sans but lucratif dénommée « Association bruxelloise pour le bien-être au travail ASBL ».

Article 2 : Fondateurs

Les membres fondateurs sont :

Pour les organisations représentatives des travailleurs:

□Anne-Marie MAGNANI, domiciliée citée de la Case 9 à 7160 Pieton, née le 23 août 1966 à Haine-Saint-Paul, mandatée par la Centrale Nationale des Employés (CNE), association de fait dont le siège social est établi chaussée de Louvain 510 à 5004 à Bouge.

DEmmanuel BONAMI, domicilié avenue Reine Astrid 27 1490 Court-Saint-Etienne, né le 20 décembre 1971 à Tournai, mandaté par la Centrale Nationale des Employés (CNE), association de fait dont le siège social est établi chaussée de Louvain 510 à 5004 à Bouge.

□Germaine NZUANZU, domiciliée avenue Mahatma Gandi 10 bte 6 à 1080 Bruxelles, née le 19 novembre 1962 à Kinshasa, mandatée par la Centrale Nationale des Employés (CNE), association de fait dont le siège social est établi chaussée de Louvain 510 à 5004 à Bouge.

OLuca BALDAN, domicilié J.B Rampelbergstraat 75 à 1601 Sint-Pieters-Leeuw, né le 11 juin 1965 à Ixelles, mandaté par la CSC bâtiment - industrie & énergie (CSC-BIE), association de fait dont le siège social est établi rue de Trèves 31 à 1040 Bruxelles.

DYVes DUPUIS, domicilié rue René Limme 10 à 4280 Hannut, né le 5 mai 1958 à Uccle, mandaté par le Syndicat des Employés Techniciens et Cadres (SETCa), association de fait dont le siège social est établi place Rouppe 3 à 1000 Bruxelles.

□Serge LAROCK, domicilié Barbierstraat 4 à 1861 Wolvertem, né le 17 mai 1964 à Waremme, mandaté par le Syndicat des Employés Techniciens et Cadres (SETCa), association de fait dont le siège social est établi place Rouppe 3 à 1000 Bruxelles.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

- □Roland SPEECKAERT, domicilié rue Mayelle 23 à 1090 Jette, né le 7 mai 1955 à Etterbeek, mandaté par le Syndicat des Employés Techniciens et Cadres (SETCa), association de fait dont le siège social est établi place Rouppe 3 à 1000 Bruxelles.
- DJean-Luc BOSMANS, domicilié rue Monseigneur Lefort 62 à 5555 Petit Fays, né le 18 août 1962 à Mouscron, mandaté par la Centrale Générale FGTB (CG-FGTB), association de fait dont le siège social est établi rue Watteeu 2-6 à 1000 Bruxelles.
- DMichaël DUFRANE, domicilié avenue Notre Dame 145 à 1140 Bruxelles, né le 4 avril 1978 à Bruxelles, mandaté par la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB), association de fait, dont le siège social est établi Boulevard Poincaré 72-74 à 1070 Bruxelles.
- □Alexandre LIEFHOOGHE, domicilié rue des Fanfares 4 à 1348 Louvain-La-Neuve, né le 30 janvier 1980 à Uccle, mandaté par la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB), association de fait, dont le siège social est établi Boulevard Poincaré 72-74 à 1070 Bruxelles.

Pour les organisations représentatives des employeurs:

- □L'Association des Centres de Jour Bruxellois (ACJB), association sans but lucratif dont le siège social est établi rue du Loutrier 75 à 1170 Bruxelles.
- □L'Association des Centres et Services bruxellois pour personnes handicapées (ACSEH), association sans but lucratif dont le siège social est établi avenue Général Bernheim 21 à 1040 Bruxelles.
- DL'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (AMA), association sans but lucratif, dont le siège social est établi rue Gheude 49 à 1070 Bruxelles.
- DL'Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE), association sans but lucratif, dont le siège social est établi avenue de Stalingrad 18-20 à 1000 Bruxelles.
- □L'Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées (ASAH), association sans but lucratif, dont le siège social est établi Rue Jean d'Outremeuse 27b à Liège.
- □La Fédération des Associations Sociales et de Santé (FASS), association sans but lucratif, dont le siège social est établi rue Gheude 49 à 1070 Bruxelles.
- □La Confédération Bruxelloise des Entreprises Non-Marchandes (CBENM), association sans but lucratif, dont le siège social est établi rue du Congrès 17 à 1000 Bruxelles.
- □La Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FEBISP), association sans but lucratif, dont le siège social est établi Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 bte4 à 1000 Bruxelles,
- OLa Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté (FEBRAP), association sans but lucratif dont le siège social est établi Trassersweg 347 à 1120 Bruxelles.
- OLa Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile (FSB), association sans but lucratif dont le siège social est établi rue de Linthout 103 à 1200 Bruxelles.

Article 3:

La perte de la qualité de mandataire de l'organisation syndicale concernée entraîne la perte de la qualité de membre de l'asbl Association bruxelloise pour le bien-être au travail.

Article 4 : Siège

Le siège social de l'association est établi dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, 2/4 rue Royale à 1000 Bruxelles.

Article 5: But

- §1. L'association a pour but de mettre en œuvre la mesure « Emploi et bien-être au travail » selon les termes de l'accord non-marchand COCOF du 17/5/2011 dont le texte est repris en annexe des présents statuts et de manière générale de développer des projets tels que définis dans la loi du 4/8/1996.
- §2. Pour mener à bien la mission qui lui est dévolue, l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail pourra notamment et sans que cette liste soit limitative :

Onouer tout partenariat avec tous organismes, initiatives, ... actifs comme elle dans les domaines du bien-être au travail;

Ogérer les moyens mobiliers et immobiliers qui lui sont attribués;

Dassurer la coordination et la gestion administrative du personnel;

Dengager les ressources humaines nécessaires à l'objet de l'association ;

Oprêter son concours et s'intéresser à toute activité conforme à son objet ;

Collaborer avec toute autre structure comparable active aux autres niveaux de pouvoir;

Opromouvoir et /ou mettre en place des projets relatifs à l'objet social ;

Opromouvoir et /ou mettre en place des projets d'études et de recherches, seule ou en collaboration avec des partenaires publics et /ou privés aux niveaux communautaires, régionaux, fédéral et international.

Article 6 : Durée

L'association est créée pour une durée indéterminée; elle peut être dissoute à tout instant.

CHAPITRE II -- Membres

Article 7:

Le nombre de membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Les premiers membres sont les membres fondateurs de l'association, c'est-à-dire les organisations d'employeurs et de travailleurs signataires de l'accord non-marchand COCOF 2010-2012 du 17/5/2011.

Les membres ne sont astreints à aucune cotisation.

Chacun des membres désignent au moins un représentant à l'assemblée générale.

L'association peut admettre des membres supplémentaires à condition que ceux-ci répondent aux conditions visées à l'article 7.

Article 8:

Pour devenir membre, il faut obligatoirement :

Dêtre une organisation d'employeurs ou une personne mandatée par une organisation de travailleur relevant du secteur non-marchand subsidié par la COCOF;

Dêtre admis par l'Assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Article 9:

La démission et l'exclusion des membres sont régies par l'article 12 de la loi de 27 juin 1921 tel que modifié par la loi du 2 mai 2002. L'exclusion est communiquée par lettre recommandée et est d'application immédiate. Les membres démissionnaires ou exclus ainsi que leur succession en droit n'ont aucun droit sur l'avoir-social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de compte, ni apposition de scellé, ni inventaire.

Tous les membres associés sont libres de se retirer de l'association en tout temps en adressant les démissions par lettre recommandée ay président du conseil d'administration.

CHAPITRE III - Assemblée générale

Article 10:

L'assemblée générale est composée paritairement des membres ou de leur représentant, tels que décrits aux articles 6 & 7 et compte au minimum 20 représentants, dont 10 représentent les organisations de travailleurs et 10 les organisations d'employeurs, correspondant à 36 voix.

La répartition des mandats et des voix des membres fondateurs est fixée comme suit :

Fédération	Mandats	Voix	Syndicats	Mandats	Voix
FASS	1	3	SETCA	3	6
AMA	1	1	CNE	3	6
ACSEH	1	1	CGSLB	2	2
АСЛВ	1	1	FGTB Cent Gen	1	2
ASAH	1	1	CSC Bât I E	1	2
ANCE	1	2			
FSB	1	2			
FEBRAP	1	2			
FEBISP	1	2			
CBENM	1	3			
total	10	18	total 10)	18

La désignation des personnes représentant les organisations se fait suivant les prescriptions internes à l'organisation concernée. Un écrit en fait foi auprès de l'association. Chaque organisation membre peut modifier sa représentation à l'assemblée générale par simple lettre adressée au président et au vice-président.

En cas d'admission, de démission ou d'exclusion d'un membre, l'assemblée générale veillera à répartir le nombre de mandats et de voix en respectant le caractère paritaire de l'association.

Article 11:

L'assemblée générale, composée en vertu de l'article 9 ci-dessus, est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi et les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence :

Oles modifications des statuts et le déplacement du siège de l'association ;

□l'admission et l'exclusion de membres ;

Ola nomination et la révocation des administrateurs ;

Ola désignation du/des commissaires,

Ola définition des procédures d'audit et de respect des obligations légales en matière de flux financiers;

Ol'approbation des budgets et comptes arrêtés par le conseil d'administration ;

□la décision de dissolution volontaire de l'association ;

Ol'affectation des biens en cas de dissolution;

□la décharge aux administrateurs;

□l'adoption d'un Règlement d'Ordre intérieur.

Article 12:

- §1 II doit être tenu au moins une assemblée générale ordinaire chaque année dans le courant du premier semestre, ayant en tout cas pour objet, l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et l'adoption du budget de l'exercice établis par le conseil d'administration.
- §2 Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée autant de fois que l'intérêt social l'exige.
- §3 Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée dans les trente jours de la réception de la demande lorsqu'un cinquième au moins des représentants des membres en fait la requête par écrit au président et au vice-président.

Article 13:

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, au moins quinze jours calendrier à l'avance, par simple lettre ou courrier électronique avec accusé de réception signée par le président reprenant les points à l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure à laquelle elle se tiendra.

L'assemblée générale est réunie valablement si le quorum (moitié) des présents ou représentés est atteint sur chacun des bancs. A défaut une nouvelle assemblée générale est convoquée dans les huit jours calendrier. Chaque membre de l'assemblée générale présent peut représenter au maximum deux autres membres du même banc par procuration.

Article 14:

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, en son absence, par le viceprésident. En cas d'absence du vice-président, elle est présidée par le plus jeune des administrateurs présents.

Article 15:

- § 1 Pour les décisions, la règle générale est la majorité absolue des voix présentes ou dûment représentées (procuration) sur chaque banc (employeurs, travailleurs), sauf dans le cas où il en est prévu autrement par la loi ou les présents statuts.
- §2 Les modifications aux statuts et la décision de dissolution de l'association, adoptées conformément aux dispositions de la loi du 27 juin 1921, ne peuvent être approuvées que si les deux tiers des représentants des membres à l'assemblée générale sont présents ou représentés sur chaque banc. Si ce nombre n'est pas atteint une deuxième assemblée générale peut être convoquée au plus tôt après quinze jours calendrier.

Article 16:

- §1 Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux envoyés dans le mois aux membres et conservés, dans un registre à cet effet tenu à disposition des membres au siège de l'association.
- §2 Les extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président et le vice-président ou en leur absence, par deux administrateurs mandatés. Ces extraits sont délivrés à tout membre ou à tout tiers qui en fait la demande, moyennant la justification d'un intérêt légitime.

CHAPITRE IV. - Conseil d'administration

Article 17:

- §1 L'association est administrée par un conseil d'administration de minimum 8 administrateurs, composé paritairement des représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, élus par l'assemblée générale pour une durée renouvelable de 4 ans.
- § 2 Le mandat d'administrateur expire par décès, démission ou révocation ou par l'arrivée du terme. Les administrateurs pourront à tout moment démissionner de leur fonction, cette démission prenant effet dans un délai de trois mois à partir de l'envoi d'une lettre recommandée au président du conseil d'administration.
- La perte de la qualité de représentant d'une association membre ou de l'organisation de travailleurs dont est issu l'administrateur emporte de plein droit la perte de sa qualité d'administrateur.

Article 18:

- Le conseil d'administration désigne parmi ses membres le président et le vice-président, désignés respectivement sur chacun des bancs des interlocuteurs sociaux (employeurs et travailleurs).
- Le conseil d'administration peut désigner un bureau composé au moins des personnes évoquées à l'alinéa premier, chargé des affaires courantes, de la préparation des matières soumises au conseil d'administration et de toutes matières que ce dernier voudra lui attribuer.
- Le conseil d'administration peut à tout moment, sans devoir se justifier, mettre un terme à l'ensemble des fonctions visée au présent article.

Article 19:

- §1 Le conseil d'administration possède les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.
- §2 Le conseil d'administration détermine la représentation de l'association et son mandat dans les organismes auxquels elle participe.
- §3 Sous réserve du respect des présents statuts et de la loi, le conseil peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs ainsi que la gestion journalière à un tiers.

Article 20:

- §1 Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, et au moins trois fois
- §2 Le conseil d'administration doit être convoqué dans les trente jours calendrier de la réception de la demande lorsqu'un cinquième au moins des administrateurs en fait la requête par écrit au président et au vice-président.
- §3 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président.
- §4 En l'absence du président, le conseil d'administration est présidé par le vice-président, et en cas d'absence de ceux-ci, par le plus jeune des administrateurs présents.

Article 21:

- §1 Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité absolue des votants sur chacun des bancs.

 Il ne peut délibérer et décider que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée sur chacun des bancs.
- §2 Un administrateur peut se faire remplacer par un autre administrateur (procuration). Chaque administrateur présent peut représenter au maximum deux autres administrateurs du même banc par procuration.
- §3 Les décisions et les délibérations du conseil d'administration sont consignées dans des procès- verbaux envoyés dans le mois aux administrateurs et conservés, dans un registre à cet effet, tenu à disposition des membres au siège de l'association.
- §4 Les extraits et copies de procès-verbaux destinés aux tiers sont signés par les président et vice-président, ou à défaut, par deux administrateurs mandatés à cet effet.

Article 22:

- §1 Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées, au nom de l'association, par le président et le vice-président sur décision du conseil d'administration.
- §2 Dans le cadre de la gestion journalière justifiant de l'urgence, le président et le vice-président, agissant conjointement, peuvent prendre toutes dispositions nécessaires, y compris des actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant. Rapport circonstancié est fait au premier conseil d'administration qui suit.

Article 23:

Les actes qui engagent l'association, autres que ceux de gestion journalière, sont signés, à moins d'une délégation spéciale du conseil d'administration, par le président et le vice-président, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

Article 24:

Tous les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, spécialement les actes d'acceptation, de donation et les actes de vente, d'achat ou d'échange d'immeubles, les actes de constitution ou d'acceptation d'hypothèque seront signés par le président et le vice-président, sur délibération du conseil d'administration autorisant l'opération.

Article 25:

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle du fait de leur fonction et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

CHAPITRE V. Dispositions diverses

Article 26: Budgets, comptes

A la fin de chaque exercice et pour la première fois le 31 décembre 2011, le compte de l'exercice écoulé est arrêté par les soins du conseil d'administration

Article 27 : Contrôle et vérification des comptes

Le contrôle des opérations comptables de l'association est confié à un ou plusieurs réviseurs, désignés conformément à l'article 10. Ce contrôle est effectué selon les règles légales régissant la profession de réviseur.

Article 28: Dissolution, liquidation

- §1 La dissolution de l'association est réglée par les dispositions de la loi du 27 juin 1921 et conformément aux présents statuts.
- §2 En cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale qui l'aura prononcée, ou à défaut le tribunal, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.
- §3. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, à quelque moment et pour quelque cause que ce soit, l'actif social restant net, après acquittement des dettes et apurement des charges, sera affecté à un objet se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association dissoute a été créée sur décision de l'assemblée générale.
- §4 Si l'assemblée générale ne prend pas de décision en vertu du § 3 ci-dessus, c'est le tribunal qui tranchera.

Article 29: Election de domicile

Il est fait élection de domicile au siège de l'association. Cette élection de domicile est attributive de juridiction pour toutes contestations qui pourraient survenir entre l'association et les tiers.

Article 30: Droit commun

Tous autres points non prévus par les présents statuts se règlent conformément à la loi.

Article 31 : Publicité

Le conseil d'administration veille à remplir les formalités relatives aux publications requises par la loi du 27 juin 1921.

L'assemblée générale de ce jour a désigné comme administrateurs :

Pour les organisations représentatives des travailleurs:

- □Anne-Marie MAGNANI, domiciliée citée de la Case 9 à 7160 Pieton, née le 23 août 1966 à Haine-Saint-Paul, mandatée par la Centrale Nationale des Employés (CNE), association de fait dont le siège social est établi chaussée de Louvain 510 à 5004 à Bouge
- Emmanuel BONAMI, domicilié avenue Reine Astrid 27 1490 Court-Saint-Etienne, né le 20 décembre 1971 à Tournai, mandaté par la Centrale Nationale des Employés (CNE), association de fait dont le siège social est établi chaussée de Louvain 510 à 5004 à Bouge
- DYves DUPUIS, domicilié rue René Limme 10 à 4280 Hannut, né le 5 mai 1958 à Uccle, mandaté par le Syndicat des Employés Techniciens et Cadres (SETCa), association de fait dont le siège social est établi place Rouppe 3 à 1000 Bruxelles
- ☐ Jean-Luc BOSMANS, domicilié rue Monseigneur Lefort 62 à 5555 Petit Fays, né le 18 août 1962 à Mouscron, mandaté par la Centrale Générale FGTB (CG-FGTB), association de fait dont le siège social est établi rue Watteeu 2-6 à 1000 Bruxelles

Michaël DUFRANE, domicilié avenue Notre Dame 145 à 1140 Bruxelles, né le 4 avril 1978 à Bruxelles, mandatés par la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB), association de fait, dont le siège social est établi Boulevard Poincaré 72-74 à 1070 Bruxelles.

Pour les organisations représentatives des employeurs:

- □L'Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées (ASAH), association sans but lucratif, dont le siège social est établi rue Jean d'Outremeuse 27b à Liège représentée par Marianne FEDOROWICZ, domiciliée avenue du Loriot 10 à 1640 Rhodes Saint Genèse, née le 30 juin 1962 à Ixelles.
- OLa Fédération des Associations Sociales et de Santé (FASS), association sans but lucratif, dont le siège social est établi rue Gheude 49 à 1070 Bruxelles représentée par Pierre SCHOEMANN, domicilié avenue des Combattants 90 à 1332 Genval, né le 13 mars 1957 à Uccle.
- □La Confédération Bruxelloise des Entreprises Non-Marchandes (CBENM), association sans but lucratif, dont le siège social est établi rue du Congrès 17 à 1000 Bruxelles représentée par Jean-Claude PRAET, domicilié rue Engeland 381 à 1180 Bruxelles, né le 18 novembre 1957 à Ehrenfeld.
- ELA Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FEBISP), association sans but lucratif, dont le siège social est établi Cantersteen, Galerie Ravenstein 3 bte4 à 1000 Bruxelles représentée par Pierre DEVLEESHOUWER, domicilié Rue Beaufaulx 4 à 1410 Waterloo, né le 7 novembre 1954 à Uccle.
- DLa Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté (FEBRAP), association sans but lucratif dont le siège social est établi Trassersweg 347 à 1120 Bruxelles représentée par Benoit CEYSENS, domicilié rue de l'Agronome 195 à 1070 Bruxelles, né le 6 août 1957 à Léopoldville.

qui acceptent ce mandat.

Fait à Bruxelles le 30 juin 2011 en 3 exemplaires originaux

Pour les organisations représentatives des travailleurs:

Anne-Marie MAGNANI mandatée par la Centrale Nationale des Employés (CNE)

Emmanuel BONAMI mandaté par la Centrale Nationale des Employés (CNE)

Germaine NZUANZU mandatée par la Centrale Nationale des Employés (CNE)

Luca BALDAN mandaté par la CSC bâtiment - industrie & énergie (CSC-BIE)

Yves DUPUIS, mandaté par le Syndicat des Employés Techniciens et Cadres (SETCa)

Serge LAROCK, mandaté par le Syndicat des Employés Techniciens et Cadres (SETCa)

Roland SPEECKAERT, mandaté par le Syndicat des Employés Techniciens et Cadres (SETCa)

Jean-Luc BOSMANS, mandaté par la Centrale Générale FGTB (CG-FGTB)

Michaël DUFRANE, mandaté par la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB)

Alexandre LIEFHOOGHE, mandaté par la Centrale Générale des Syndicats Libéraux de Belgique (CGSLB)

Réservé au Moniteur belge

Volet B - Suite

Pour les organisations représentatives des employeurs:

L'Association des Centres de Jour Bruxellois (ACJB) représentée par Marc VAN DURME-BUYSE

L'Association des Centres et Services bruxellois pour personnes handicapées (ACSEH) représentée par Annick SEGERS

L'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (AMA) représentée par Christine VAN HESSEN

L'Association Nationale des Communautés Educatives (ANCE) représentée par Philippe BOSSAERTS

L'Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées (ASAH) représentée par Marianne FEDOROWICZ

La Fédération des Associations Sociales et de Santé (FASS) représentée par Pierre SCHOEMANN

La Confédération Bruxelloise des Entreprises Non-Marchandes (CBENM) représentée par Monsieur Jean-Claude PRAET

La Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FEBISP) représentée par Pierre DEVLEESHOUWER

La Fédération Bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté (FEBRAP) représentée par Benoit CEYSENS

La Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile (FSB) représentée par Dominique VANLIERDE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/10/2011 - Annexes du Moniteur belge

Au verso: Nom et signature

Annexe 2 Convention entre la Commission communautaire française et l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail

Entre

Le Collège de la Commission communautaire française représenté par Christos Doulkeridis, Ministre-Président,

dénommé « Le Collège »

et

l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail, représentée par Yves Dupuis et Jean-Claude Praet, président et vice-président du Conseil d'administration.

dénommée « l'Asbl »

- Vu l'Accord Non marchand COCOF 2010-2012 signé le 22 décembre 2010;
- Vu l'accord sur les modalités de mise en œuvre de la mesure « Emploi et bien-être » conclu le 17 mai 2011 ci-annexé, constituant la référence à la présente convention;
- Vu la création de l'association sans but lucratif ABBET (statuts parus au *Moniteur belge* du 18 novembre 2011) composée de manière paritaire par les partenaires sociaux des secteurs concernés.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er

L'Asbl met en œuvre un programme d'actions durant les années 2011 à 2013, comprenant des actions spécifiques menées par elle-même d'une part, et la coordination d'actions thématiques en collaboration avec des opérateurs, notamment les fonds de sécurité d'existence des secteurs concernés d'autre part, pour un montant total annuel de 350.000 €, en tenant compte du démarrage tardif de l'Asbl fin 2011.

Les actions de l'Asbl sont exécutées par une équipe de professionnels comprenant un coordinateur et deux conseillers en prévention de niveau 2 ou 1.

Article 2

Outre la mise en place et le fonctionnement structurel de l'association sur le plan juridique et ses instances, de la logistique et la comptabilité, de la gestion du personnel, des moyens de communication tels un site Internet, le programme d'action pluriannuel est établi de la sorte :

- Connaissance du secteur et de la problématique :
 - Construction et mise à jour d'un tableau de bord des associations concernées comprenant les informations utiles à la problématique, notamment en ce qui concerne les types d'emplois (ETP et personnes physiques, statuts, fonctions ...);
 - Contacts directs in situ et participation à des activités des partenaires sociaux, fédérations patronales et organisations syndicales;
 - Collaboration aux études et actions sur le bienêtre dans le non-marchand menées par des opérateurs externes dont les Fonds sectoriels.
- Campagne de sensibilisation transversale aux différents secteurs, avec comme principaux outils :
 - un film dont l'objectif est de présenter les principales dimensions du bien-être au travail, tant en ce qui concerne les questions de santé et sécurité que les aspects psychosociaux des différents sous-secteurs du « travail sur et avec autrui » caractéristiques du secteur non marchand, dans des petites ou moyennes associations;
 - un dépliant l'accompagnant reprenant les engagements des partenaires sociaux et les actions en cours;
 - diffusion d'une clé USB à plus de 600 exemplaires contenant du matériel de sensibilisation et des outils sur le bien-être au travail;
 - organisation de l'inauguration officielle de l'Asbl le 11 juin 2012 où seront invitées toutes les associations concernées et où seront présentés ces documents ainsi que le Site Internet.
- Boîte à outils, en collaboration avec des Fonds sectoriels ou autres opérateurs :
 - Prise en charge des outils visant à vulgariser la législation sur le bien-être au travail (loi de 1996 et Code du bien-être au travail) ainsi que des particularités relatives à chacun des sous-secteurs ou type d'association;

- Collaboration à la construction d'outils pratiques adaptés à la demande;
- Inscription institutionnelle avec le SPF Emploi Travail Concertation sociale (projet d'élaboration d'un guide Déparis ...);
- Mise à jour de ces outils au fur et mesure sur le Site Internet.
- Appels à projets et actions thématiques :
 - En ce qui concerne les actions thématiques, l'Asbl lancera chaque année un appel à projets auprès d'opérateurs, notamment les fonds sociaux paritaires, et coordonnera le plan d'action avant de le présenter au Collège;
 - La répartition des montants sera faite au prorata du nombre de travailleurs ETP de chaque secteur;
 - Le montant minimal annuel affecté à ces actions thématiques sera de 70.000 €. L'équipe de l'Asbl proposera sa collaboration aux actions des opérateurs.
- Missions de service aux associations qui y feront appel

L'équipe proposera ses services aux partenaires sociaux et aux associations qui, dans une démarche volontaire y feront appel pour, notamment :

- expliquer le cadre de la loi,
- évaluer les attentes,
- effectuer des analyses de risques de manière participative,
- accompagner les associations dans leurs plans d'action,
- proposer des recommandations aux partenaires sociaux.
- réaliser des outils de prévention spécifiques,
- organiser des échanges de bonnes pratiques, rechercher des formations adaptées, accompagner des associations qui souhaitent un SIPP, etc.

Un règlement d'ordre intérieur précisera les modalités d'introduction de demandes et de réponse à ces demandes.

Article 3

Le Comité d'accompagnement, composé des représentants du Collège, de l'Administration et des partenaires sociaux de l'Asbl procédera chaque année à l'évaluation de l'action de l'Asbl principalement selon des critères de réalisation et d'efficacité des résultats, mesurés par des indicateurs adaptés (critères d'évaluation) tels que des :

- indicateurs de réalisation concrète, mesurant les investissements en termes de coûts et durée, le nombre d'activités, les personnes touchées directement et indirectement, ainsi que l'économie de ces investissements en lien avec les moyens mis en œuvre;
- indicateurs d'efficacité des résultats : indicateurs de ce que l'on a produit comme effets et sur qui, tant comme résultats immédiats que, pour certaines actions, des indicateurs de suivi permettant de mesurer les effets ou l'impact à moyen ou plus long terme.

Les volets à évaluer concerneront les actions de l'Asbl, en lien avec les actions thématiques des opérateurs.

L'Asbl prendra en compte la dimension du genre dans ses programmes, en lien avec les thématiques abordées. Le cas échéant, elle fera des propositions pour viser davantage d'égalité entre les femmes et les hommes et prendra en compte la dimension de genre dans l'usage des budgets dédiés à ses missions.

Article 4

L'Asbl informera toutes les associations concernées par l'Accord Non marchand de 2010 sur ses activités et services proposés, notamment par l'envoi de courriers circulaires, la mise à disposition d'un site Internet ainsi que via le Conseil consultatif (et ses différentes sections) et le Comité tripartite de l'insertion socio-professionnelle.

Article 5

Dans le cadre d'une enveloppe de maximum 350.000 €, l'Asbl s'engage à déterminer son budget annuel, ainsi que la ventilation des montants dévolus aux opérateurs des actions thématiques.

Le Collège s'engage à octroyer à l'Association les subventions annuelles prévues, déterminées par le budget annuel de l'Asbl, sur base d'un rapport d'activité, et de l'évaluation du Comité d'accompagnement. Dès 2013, le programme d'action éventuellement adapté et complété, ainsi que le budget de l'Association (et donc des opérateurs des actions thématiques) seront remis au plus tard le 1er février de chaque année. Les arrêtés seront adoptés par le Collège au plus tard le 15 mars.

Article 6

La présente convention est conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2013. Une évaluation conduisant à une éventuelle prolongation sera menée par le Comité d'accompagnement pour la mi-2013. Le Collège se prononcera sur cette prolongation pour le 30 juin 2013.

Fait à Bruxelles, en 3 exemplaires, le 28 juin 2012

Pour le Collège de la Commission communautaire française,

Le Ministre-Président,

Christos DOULKERIDIS

Pour l'Association bruxelloise pour le bien-être au travail,

Le Président,

Yves DUPUIS

Le Vice-président,

Jean-Claude PRAET

Annexe 3 Note d'information sur la réalisation du Plan Magellan en Région bruxelloise

La COCOF participe au financement des investissements immobiliers effectués par la RTBF en Région de Bruxelles-Capitale à travers sa part de capital dans la SA Frey (FINANCIERE REYERS) qui est une société de financement créée pour la circonstance le 6 janvier 2006. Le montant du capital souscrit par la COCOF s'élève à 13.200.000 €, ce qui représente 50 % du capital social de la Frey qui s'élève à 26.400.000 €. Les 50 % restant du capital sont détenus par la RTBF.

La part du capital souscrit par la COCOF a été libérée à concurrence de 8.480.000 € A raison d'un versement de 1.060.000 € par an, elle sera entièrement libérée en 2017. La part du capital financé par la RTBF a été libérée jusqu'à présent, à concurrence de 12.960.000 €

La FREY s'inscrit dans un des 17 projets du Plan Magellan : la rénovation immobilière Reyers.

La FREY finance la rénovation immobilière de Reyers qui se divise en 3 phases :

1. La première phase de travaux correspond à la salle ICT : elle comprend la centralisation des équipements informatiques y compris pour la diffusion des programmes (salle technique principale, régie finale et centre opérationnel de diffusion). Les travaux de la nouvelle salle ICT constitue le centre névralgique et technologique du site et de la RTBF. Au terme d'une procédure d'appel d'offre restreint avec publicité au niveau européen, d'une durée de plus d'un an, la RTBF a attribué le marché de service relatif à la maîtrise de l'ouvrage et à la coordination de sécurité en mai 2007. Les travaux sont terminés depuis septembre 2008 dans le respect de l'enveloppe financière fixée.

- 2. La deuxième phase concerne la rénovation des plateaux TV 2 et 4 et de la régie 24. Le marché de travaux a été attribué sur base d'une procédure en adjudication restreinte. Le plateau TV 2 est fonctionnel depuis février 2011. La régie 24 et le plateau TV 4 le sont respectivement depuis février et mai 2012.
- 3. La troisième phase relative à la reconstruction du complexe immobilier de Reyers, fondée sur une hypothèse de partage du bâtiment avec la VRT, a été interrompue à la suite de la décision de la VRT de quitter ce bâtiment. La RTBF est en train d'évaluer différents scénarios alternatifs qui intègrent le choix de la VRT. Le projet envisagé permettra de rationaliser les frais d'exploitation du bâtiment.

La FREY a déjà financé, dans le cadre des phases 1 et 2, un montant de 6.489.159 € Il reste, par conséquent, à financer un montant 19.910.841 € pour la suite de la rénovation immobilière.

Annexe 4 Subventions aux associations dans le cadre de l'AB 33.01

Libellé	Objet	Montant prévu
ILGA	Octroi de subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement d'experts dans le cadre d'activités en 2012	3.100,00 €
ESAC	Octroi de subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement de 2 experts et 14 étudiants d ans le cadre d'une répétition du spectacle collectif des étudiants de 3 ^{éme} année au centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie, la Brèche-Cherbourg, 12 au 19 février 2012	2.400,00 €
La Ligue des droits de l'Homme	Accueil de 3 experts dans le cadre d'un colloque : Liberté de circulation : de l'exigence à la réalité. Impact sur le marché du travail et la sécurité sociale. Bruxelles, le 23 mars 2012	225,00 €
SOS Sectes	Accueil de 6 experts dans le cadre d'un colloque : « Sous le signe du clivage ». Bruxelles, le 30 et 31 mars 2012	797,00€
Le Patio	Accueil d'1 expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parent dans le cadre de l'Espaces-Rencontres. Bruxelles, du 11 au 13 avril 2012	221,00€
Forest Quartiers Santé	Octroi de subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement de 3 experts dans le cadre d'un séminaire international sur « L'Economie Sociale et Solidaire avec perspective de Genre ». El Alto (Bolivie), du 14 au 18 mai 2012	2.640,00 €
Fédération belge des Organisations russophones	Accueil de 36 experts dans le cadre de la Journée : « Dialogue interculturel. Rendez-vous avec la Russie ». Bruxelles, le 20 mai 2012	1.500,00 €
Alzheimer Belgique	Octroi de subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement d'un experts dans le cadre d'une participation à la Conférence internationale : « Ateliers d'art-thérapie : soutien qui concilie l'art et le traitement médical ». Northampton (Grande Bretagne), les 19 et 20 avril 2012	200,00 €
Le Pont des Arts	Accueil de 2 experts dans le cadre d'une participation au Colloque : « l'art et les touts-petits à l'hôpital ». Bruxelles, les 14 et 15 mai 2012	513,00 €
Université des Femmes	Accueil de 28 experts dans le cadre du séminaire de formation « Au boulot les filles ». Bruxelles, du 5 octobre 2012 au 6 mars 2013	1.500,00 €
Centre médical Enaden	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au colloque organisé par le TYA sur le thème « tous addictifs ? ». Rennes, le 8 juin 2012.	935,00 €
Tremplins	Envoi de 6 experts dans le cadre d'une rencontre européenne sur le thème « slowness ». Seferehisar (Turquie) du 6 juillet au 20 juillet 2012	1.397,00 €

La Braise	Octroi d'une subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement de 70 personnes dans le cadre d'une journée d'étude sur le thème : « Comment trouver un sens à la vie après une lésion cérébrale ? ». Gauchy (France) le 14 septembre 2012	2.060,00 €
Santé Mentale & Exclusion Sociale	Octroi d'une subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement d'1 expert dans le cadre d'une participation à la Conférence organisée par SME sur le thème : « De l'individuel à la responsabilité collective : Les déterminants sociaux de la santé mentale ». Split (Croatie), du 14 au 16 juin 2012	188,00 €
Alzheimer Belgique	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation à un Congrès internationale : d'Art-thérapie organisé par la Faculté Libre de Médecine ICL de Lille et l'AFRATAPEM. Lille, du 29 au 30 juin 2012	29,00 €
Le Monde selon les Femmes	Octroi de subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement de 4 experts dans le cadre d'une participation au 6e congrès international des recherches féministes francophones sur le thème « Imbrication des rapports de pouvoir : Discriminations et privilèges de genre, de race, de classe et de sexualité ». Lausanne, du 29 août au 2 septembre 2012	990,00 €
Femmes et Santé	Octroi d'une subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement de deux experts dans le cadre d'une participation au 6° congrès international des recherches féministes francophones sur le thème « Imbrication des rapports de pouvoir : Discriminations et privilèges de genre, de race, de classe et de sexualité ». Lausanne, du 29 août au 2 septembre 2012	535,00 €
SMES-B	Octroi d'une subvention pour couvrir les frais de transport international et d'hébergement de deux experts dans le cadre d'une participation à la Conférence européenne organisée par la FEANTSA sur le thème : « Acces to Housing for Homeless People in Europe » . York (Grande-Bretagne), le 21 septembre 2012	445,00 €
Centre d'Action Laïque	Accueil de 14 experts dans le cadre d'une participation à la journée de réflexion intitulée : « La(ï)cité critique ». Bruxelles, le 22 septembre 2012	2.977,00 €
Tribunal Russell sur la Palestine	Octroi de subvention pour couvrir les frais de transport et d'hébergement de 4 experts dans le cadre d'une participation à la 4° session internationale du Tribunal Russell sur la Palestine. New York, du 6 au 8 octobre 2012	2.910,00 €
SOS Sectes	Envoi de 2 experts dans le cadre d'une participation à la Conférence annuelle internationale organisée par le FECRIS sur le thème : « Sectes apocalyptiques : utopies ratées et conséquences pour les adeptes ». Perpignan,	
	du 12 au 13 octobre 2012	270,00 €

Force Douce	Envoi de 4 experts dans le cadre d'une participation à deux conférences sur le thème : « Voile et Diabète ». Québec (Canada) et Saint-Malo (France), du 11 juillet 2012 au 12 août 2012	2.800,00 €
Modus Vivendi	Envoi d'1 expert dans le cadre d'une participation à la Conférence ACCESS sur le thème : « Usagers de drogue en détention : les leçons à retenir ». Milan, les 5 et 6 octobre 2012	331,00 €
Modus Vivendi	Envoi de 2 experts dans le cadre d'une participation au 3° Colloque international francophone sur le traitement de la dépendance aux opioïdes. Genève, du 18 au 19 octobre 2012	470,00 €
Clinique Fond Roy	Accueil d'un expert dans le cadre d'une participation à la journée intitulée « Soins sous contrainte : notre folie au pied du mur ». Bruxelles, le 13 décembre 2012	170,50 €
Espace Rencontre Bruxelles	Accueil de 2 experts dans le cadre d'une participation à la journée d'étude sur le thème : « Objet et créativité dans la relation parents-enfants ». Bruxelles, le 29 novembre 2012	855,00 €
Maison Arc en Ciel	Envoi de 4 experts dans le cadre d'une participation à la Conférence ILGA Europe. Dublin, du 17 au 21 octobre 2012	720,00 €
Bruxelles Laïque	Accueil de 11 experts dans le cadre du « Festival des Libertés ». Bruxelles, du 18 au 27 octobre 2012	2.310,00€
Le Patio	Accueil d'un expert dans le cadre d'une formation aux entretiens enfant/parent, à Bruxelles du 18 au 20 décembre	323,50 €
Télé-Accueil Bruxelles	Envoi de 14 experts dans le cadre d'une journée de formation des écoutants chateurs, à Paris, le 17 novembre 2012	840,00€
Genres Pluriels	Accueil de 6 experts dans le cadre du colloque « Des transinismes et des féminismes », le 20 novembre 2012 à Bruxelles	920,00€
Centre Médical Enaden	Accueil de 4 experts dans le cadre d'une Journée d'étude « De la toxicomanie aux addictions », Bruxelles, le 7 décembre 2012	1.076,00 €
Free Clinic	Envoi de 14 experts dans le cadre d'un séminaire organisé à la clinique Bea Huis Blumenhove : « Accueil et orientation de grossesses non désirées tardives », Amsterdam, 17 au 19 novembre 2012	1.589,00 €
Question Santé	Accueil d'un expert dans le cadre du séminaire organisé dans le cadre du projet « Objectif 7 jours Santé », Bruxelles, 25 octobre 2012	311,00 €
AMT – Accès et mobilité pour tous – Concept	Envoi de 2 experts dans le cadre d'une participation à la 5ème édition du salon des seniors village voyages à Aix en Provence, du 12 au 15 octobre 2012	580,00€
Alzheimer Belgique	Envoi de 2 experts dans le cadre de la 22ème Conférence Alzheimer Europe, Vienne du 4 au 6 octobre 2012	660,00 €
Maison Arc en Ciel	Envoi de 2 experts dans le cadre d'une participation à la Conférence ILGA World. Stockholm, du 12 au 16 décembre 2012	430,00 €
		40.218,00 €
	Montant AB	41.000,00 €

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Caroline DÉSIR

SOMMAIRE

I.	Division Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7 – Culture Programme 2, activités 1 et 3 – Sport et Jeunesse Programme 3 – Education à la culture Programme 4, activité 1 – Education permanente, activités socioculturelles	
	Division 28 – Equipements sportifs, activité 0	
	Division 25 – Transport scolaire	
	Division 26 – Formation professionnelle	
	Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire et du Sport	36 41
II.	Division 26 – Formation professionnelle Programme 2 – Classes moyennes	
	Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des classes moyennes	48 49
III.	Division 29, Activité 3 – Enseignement	
	Division 11 – Programme 6, Activités parascolaires à caractère pédagogique	
	Division 29, Activité 2 – Complexe sportif	
	Division 24 – Tourisme	
	Exposé de M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement et du Tourisme	50 53
IV.	Votes sur l'avis	56
V.	Approbation du rapport	56
VI.	Annexes	57

Membres présents: M. Mohamed Azzouzi, Mme Caroline Désir, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Jamal Ikazban, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin (président), Mme Gisèle Mandaila, Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed Mouhssin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, Mme Mahinur Ozdemir, M. Arnaud Pinxteren et Mme Viviane Teitelbaum.

Membres absents : M. Ahmed El Ktibi (remplacé) et Mme Jacqueline Rousseaux.

Ont également participé aux travaux : Mme Fatoumata Sidibé (députée), M. Christos Doulkeridis (ministre-président), M. Benoît Cerexhe et M. Emir Kir (ministres).

> Mesdames, Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 12 novembre 2012, la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26, 28 et 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2012 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année 2013.

Mme Caroline Désir est désignée en qualité de rapporteuse.

La Commission a décidé de procéder à l'examen conjoint des projets d'ajustement du budget 2012 (deuxième feuilleton) et des projets de budget 2013.

I. Division 11

Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7 – Culture

Programme 2, activités 1 et 3 –

Programme 2, activités 1 et 3 – Sport et Jeunesse

Programme 3 – Éducation à la culture Programme 4, activité 1 – Éducation permanente, activités socio-culturelles Division 28 – Équipements sportifs, activité 0

Division 25 – Transport scolaire Division 26 – Formation professionnelle

 Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire et du Sport

Programme 1, activités 1, 2, 3, 4, 6 et 7 - Culture

C'est avec plaisir que le ministre présente aujourd'hui les grandes lignes du budget relatif aux compétences qui lui sont dévolues en matière culturelle.

Au sein du programme Culture, peu de mouvements ont eu lieu au cours de cette année 2012.

Tout au plus, en raison d'un manque structurel de moyens réservés au développement des politiques culturelles, il faut souligner un transfert de 100.000 € au départ de l'allocation budgétaire 11.15.33.02 consacrée au CIVA, qui a été ventilé entre trois différentes AB.

Il s'agit des AB suivantes :

1. L'AB 11.11.12.03 qui s'est vue créditer à concurrence de 31.000 €, afin de finaliser l'étude consacrée à l'élaboration du Plan Culturel pour Bruxelles. Certaines propositions émises par le Parlement francophone bruxellois méritaient en effet d'être approfondies, telles que la nécessité d'organiser un dispositif de médiation culturelle à l'échelle régionale, la nécessité de centraliser et de coordonner l'information et le soutien aux artistes et opérateurs culturels actifs en Région bruxelloise, et enfin la nécessité de mettre sur pied une véritable plateforme de concertation permettant d'associer le secteur culturel bruxellois à l'élaboration des politiques culturelles.

Ces trois chantiers sont actuellement en cours d'examen approfondi dans le cadre de la prolongation de l'étude, laquelle pourra être finalisée pour le début de l'année 2013.

2. L'AB 11.11.33.01 relative à la politique de diffusion culturelle, qui est l'AB facultative par excellence. Si celle-ci permet de soutenir différents projets en matière culturelle, plus de 50 % sont en réalité absorbés d'année en année par la récurrence des projets, ceux-ci étant souvent de grande qualité et méritant de continuer à bénéficier du soutien de la Commission communautaire française.

Ceci étant, Bruxelles reste une ville/région en mouvement perpétuel; elle bouillonne sans cesse de nouvelles initiatives culturelles, audacieuses et innovantes, qui participent activement à la construction de notre identité bruxelloise. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé d'affecter un montant supplémentaire de 59.000 € pour soutenir de nouvelles associations et de nouveaux projets, dont l'action s'inscrit d'ores et déjà pleinement dans les orientations retenues pour le futur Plan Culturel pour Bruxelles, à savoir, proximité, participation des publics, sensibilisation à la culture dès le plus jeune âge, mais aussi l'image de Bruxelles et soutien à la création artistique, etc. Il pense notamment à l'ASBL Remua, à l'asbl « Les Nouveaux Disparus » pour son projet de maison des cultures nomade, à l'asbl Fedactio pour son projet Beltud, à l'asbl Art Dynamic pour l'organisation de la première édition des Brussel Fashion Days, au Festival de Bruxelles (pendent du Festival d'Avignon), à l'asbl Urban Art Creation pour le Salon International des Arts Urbains, ou encore à l'asbl Mon Choix, pour son festival « Rire contre le racisme ».

Et enfin l'AB 11.16.33.01 relative aux subventions aux associations dans le domaine audiovisuel qui s'est vue créditer de 10.000 € supplémentaires, en vue de renforcer les moyens du Centre Video de Bruxelles. Cette ASBL para-Commission communautaire française faiblement financée jusqu'alors, en comparaison des autres para-Commission communautaire

française, effectue pourtant un travail remarquable de production de vidéos documentaires au bénéfice des associations de la région bruxelloise sous forme d'apport de personnel, de matériel de tournage et de montage.

Il est évidemment à souligner que le CIVA a conservé le même niveau de financement, le différentiel de 100.000 € ayant été pris en charge par les budgets Urbanisme de la région bruxelloise.

Initial 2013

Pour ce qui concerne 2013, et dans la limite des moyens disponibles, le soutien à l'ensemble des acteurs culturels et socio-culturels sera donc logiquement structuré dans le cadre du Plan Culturel pour Bruxelles. Celui-ci, le ministre le rappelle, s'inscrit dans une volonté de déployer sur le territoire de la région bruxelloise une politique culturelle concertée, cohérente et de proximité.

Ce Plan s'appuiera sur les auditions réalisées au sein du Parlement francophone bruxellois durant le premier semestre 2011, sur les conclusions des Assises du Développement culturel territorial pour Bruxelles réalisées en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, et sur les pistes proposées par le Réseau des Arts à Bruxelles.

Ce Plan aura pour ambition essentielle de coordonner et de développer les initiatives visant à garantir l'accessibilité de la culture au plus grand nombre. Un important projet de médiation culturelle sera notamment déployé afin de systématiser l'accès aux projets et programmes culturels dans l'ensemble des réseaux scolaires, publics et associatifs.

Dans cet objectif d'ailleurs, le soutien au Programme intitulé « la Culture a de la Classe » sera poursuivi et amplifié à concurrence de 70.000 €, pour permettre l'introduction de nouveaux projets culturels de qualité au sein des écoles bruxelloises.

Au plan technique, l'ancien programme 3 intitulé « Education à la culture » devient progressivement l'activité 4 du programme 2 « Sport et Jeunesse », afin de garantir plus de cohérence au sein des politiques de Jeunesse.

Le Plan culturel veillera également à développer une politique interculturelle fidèle à la réalité de notre modèle urbain : refléter la réalité des quartiers et s'inscrire dans un espace de rencontres, d'échanges et d'intégration de la diversité, tant au niveau des publics, des programmes que des équipes techniques et artistiques. Comme le ministre l'a évoqué à propos de l'étude relative au Plan Culturel, un soutien particulier sera accordé aux artistes, visant à faciliter l'ensemble des démarches logistiques, administratives, sociales et fiscales afin de consacrer la volonté de faire de Bruxelles une terre d'accueil en matière de création.

La culture générant des emplois, des perspectives d'insertion socio-professionnelle, mais aussi des ressources économiques et de l'attractivité pour la Région, le Plan promouvra toutes les collaborations nécessaires afin de stimuler ce potentiel.

La concertation entre les différents pouvoirs publics subsidiants sera renforcée, afin d'optimiser l'affectation des moyens culturels mis à disposition. Une coordination structurelle et différents outils de gestion seront proposés afin de renforcer le maillage territorial entre les acteurs culturels et institutionnels. Cette mise en réseau permettra d'encourager la promotion et la diffusion de la production bruxelloise sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en Belgique et sur la scène internationale.

Afin d'assurer le financement progressif de la mise en œuvre de ce Plan Culturel pour Bruxelles, un montant de 50.000 € a donc d'ores et déjà été réservé à l'allocation budgétaire 11.11.33.33.06 à titre « conservatoire », dans l'attente des financements complémentaires nécessaires.

Enfin, l'année 2013 sera mise à profit pour l'accompagnement et le suivi des préparatifs relatifs à la désignation de Molenbeek comme Métropole de la Culture en 2014, fruit d'un accord conclu le 19 décembre 2008 entre la Communauté française et la Commission Communautaire française. Ce titre met tous les 10 ans en lumière la culture au sein d'une commune de Bruxelles.

Molenbeek a été désignée commune lauréate par un jury indépendant, sur décision du Collège de la Commission communautaire française le 13 octobre 2011. L'ensemble des textes légaux prévoient à cet égard un financement de minimum de 700.000 € répartis sur 2 ans, également supportés par la Communauté française et la Commission communautaire française. Cette dernière a dégagé un montant de 100.000 € pour l'année 2013.

Division 26 – Formation professionnelle
Programme 1 – Support de la politique générale
de formation professionnelle
Programme 3 – Institut bruxellois francophone
pour la formation professionnelle

La Formation professionnelle est un des domaines majeurs de l'accord de majorité de la Commission

communautaire française pour la législature 2009-2014.

Bien que le contexte reste difficile, tant le budget 2012 ajusté que le budget initial 2013 reflètent la volonté du Collège de maintenir des stratégies de réponses adaptées au plus près des réalités des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Pour ce qui concerne l'ajustement du budget 2012, l'allocation de base du programme 1 relative l'intervention de la Commission communautaire française dans la mise en œuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs « Convergence » et « Compétitivité et emploi » du FSE et des initiatives communautaires subit un ajustement technique et l'allocation de base relative au financement des équipes de base des organismes d'insertion est augmentée de 7.000 € afin de prendre en charge les coûts liés à l'octroi d'une prime exceptionnelle telle que prévue dans les accords du nonmarchand 2010-2012.

Quelques arrêtés de redistribution ont également été approuvés par le Collège en 2012 afin d'optimiser l'utilisation des crédits.

Aucune adaptation du budget 2012 n'affecte le programme 3 qui concerne Bruxelles Formation et ses partenariats.

Le budget initial 2013 démontre que l'objectif du Collège est bien de préserver et de renforcer autant que faire se peut dans un contexte difficile, ces politiques indispensables que sont les politiques de formation pour notre modèle de cohésion sociale à Bruxelles.

Le ministre pense notamment ici à l'allocation de base 26.10.01.01 (projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique). Elle permet la mise en œuvre de projets pilotes de formation, notamment à destination des jeunes demandeurs d'emploi ainsi que des formations proches de l'emploi, c'est-à-dire correspondant aux besoins des secteurs professionnels et des entreprises. Elle est augmentée de 100.000 € au budget 2013 pour mener des politiques nouvelles dont la mise en œuvre du stage de transition prévu par le Gouvernement fédéral dans son plan de relance, l'initialisation de mesures à destination des demandeurs d'emploi de longue durée peu qualifiés mais aussi la poursuite des actions pilotes visant l'information et le ré-accrochage des jeunes adultes peu qualifiés à la vie active et d'un projet pilote visant l'accompagnement pédagogique dans des formations « traditionnelles » des demandeurs d'emploi handicapés et ce, en partenariat avec le service PHARE.

Le développement d'une offre de formation de qualité à destination des demandeurs d'emploi sera poursuivie, notamment dans les domaines liés à l'éco-construction, à la connaissance des langues, à la détermination professionnelle ainsi qu'aux secteurs porteurs identifiés dont celui de l'Horeca, du commerce, de la logistique, des services aux entreprises, du secteur non-marchand et de la fonction publique.

Les crédits 2013 seront dédicacés à l'organisation de cette offre :

- à Bruxelles Formation en tant qu'opérateur via ses Pôles qui proposent une large palette de formations qualifiantes (Construction, Management et Multimédia TIC, Logistique, Industrie, Entreprises, Bureau et Services), de formations linguistiques en situation professionnelle (Langues), de préformation ainsi que de vérification des compétences de base (Tremplin) et enfin, d'orientation, de conseil et d'information aux demandeurs d'emploi (Carrefour);
- 2. dans les actions menées par les partenaires de Bruxelles Formation dans son rôle de régisseur de la formation professionnelle à Bruxelles :

via les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) qui offrent, aux demandeurs d'emploi les plus fragilisés sur le marché du travail, des formations de base (français langue étrangère, informatique, calcul, etc.), des préformations mais également des formations qualifiantes en lien avec un métier, et via l'Enseignement de Promotion sociale pour ce qui concerne notamment les actions de formation permettant aux demandeurs d'emploi de compléter leur cursus en vue de l'obtention d'une certification reconnue.

Le financement de l'accord du non-marchand et du dispositif d'insertion socioprofessionnelle est augmenté. Les crédits prévus permettront d'assurer pleinement le subventionnement :

- des équipes de base des organismes d'insertion socioprofessionnelle en tenant compte des coûts liés aux changements de catégories, à la prépension ainsi qu'à la prime exceptionnelle résultant des accords 2010-2012 du non-marchand (AB 26.10.33.02 : 6.264.000 €, soit + 200 000 €/ + 3,3 %);
- la formation continue du personnel des OISP (AB 26.10.33.08 : 220.000 € soit + 21.000 € / + 10,5 %);
- des heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté à des tâ-

ches d'insertion (AB 26.10.33.09 : 1.211.000 € soit + 100.000 € / + 8,9 %).

Au niveau du programme 3, Bruxelles Formation voit aussi sa dotation augmenter au budget 2013.

L'allocation de base 43.05 augmente de 1.177.000 € afin :

- de remplir ses obligations en matière de personnel, notamment au niveau des barèmes, des pensions et de la carrière plane mais aussi en matière de location de locaux et de coûts énergétiques;
- de faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire de notre Région et offrir à ceux et celles qui en ont besoin, une formation de qualité;
- 3. de stabiliser l'offre de formation complémentaire visant à répondre à la mise en place de l'accompagnement obligatoire des jeunes de moins de 25 ans, en commençant par ceux qui sortent de l'école:
- 4. de mettre en œuvre le premier plan annuel de développement tel que prévu au Contrat de gestion de Bruxelles Formation, contrat clarifiant ses missions de régisseur de la formation professionnelle et d'opérateur.

Les chantiers relatifs à l'organisation de la formation professionnelle à Bruxelles et en lien avec les autres compétences dans les différents niveaux de pouvoir (Union européenne, Fédéral, Communautés, Régions) seront menés à terme en 2013 dont notamment :

- l'initialisation du Plan stratégique de formation au premier trimestre 2013;
- 2. la mise en œuvre de l'Accord de coopération « politiques croisées emploi-formation » avec la Région de Bruxelles-Capitale au travers des chantiers relatifs à l'anticipation des besoins de main-d'œuvre, à la simplification administrative, à l'harmonisation du dossier du demandeur d'emploi et à son suivi;
- 3. le renforcement de la mise en œuvre du Plan Langues pour les Bruxellois, avec la Région de Bruxelles-Capitale afin d'assurer une offre intégrée allant de modules de formation en langues orientées métiers à Bruxelles Formation à des chèques ouvrant un droit à une formation linguistique individuelle à Actiris;
- la finalisation du cadre francophone des certifications avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne;

 la poursuite du développement et de la mise en œuvre des formations complémentaires amorcées dès 2011 dans le cadre des secteurs prioritaires du « New Deal ».

Pour ce dernier point, en 2011 et en 2012, Bruxelles Formation a bénéficié d'un apport direct de la Région de Bruxelles-Capitale. A partir de 2013, par le biais d'une augmentation de sa dotation générale à due proportion par la Région, la Commission communautaire française destine ces moyens complémentaires à la poursuite de l'organisation de formations par l'Institut dans les secteurs prioritaires du New Deal. Une allocation de base nouvelle (26.30.43.07) est donc créée dans le programme 3, dotée de 2.320.000 €.

Inscrivant pleinement son action dans la stratégie européenne 2020, les défis à relever sont importants et complexes pour le seul secteur de la Formation professionnelle et la seule Commission communautaire française.

C'est pourquoi les rapprochements entre institutions compétentes à Bruxelles seront encore et toujours recherchés. La réforme institutionnelle traduit cette réalité déjà mise en œuvre à de multiples reprises par le Collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans ce cadre, les synergies et les ponts entre les opérateurs publics de formation et d'emploi se multiplient et se multiplieront dans le respect des métiers de chacun. Les comités de gestion de Bruxelles Formation et d'Actiris se sont d'ailleurs prononcés conjointement sur une mise en application intelligente de la 6ème réforme institutionnelle prévoyant que la Région de Bruxelles-Capitale pourra, via Actiris, jouer un rôle de commanditaire de programmes de formation professionnelle supplémentaires répondant à des besoins spécifiques, d'en assurer le financement et sollicitera Bruxelles Formation afin de mettre rapidement sur pied des formations correspondant à ces besoins.

Si l'année 2013 sera, au regard du contexte budgétaire, une année de transition, elle permettra cependant de consolider et stabiliser les nombreuses avancées acquises depuis le début de la législature : le Plan Langues, la formation des jeunes demandeurs d'emploi, l'accord de coopération « emploi-formation », le contrat de gestion de Bruxelles Formation, les formations développées dans les secteurs du New Deal, dont l'Alliance Emploi Environnement, entre autres.

Ces avancées sont déjà en elles-mêmes des traductions bien réelles de ce que sera le Plan stratégique de formation à savoir un outil de gouvernance de

l'offre de formation à Bruxelles. En effet, son objectif central est bien de doubler l'offre de formation à l'horizon 2020, afin de permettre enfin la mise en place d'une offre de formation en suffisance et de qualité et répondant tant aux besoins des trop nombreux demandeurs d'emploi qu'à ceux des employeurs. Mais pour ce faire, des moyens nouveaux seront à trouver dans le cadre du refinancement de la Commission communautaire française.

Programme 2 – Sport et Jeunesse – Activité 2 – Sports Division 28 – Équipements sportifs – Activité 0

Pour ce qui concerne le programme 2 (activité 2) de la division 11, Sports et Jeunesse, les budgets initiaux 2012 n'ont pas été ajustés.

Pour rappel, l'AB 11.22.33.01 est destinée au subventionnement d'associations œuvrant à la promotion du sport. Elle a bénéficié d'une augmentation en 2011, maintenue en 2012. C'est donc au travers de ce crédit que sont soutenus plus de 50 projets dont notamment les différentes actions mises en place dans le cadre du Plan fair-play, du sport scolaire ou des ententes sportives chargées de promouvoir leur discipline.

Cette AB a subi un transfert de crédit de 180.000 € vers l'AB 11.22.33.04 afin de doter cette dernière du budget nécessaire à l'action « Sport au féminin ».

Pour 2013, les crédits initiaux de cette AB sont donc diminués de 180.000 €, soit un montant de 320.000 € La diminution de 180.000 € sert donc à compenser le nouveau budget inscrit à la nouvelle AB 11.22.33.04, exclusivement réservée au Sport au féminin.

Les crédits initiaux 2013 prévus pour la promotion et la publication (AB 11.22.12.02) sont restés identiques à ceux de 2012, soit 50.000 €.

Ces crédits sont destinés à l'achat de matériel sportif pour les clubs ainsi qu'à différents marchés de service en lien avec la promotion du sport.

En terme de subventions aux frais de fonctionnement (AB 11.22.33.02), plus de 150 clubs sont soutenus chaque année pour un montant global de 176.000 €, un montant identique à celui de 2012. Via ce crédit budgétaire, ce sont particulièrement les clubs sportifs œuvrant à la formation des jeunes qui sont subventionnés.

En ce que concerne le Centre sportif de la Woluwe dont la Commission communautaire française est copropriétaire, l'AB 11.22.33.03 destinée à l'association de gestion a été fixée en fonction du tableau du remboursement dû au leasing.

Enfin, comme le ministre l'a déjà annoncé, la nouvelle allocation de base, l'AB 11.22.33.04 dédiée au subventionnement des associations actives dans le domaine du Sport au féminin est désormais créditée de 180.000 €. Cela permettra à cette action, qui lui tient particulièrement à cœur, de continuer son chemin

En ce qui concerne la Division 28 (AB 28.00.52.02) où, en matière d'infrastructures, les petites infrastructures privées continueront de bénéficier du soutien de la Commission communautaire française. Ici, les crédits inscrits – à la division 28 – sont identiques à ceux de l'initial 2012.

Quant à l'allocation destinée à la rénovation des bâtiments de ce centre, l'AB 28.00.61.35, un ajustement à la baisse de 21.000 € a été effectué en fonction de l'évolution des travaux. L'AB est donc ajustée à 49.000 €. Les crédits 2013 sont identiques à ceux de 2012, soit 70.000 €, d'après les estimations de l'Administration.

Division 25 - Transport scolaire

Les chiffres présentés ici sont à lire à la lumière des efforts budgétaires qui ont été demandés à l'ensemble du Collège. En effet, compte tenu de la situation budgétaire de la Commission communautaire française, le ministre s'est efforcé, avec l'Administration, de calculer au plus juste l'ajustement 2012 et les crédits initiaux 2013.

On pourra constater que l'augmentation globale du budget initial 2013 s'élève à 1.013.000 €. Cette augmentation importante sert uniquement à assurer l'obligation légale de transporter les élèves de l'enseignement spécialisé. Comme on le sait maintenant, il faut assumer les effets du boom démographique qui se font ressentir aussi dans l'enseignement spécialisé. En plus, le ministre mentionnait l'année passée le Groupe de travail instauré par le Gouvernement conjoint interfrancophone sur le transport scolaire. Il a notamment conclu que l'offre scolaire fait défaut à Bruxelles pour les types 2 et 3. La Fédération Wal-Ionie-Bruxelles encourage donc la création d'implantations supplémentaires dont la première a débuté à la rentrée 2011 et les suivantes ont été créées cette année.

Le ministre assure que tout est mis en œuvre pour que les services de la Commission communautaire française puissent continuer à travailler quotidiennement à l'amélioration des conditions de transport des quelques 6.000 enfants de l'enseignement spécialisé bruxellois transportés.

L'objectif est que chaque enfant, et indirectement chaque parent, puisse bénéficier d'un service de qualité, performant et confortable et que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Les crédits prévus pour la rémunération du personnel (AB 25.00.11.04) ont été ajustés à la hausse pour permettre de faire face à l'augmentation des inscriptions de la rentrée scolaire 2012. Cette augmentation de crédit de 80.000 € n'en est pas vraiment une étant donné qu'elle comble une redistribution négative du même montant, 80.000 €, qui avait eu lieu plus tôt dans l'année. Ces mouvements de crédit sont dûs au caractère imprévisible du paiement des salaires des accompagnateurs. En effet, ceux-ci sont payés à l'heure. Et comme la durée des trajets dépend des conditions du trafic, il est pratiquement impossible de prévoir le coût précis d'une rémunération. C'est pourquoi, l'administration travaille sur des moyennes qu'il faut parfois réajuster en cours d'année.

Ainsi, pour assurer la rentrée 2012, il a fallu engager 8 accompagnateurs supplémentaires. Ce budget permet donc de garantir le paiement des 167 accompagnateurs actuellement occupés par la Commission communautaire française. Pour terminer avec l'AB relative à la rémunération des accompagnateurs, l'augmentation des 8 accompagnateurs a été répercutée dans le budget de l'initial 2013. Ces recrutements sont nécessaires pour faire face à l'augmentation d'élèves à transporter.

En terme de frais de transport (AB 25.00.12.03), les crédits 2012 ont été augmentés par une redistribution de 120.000 € et ajustés à la hausse d'un montant complémentaire de 12.000 €. Ces augmentations sont évidemment le reflet de l'augmentation de la demande décrite précédemment. Pour l'initial 2013, ces besoins supplémentaires ont été pris en considération et expliquent donc l'augmentation également.

Le montant inscrit dans l'AB 25.00.12.11 (Dépenses de toute nature) n'a pas été ajusté mais a subi une redistribution négative de 20.000 € vers l'AB 25.00.12.03. A l'initial 2013, les crédits sont identiques à ceux de 2012.

En matière de frais de location de bus (AB 25.00.12.13), c'est le même mouvement que pour l'allocation précédente, une redistribution négative de 20.000 € vers l'AB 25.00.12.03. A l'initial 2013, le crédit a été reporté à l'identique afin de pouvoir louer 4 bus.

Pour ce qui concerne l'AB 25.00.74.01, aucun crédit n'est inscrit car aucun achat de bus n'est prévu en 2013.

Pour ce qui concerne les AB relatives au leasing de bus scolaires (25.00.21.11 et 25.00.91.11), aucun crédit n'est inscrit car cette option n'a pas été retenue pour des raisons d'efficacité de gestion.

Enfin, le ministre tient à souligner à nouveau la grande difficulté pour l'Administration de pouvoir évaluer le nombre d'élèves réels qui devront être transportés et le coût global de ce transport. En effet, il n'est pas possible, début juillet, quand l'Administration doit remettre ses demandes budgétaires au Cabinet, d'évaluer combien d'enfants s'inscriront deux mois plus tard, ni dans quelle école, ni où ils seront domiciliés. Dans le même registre d'idée, l'Administration travaille sans relâche tout au long de l'année pour rationaliser les parcours et éliminer les élèves fantômes. Il est évidemment impossible d'évaluer le nombre d'élèves fantômes qui seront exclus des listes en cours d'année. Le ministre souhaitait faire ces précisions à la fois pour saluer le travail de l'Administration et pour apporter des éclaircissements sur ces mouvements de crédit parfois compliqués.

2. Discussion et examen des tableaux

Division 11 - Culture

Mme Isabelle Molenberg (FDF) déclare nourrir quelques inquiétudes quant à l'avenir du CIVA. Elle se demande si les fonds régionaux compensent réellement l'apparent désinvestissement de la Commission communautaire française. Elle voudrait s'assurer que le CIVA ne subira aucune perte d'emploi. Elle demande au ministre d'annexer au rapport le nombre de personnes employées par le CIVA pour les exercices 2010, 2011 et 2012. Elle se demande, enfin, si la diminution de la part de la Commission communautaire française n'induira pas, à terme, une modification de ses objectifs.

En ce qui concerne le Plan Culturel Bruxellois, elle déplore que le Collège en soit toujours au stade de la maturation. Elle se demande ce qui peut bien freiner le Collège. Elle ne déclare pas moins s'inquiéter de son possible impact négatif sur les autres politiques culturelles; les finances de la Commission communautaire française étant loin d'être extensibles. Elle souhaite également avoir davantage d'informations sur les mesures concrètes qui seront prises en faveur des artistes.

Ensuite, s'agissant de Télé-Bruxelles, elle s'interroge sur les raisons de l'augmentation substantielle

de sa dotation. Cette augmentation se justifierait-elle par un transfert de compétences ?

Elle s'interroge également sur les raisons de l'augmentation substantielle des crédits au Centre Vidéo de Bruxelles.

Enfin, elle souhaite obtenir le liste ventilée des subventions aux projets culturels de proximité.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) constate qu'au niveau des priorités du Collège, figurent en bonne place deux dossiers clés : la mise en œuvre du Plan Culturel bruxellois ainsi que le soutien apporté à la préparation de la Métropole de la culture qui aura lieu en 2014. sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean. Le premier dossier a notamment pour objectif de coordonner et de développer les initiatives qui promeuvent l'accessibilité de la culture au plus grand nombre, la diversité culturelle, le développement de l'emploi sectoriel ou encore la diffusion des œuvres artistiques. Ledit plan a été notamment élaboré suivant les auditions qui se sont déroulées au sein du Parlement francophone bruxellois, les conclusions des Assises du développement culturel territorial pour Bruxelles ainsi que les pistes proposées par le Réseau des Arts à Bruxelles.

Annoncé en juillet 2009, ce projet de plan est toujours en gestation et, comme elle l'avait déjà souligné l'an dernier, il est fort à craindre que ses effets concrets ne seront réellement perceptibles que sous la prochaine législature. D'évidence, il faut toujours attendre un certain délai avant que des mesures n'atteignent leurs vitesses de croisière et ce, sans parler des finances difficiles de la Commission communautaire française qui ne lui accordent que peu de latitudes pour mener des projets d'avant-garde. Dès lors, il lui parait opportun de poser au ministre les questions suivantes :

Où en est exactement le processus de préparation et d'élaboration du Plan culturel bruxellois ? Quelles sont les étapes qui restent à accomplir en 2013 et quel est le calendrier escompté pour la réalisation de ce projet ? Au mois de juin dernier, en commission de la Culture, le ministre avait annoncé qu'un pool de chercheurs issus de l'ULB et des Facultés universitaires Saint-Louis avait été constitué pour proposer un rapport final intégrant l'ensemble des constats et des propositions fournies par le secteur mais aussi par les parlementaires. Qu'en est-il de ce travail ? Le ministre avait également annoncé que ledit rapport serait présenté au plus tard à la fin de l'année, elle lui demande si ce timing sera respecté.

L'année dernière, l'exposé des motifs faisait déjà la part belle à la nécessité de développer toutes les synergies utiles pour promouvoir l'emploi dans le secteur culturel mais aussi de faciliter les démarches

administratives, sociales et fiscales des porteurs de projets. Elle s'interroge sur l'état des discussions du ministre avec ses homologues régionaux et fédéraux de l'économie, de l'emploi et des finances sur ces différents points. Des concertations ont-elles déjà eu lieu et des mesures ont-elles déjà été retenues ?

Une enveloppe budgétaire de 50.000 € été prévue pour le Plan culturel bruxellois. Eu égard aux moyens de la Commission communautaire française forts modestes, elle demande au ministre s'il pourrait préciser comment va s'opérer l'arbitrage des dépenses alors que les ambitions ne manquent manifestement pas. A ce propos, elle se demande ce qui est exactement prévu dans le cadre de la médiation culturelle à l'échelle régionale et quel est l'organisme qui a déjà été retenu pour assurer cette mission.

Au niveau de la Métropole de la Culture en 2014, elle voudrait avoir des compléments d'informations sur la nature de son soutien à l'organisation de cet événement ainsi que sur les mécanismes de concertation nécessaires avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et les autorités communales molenbeekoises.

Enfin, elle pose une dernière question relative à l'opérateur Télé-Bruxelles qui bénéficie d'une très légère augmentation de son enveloppe financière. Elle demande au ministre si cette augmentation se justifie par le lancement éventuel de projets novateurs, en particulier le renforcement des coopérations avec les autres médias présents en région bruxelloise.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) choisit d'axer ses questions sur le Plan culturel bruxellois. Pour sa part, il ne peut que déplorer qu'il ne soit toujours pas finalisé. Surtout, il s'interroge sur le très faible montant, soit 50.000 €, inscrit au budget initial 2013. Cette somme lui paraît dérisoire eu égard aux défis culturels que doit relever la Région bruxelloise. Ce budget ne pourrait même pas rencontrer les besoins d'un des six axes privilégiés. Tout en se réjouissant des moyens dégagés pour Molenbeek, il s'interroge sur la part que prendra la Commission communautaire française et ce, par rapport à l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Après s'être réjouie de l'augmentation générale des crédits, malgré un contexte budgétaire des plus difficiles, **Mme Caroline Désir (PS)** se félicite de la création d'un article budgétaire relatif au Plan culturel bruxellois. On va enfin atterrir avec le Plan culturel bruxellois. Elle souligne, à ce propos, la prise en compte par le ministre des auditions menées en commission. Il lui paraît tout aussi évident que les 50.000 € qui y sont inscrits ne pourront effectivement combler l'ensemble des besoins. Elle s'interroge, dès lors, sur les raisons de la faiblesse du montant et sur les moyens qui lui seront dévolus par la suite. S'ex-

pliquent-t-ils par la mise en œuvre tardive du Plan culturel bruxellois, c'est-à-dire vers la fin 2013 ? Les crédits devraient être autrement plus importants. Il lui suffit de penser aux moyens conséquents dégagés, ici, pour l'année de la gastronomie, là, à la préparation de l'année Molenbeek métropole culturelle.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) se réjouit également de l'inscription dans le budget du Plan culturel bruxellois. Bien évidemment, il ne peut toutefois que se joindre aux inquiétudes des interlocuteurs précédents quant au faible montant inscrit. Il se demande s'il ne s'agit pas d'une inscription symbolique, posée à titre conservatoire. Ne doutant pas de l'inscription future de montants autrement importants, il s'interroge sur la méthode qui permettra aux divers partenaires d'opérer les nécessaires arbitrages. Il se demande s'il reviendra à la Commission communautaire française de piloter un projet aux multiples partenaires (fédéral, régional, néerlandophones, communaux, etc.).

A ce propos, il voudrait savoir si la Commission communautaire française songe également à travailler avec le secteur privé. Il songe évidemment aux industries culturelles et créatives et ce, quand bien même elles ressortissent plutôt du cadre régional.

Ensuite, il s'étonne de l'importance de la somme dévolue, d'ores et déjà, à l'année culturelle molenbeekoise; la Commission communautaire française n'en sera pourtant pas le principal opérateur. Cette initiative, dont il ne nie nullement l'intérêt, ne s'organisera-t-elle pas au détriment d'autres initiatives communales, voire même les institutions molenbeekoises telles la Maison de la Cohésion des Cultures ?

Enfin, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant au devenir de la Maison du Cirque qui, sans que l'équipe actuelle en soit responsable, se trouve actuellement en extrême difficulté financière. Cette asbl qui est largement soutenue par la Ville de Bruxelles va-t-elle bénéficier d'une aide de la Commission communautaire française qui a fait – rappelle-t-il – de la promotion des Arts du Cirque et de la Rue l'un des chevaux de bataille de sa politique culturelle.

M. Emir Kir (ministre) rappelle qu'en ce qui concerne le Plan culturel bruxellois, l'avancée est des plus réelles. Pour la première fois, celui-ci apparaîtra en tant que tel dans le budget de la Commission communautaire française. La supposée lenteur de sa mise en œuvre s'explique par le souci de bien travailler en cohérence et concertation. Aucun acteur n'a été oublié. Ce plan intégrera les propositions présentées par le Réseau des Arts et naturellement les auditions menées en commission de la Culture, sans oublier les conclusions des Assises du développement culturel territorial pour Bruxelles. Il ne reste plus qu'à attendre

le rapport préparé à sa demande par un pôle universitaire constitué de chercheurs de l'ULB et des facultés universitaires de St.-Louis. Compte-tenu de l'ajout de trois nouveaux points (médiation, soutien aux artistes et création d'une plateforme commune), un délai supplémentaire leur a été accordé.

Pour sa part, il avait demandé au Collège de dégager une somme d'un million d'€. Si cette somme ne lui a pas été accordée, il ne doute pas que les montants futurs seront autrement importants. Les 50.000 € n'en sont pas moins réels. Avant de dégager des pistes prioritaires, le ministre estime qu'il est urgent d'attendre les conclusions du rapport universitaire. Viendra ensuite le temps de la concertation, toujours avec les principaux acteurs concernés, publics comme privés. Il ne voit pas pourquoi devraient être exclues les industries culturelles et créatives. Les néerlandophones n'en seront pas plus exclus du tour de table. C'est bien ensemble qu'il faudra investir dans la politique culturelle bruxelloise. Il rappelle que des collaborations, notamment avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie, sont d'ores et déjà opérationnelles (cartographie culturelle).

Le ministre estime qu'en conformité avec le PRDD, une plate-forme commune devra être créée. Il lui paraît évident que les néerlandophones participeront à cette structure permanente. A cela s'ajoute de nombreuses initiatives qui s'inscrivent d'ores et déjà dans la perspective du futur Plan culturel bruxellois. Il songe à l'initiative « La culture a de la classe », comme l'a fort bien rappelé Mme Désir.

S'agissant du CIVA, le ministre se veut des plus rassurants. L'implication croissante de la Région n'est en rien préjudiciable au CIVA. Celui-ci continuera à employer le même nombre d'employés. Personnellement, il trouve logique le transfert progressif du CIVA vers la sphère régionale plutôt que communautaire. Il se propose d'annexer au rapport une note de synthèse.

En ce qui concerne le soutien aux artistes, il souligne qu'il travaille avec SMART.

Quant à Télé-Bruxelles, le financement se justifie notamment par le prochain déménagement de Télé-Bruxelles vers le boulevard Reyers. Tout retardé qu'il soit, le déménagement n'est pas remis en question. Ce déménagement lui apparaît indispensable pour créer un pôle francophone de l'information, bref, favoriser des indispensables synergies avec les principaux acteurs de l'audiovisuel francophone.

L'augmentation de l'allocation au Centre Vidéo de Bruxelles se justifie par la nécessité de soutenir une asbl en tout point admirable.

Enfin s'agissant de « *Molenbeek métropole cultu-* relle 2014 », il souligne que le budget se fera à part égale entre le Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci comme celle-là consacrera 100.000 € en 2013 et 250.000 € en 2014. Il n'est plus question de reculer. La Commission communautaire française s'est pleinement engagée dans le projet.

Tout en reconnaissant qu'il serait opportun de ne pas abandonner à son sort la Maison du Cirque, le ministre estime aussi qu'il ne faudrait pas précipiter les choses. L'organisation d'un audit lui paraît opportune. Songeant au précédent de La Bellone, il ne doute pas que la Commission communautaire française agira de manière responsable.

Examen des tableaux

Afin de compléter son information, **Mme Viviane Teitelbaum (MR)** demande au ministre d'annexer au rapport la liste complète des associations subsidiées, leurs projets ainsi que les montants budgétaires y afférents pour les allocations de base 33.01 (subventions aux associations) de l'activité 1 (*Politique culturelle en générale*) et de l'activité 2 (*Danse, Musique, Théâtre, Conte*) du programme 1 (*Culture*) ainsi que du programme 3 (*Éducation à la culture*) pour l'année 2012.

Division 11 et 28 - Sport

L'exposé des motifs étant quasiment identique à celui des deux années précédentes, Mme Viviane Teitelbaum (MR) s'abstient de reposer les mêmes questions que l'année précédente au ministre. La députée se félicite toutefois de la politique du Collège en matière sportive, notamment en ce qui concerne les initiatives en matière de « sport au féminin ». Elle voudrait savoir ce qu'il en est de la promesse du ministre de déposer un règlement relatif à la subsidiation des clubs sportifs. L'an dernier, le ministre avait annoncé, lors du contrôle budgétaire, qu'un projet de règlement serait soumis au parlement en ce qui concerne la base légale à l'ensemble des associations sportives partenaires de la Commission communautaire française. A sa connaissance, ce texte n'aurait toujours pas été déposé sur les pupitres des parlementaires. Elle demande au ministre s'il peut l'éclairer sur ce point. Elle voudrait savoir pourquoi ce projet de règlement n'a toujours pas été soumis et quelle est l'incidence éventuelle de cette situation pour les associations.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) s'intéresse, de son côté, à une autre promesse du ministre. Elle rappelle qu'il avait évoqué la mise en place, dans certains parcs publics bruxellois, d'engins sportifs gratuits. Qu'en est-il exactement ?

Elle s'étonne aussi de l'absence de tout article budgétaire relatif à la pratique sportive des personnes âgées. Elle ne se l'explique pas.

Elle souhaite ensuite savoir ce qu'il en est des initiatives prises par le Collège pour favoriser le *fair play* sportif, bref de lutter contre certaines dérives racistes et antisémites qu'elle constate, ici et là, en nette recrudescence. S'interrogeant sur l'éventuelle existence d'un rapport, elle souhaiterait le voir annexer au rapport si tant qu'il en existe un.

Enfin, elle demande au ministre d'annexer au rapport la liste ventilée des bénéficiaires des AB 33.01 (subventions aux associations) et 33.02 (subventions aux clubs sportifs).

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) se félicite aussi des efforts du ministre en faveur de la pratique du sport au féminin. Pour sa part, il se demande s'il ne faudrait songer à passer, d'ores et déjà, à la vitesse supérieure, c'est-à-dire d'être à même de soutenir les femmes qui souhaiteraient passer à un niveau supérieur.

Il voudrait également être rassuré quant à l'apparente pénurie de bassins de natation bruxellois. D'aucuns affirment que le nombre de jeunes ne sachant pas nager serait en augmentation. Qu'en est-il exactement ?

- M. Jamal Ikazban (PS) se réjouit de la politique menée par le ministre bruxellois en matière sportive. Cette politique s'est révélée positive et innovante à tous les niveaux. Il ne connaît pas une seule commune qui n'ait bénéficié d'un investissement de la Commission communautaire française. A ce propos, il estime qu'il faudrait davantage faire connaître les possibilités de financement de la Commission communautaire française en matière d'infrastructures sportives privées.
- M. Emir Kir (ministre) remercie les intervenants pour l'appréciation de sa politique. Il ne peut que se réjouir, à son tour, des succès opérés dans la pratique du sport au féminin et ce, malgré la réalité de barrières et d'obstacles culturels.

Le ministre estime également qu'il n'existe pas assez de salles de sport et/ou piscines, d'où l'idée d'aider à la rénovation ou à la création, ici des bassins communaux, là, de petites infrastructures privées. S'agissant de la question relative à la pénurie de piscines en région bruxellois, le ministre confirme l'insuffisance de plages horaires pour les élèves; d'où la nécessité de rénover et d'investir dans les établissements existants.

Il souligne, à cet effet, la collaboration soutenue avec BELIRIS, notamment dans le projet de la piscine de Ganshoren. Il estime que la Commission communautaire française a contribué à tous les projets de rénovation de piscines communales.

Les personnes âgées ne sont évidemment pas oubliées et ce, quand bien même il n'existe aucune AB qui ne leur soit exclusivement consacrée. Il rassure donc la députée. Nombre de clubs sportifs, subventionnés dans le cadre de l'AB 33.02, accueillent des personnes du troisième âge. De nombreuses personnes âgées sont également impliquées dans l'initiative « sport au féminin ».

Il confirme la priorité réservée aux initiatives en matière de *Fair Play*. Plus que jamais, l'idée est de montrer que le sport n'est pas tant une affaire d'argent que de valeurs positives. Dans le budget 2013, un effort sera mis en particulier en direction des parents, qui peuvent aussi se révéler être des vecteurs de violences, racistes ou non. Le sport ne peut être envisagé comme activité défouloire. En matière sportive, les pouvoirs publics se doivent d'adopter un comportement exemplaire.

En réponse à la question relative aux engins sportifs de plein air, le ministre souligne que cette initiative est désormais du ressort communal.

La liste des associations sportives soutenues par la Commission communautaire française sera annexée au rapport.

Division 25 - Transport scolaire

Mme Isabelle Molenberg (FDF) ne peut s'empêcher de revenir à nouveau, comme lors des exercices budgétaires précédents, sur la nécessité de proposer des trajets aussi courts que possibles. Si la situation s'est largement améliorée, de nombreux points noirs n'en restent pas moins. Elle voudrait savoir si le groupe de travail qui s'était constitué en 2012 va poursuivre ses travaux en 2013 et ce, avec ou sans la participation de la Commission communautaire française.

L'intervenante ne peut que saluer l'augmentation, certes légère, du budget global. Elle n'en déplore pas moins certains conservatismes et pesanteurs qu'il faudrait songer à dépasser. On ne peut considérer, en effet, le critère de distance comme le seul pertinent; d'autres critères plus qualitatifs devraient également être pris en compte. L'idée serait de pouvoir satisfaire au mieux les besoins des enfants, comme les désidératas des familles, notamment en ce qui concerne le choix du réseau scolaire. Au sujet des trajets, elle souhaite savoir quand sera définitivement systématisé le logiciel d'optimisation des trajets et re-

vient, enfin, à la question de la formation des chauffeurs comme des accompagnateurs. Ces formations sont-elles obligatoires ou facultatives? Quelles sont les matières concernées et combien touchent-t-elles de personnes?

Pour **Mme Viviane Teitelbaum (MR)**, l'importance d'un transport scolaire efficace et de qualité n'a pas cessé d'être souligné ces dernières années. Eu égard à l'augmentation des crédits de cette division, elle demande au ministre s'il pourrait lui communiquer le nombre d'enfants pris en charge en 2012 et une estimation des bénéficiaires escomptés en 2013.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) estime que certains trajets sont encore bien trop longs; d'où la mise sur pied d'un groupe de travail spécifique. Il rappelle que lors de la discussion précédente, on avait évoqué le cas de certains trajets de quatre heures aller-retour. Il souhaiterait connaître la durée d'un trajet moyen et avoir davantage de précisions en ce qui concerne le nombre d'élèves fantômes ainsi que les circuits qui concernent la Wallonie. Il souhaiterait pouvoir disposer d'un éventuel rapport qui reprendrait toutes les statistiques.

M. Mohamed Azzouzi (PS) se réjouit de l'augmentation globale et constante du budget transport scolaire, depuis la nouvelle législature. S'agissant des bus, il s'interroge sur le choix du Collège de privilégier la location plutôt que l'achat ou encore le leasing. Il voudrait également avoir des assurances quant à la mise en service définitive du logiciel d'optimisation des trajets.

Après s'être félicitée de l'augmentation des crédits comme de circuits, **Mme Caroline Désir (PS)** souhaiterait également avoir des assurances quant à la mise en service du logiciel d'optimisation des trajets. L'impératif est de réduire au maximum le temps de trajet.

En attendant de les annexer au rapport, M. Emir Kir (ministre) entend fournir aux commissaires quelques statistiques relatives au transport scolaire. Le nombre de trajet est passé de 182 en 2011 à 190 en 2012; le nombre d'élèves transportés de 5,221 à 5,360. En 2012, la durée moyenne d'un trajet était de l'ordre de 90 minutes par trajet (aller). En ce qui concerne les coûts, un circuit revient à 39.500 €. un chauffeur à 19.500 € sur une base annuelle. Sur les 190 trajets, 14 dépassent les limites de la région bruxelloise. L'amélioration du temps de trajet est évidemment prioritaire; d'où les discussions menées avec son homologue wallon. Le ministre reconnaît l'existence de barrières entre les différents réseaux. A ce niveau-là, beaucoup de travail reste encore à faire. La guestion de la formation des accompagnateurs est évidemment essentielle. Il faut pouvoir disposer d'accompa-

gnateurs les mieux formés que possible compte-tenu de la difficulté de leur tâche.

C'est ainsi que sont organisées des formations très spécifiques comme « Enfants autistes, comment les approcher ? », de même en ce qui concerne les enfants trisomiques, les premiers secours ou encore la gestion des agressions verbales. Il annexera au rapport le nombre des accompagnateurs qui se sont formés. Il tient à souligner – même s'il préfère ne pas en faire la publicité – qu'il est arrivé à ses services de sanctionner certains accompagnateurs et/ou chauffeurs. Enfin, il plaide pour la formule de location plutôt que de leasing ou d'achat. De trop nombreuses contraintes obligent à devoir agir avec souplesse et urgence.

Division 26 - Formation professionnelle

Mme Viviane Teitelbaum (MR) salue les efforts du Gouvernement en matière de formation professionnelle. L'effort financier du Collège, en particulier au bénéfice de l'opérateur Bruxelles Formation qui bénéficie d'une enveloppe complémentaire de presque 4 millions d'€, est incontestable mais au regard de la situation catastrophique du chômage en région bruxelloise, c'est presque le minimum.

L'effort pour 2013 est donc reconnu mais son groupe considère néanmoins qu'il est toujours insuffisant. Le décloisonnement budgétaire entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française devrait être beaucoup plus massif. Il s'agit avant tout d'un choix politique et d'une réelle ambition au sein de l'oliviers bruxellois face à la pandémie du chômage. Accueillir des chômeurs, c'est bien, leur fournir une formation qualifiante et, partant, leur remettre le pied à l'étrier, c'est encore mieux! Cela fait plusieurs années que son groupe réclame plus de porosité entre les compte. Ce n'est pas un discours qu'elle réserve au seul ministre de la Formation professionnelle, son homologue régional de l'Emploi sera également bien servi dans quelques jours.

Sur le fond maintenant, elle demande au ministre s'il peut donner une estimation chiffrée du nombre de stagiaires complémentaires qui pourront être accueillis en 2013, s'il peut fournir davantage de détails sur les mesures déjà retenues pour améliorer l'offre de formation des jeunes chômeurs soumis à l'accompagnement obligatoire. Elle en vient ensuite à quelques courtes questions complémentaires. En premier lieu, s'agissant du plan stratégique de formation, le ministre peut-il lui dire si un agenda plus précis a été retenu que la seule annonce du premier trimestre 2013 ? Elle estime qu'il serait vraiment temps d'aboutir dans ce dossier.

Elle souhaite également savoir quand sera présenté au Parlement le décret d'assentiment de l'accord de coopération sur les politiques croisées entre les politiques de l'emploi et de la formation professionnelle. Enfin, elle voudrait savoir quand sera lancée la fameuse conférence interministérielle « Emploi – Formation professionnelle – Enseignement », promise depuis le mois de juillet 2009.

M. Emir Kir (ministre) n'a eu cesse de dire que la Commission communautaire française est le moteur des liens intra-francophones. Pourquoi est-il alors si difficile de réunir autour de la table les ministres Simonet, Marcourt, Cerexhe « Région », Cerexhe « Commission communautaire française » et, naturellement, le ministre Kir lui-même ?

Mme Giséle Mandaila (FDF) constate, pour sa part, qu'en matière de formation, il n'y a pas de grandes modifications par rapport au budget initial 2012. Elle note une augmentation globale pour le programme 1 (Formation professionnelle).

Dans l'exposé général, le Collège rappelle ses ambitions en matière de formation professionnelle. Ainsi, on peut lire à nouveau que « la formation professionnelle est un des domaines majeurs de l'accord de majorité de la Commission communautaire française pour la législature 2009-2014 ». Pour sa part, elle ne peut que s'en réjouir.

Elle ne peut aussi que se féliciter de ce que BRU-FOR soit confirmé comme opérateur majeur pour les formations qualifiantes, linguistiques en situation professionnelle ainsi qu'en ce qui concerne la vérification des compétences de base ou encore l'orientation des demandeurs d'emploi. Il lui paraît tout aussi positif de voir l'Institut bruxellois confirmé dans son rôle de régisseur de la formation professionnelle par rapport à l'insertion socioprofessionnelle via les OISP, qui offrent aux personnes les plus fragilisées sur le marché du travail des formations de base. A ce sujet, il lui revient que les personnes qui suivent une formation à BRUFOR bénéficient d'un remboursement total ou partiel de leur frais de transport. Tout en s'en félicitant, elle s'inquiète des disparités dans les modalités de remboursement. Elle demande au ministre s'il existe réellement une différence de traitement entre les différents stagiaires. D'aucuns avancent que ne seraient remboursés que les détenteurs d'un diplôme. Cette discrimination, si elle était avérée, lui paraît des plus choquantes. Elle souhaite savoir ce qu'il en est exactement. Elle demande au ministre s'il existe réellement des différences de traitement et sur quelle base.

Toujours dans le cadre de la formation professionnelle, elle voudrait en savoir davantage sur les nouvelles orientations retenues pour promouvoir les formations liées aux métiers en pénurie. Pour sa part, elle estime que le Collège devrait songer à amplifier bien davantage ses campagnes d'informations dans les établissements scolaires bruxellois et ce, en ce qui concerne les métiers en pénurie comme les formations genrées. Tous les métiers doivent être ouverts aux femmes. Elle s'interroge à ce sujet sur les synergies qui ont été mises en place avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle rappelle que le ministre a évoqué la mise sur pied d'un projet pilote visant à accompagner les demandeurs d'emploi handicapés en partenariat avec le service Phare dans des formations traditionnelles. Elle tient à souligner que son groupe soutient totalement cette initiative. Elle souhaiterait avoir davantage d'informations sur les types de handicaps que celle-ci entend viser.

Enfin, pour ce qui est de la poursuite du projet relatif au re-accrochage des jeunes adultes peu qualifiés à la vie active, elle voudrait savoir si cette mesure concerne, ou non, la catégorie des jeunes de moins de 25 ans. Dans l'affirmative, elle s'interroge sur le traitement réservé aux personnes plus âgées.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo) se réjouit à son tour de la priorité accordée par le Collège à la formation professionnelle. Si le budget gagne en lisibilité, il n'en demeure pas moins difficile a déchiffrer en de nombreux endroits. Pour sa part, il ne voit pas où figure les crédits accordés dans le cadre du New Deal. Il voudrait également être rassuré quant aux fonds d'origine régionale. S'il en croit, en tout cas, le rapport de la Cour des comptes, ceux-ci seraient en diminution. Pour sa part, il ne peut à nouveau que regretter ne pas avoir à disposition le Plan Stratégique de Formation, annoncé pourtant à de nombreuses reprises. Il déplore que, jusqu'à présent, il n'aura été possible que de parler des objectifs gouvernementaux (cf. le doublement de l'offre de formation). Ce qui lui importe, pour sa part, c'est de connaître les moyens, les méthodes qui seront mis en œuvre pour les atteindre; d'où son impatience à pouvoir consulter le plan stratégique.

Enfin, il voudrait en savoir davantage également sur la mise en œuvre de l'outil de suivi des stagiaires. Cet instrument lui semble également prioritaire.

Mme Caroline Désir (PS) entend féliciter le ministre pour son opiniâtreté. Il a fait de la Formation professionnelle l'un des cœurs de la politique gouvernementale. Son budget en constante augmentation est le reflet d'une volonté politique clairement exprimée qui entend résolument lier Emploi-Formation et Enseignement.

M. Emir Kir (ministre) remercie à nouveau les commissaires pour la bienveillance de leurs remar-

ques. Il confirme les objectifs du Collège de doubler le nombre de stagiaires à l'horizon 2020. Il faut pouvoir donner une seconde chance à tous ceux qui désirent s'insérer dans la société. Il ne doute pas un seul instant pouvoir atteindre cet objectif. Il en veut pour preuve la hausse continuelle des crédits dévolus à la formation professionnelle, notamment d'origine régionale. Il rappelle avoir pu réunir des nouveaux fonds de l'ordre de 4,5 millions d'€. A n'en pas douter, le Gouvernement va manifestement dans le bon sens. Pour ce qui concerne 2013, ce seront près de 500 classes supplémentaires qui seront ouvertes.

En ce qui concerne les priorités, il confirme que le Collège entend toujours privilégier les jeunes de moins de 25 ans. Cela ne signifie nullement un abandon des demandeurs d'emplois plus âgés. S'agissant des statistiques genrées, il indique que les stagiaires formés sont majoritairement féminins (51 %). Il reconnaît toutefois que trop de métiers sont encore fermés aux femmes; d'où précisément les campagnes d'information destinées à attirer des femmes dans des formations pour des métiers considérés comme exclusivement masculins, tels ceux de clarkistes, de chauffeurs de poids lourd, etc.

S'agissant du plan stratégique, il ne peut que rappeler que le léger retard à sa rédaction n'est en rien pénalisant. Toutes les initiatives prises jusqu'ici s'inscrivent d'ores et déjà dans la perspective du futur plan stratégique. Il en veut pour preuve les nouveaux dispositifs, comme les nouveaux bâtiments qui ont vu le jour. Les initiatives se multiplient et ce, à tous les niveaux, en direction des jeunes, des femmes comme des autres entités fédérées. La simplification administrative est également en marche. Elle est même aujourd'hui une réalité. Tous les ingrédients pour adopter le plan stratégique sont bien présents. Il estime que le plan sera finalisé début 2013. L'outil destiné à suivre le parcours des stagiaires devrait être finalisé, quant à lui, au troisième trimestre 2013.

En ce qui concerne la question relative aux frais de déplacement pour les stagiaires, il précise que ce sont les non-diplômés qui bénéficient du remboursement de ces frais, pas les déjà diplômés.

S'agissant de la question relative aux handicaps, il souligne qu'ils sont tous pris en compte.

Il se propose d'annexer au rapport les initiatives de formation mises en place dans le cadre *New Deal* demandées par M. Pinxteren.

Enfin, après s'être félicité, à son tour, de l'augmentation des crédits à la formation professionnelle, il rappelle que le budget n'est pas pour autant extensible. Le Gouvernement travaille avec ce qui est possible.

Examen des tableaux

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo) interroge le ministre sur trois AB relatives à l'ajustement budgétaire 2012. S'agissant de l'AB 01.01 (*Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique*), il souhaiterait en savoir davantage sur la journée d'études du 13 juin 2012 relative à la formation professionnelle à l'horizon 2020. Il s'étonne ne pas en avoir été informé.

Il voudrait ensuite davantage d'informations sur l'étude financée dans le cadre de l'AB 12.02 (*Promotion publication, diffusion*) et destinée à l'analyse des trajectoires suivies par les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un contrat de formation de BRUFOR. Il demande au ministre quand celle-ci sera à disposition des parlementaires.

Il s'intéresse, enfin, à la forte augmentation des crédits à l'AB 12.03 (Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation et de la communication des programmes européens des objectifs « convergence » et « compétitivité et emploi » du FSE et des initiatives communautaires). Il voudrait connaître les raisons de l'augmentation des crédits de l'ordre de 50.000 €

M. Emir Kir (ministre) précise que la journée d'études a connu un franc succès et ce, notamment grâce à la présence de nombreux députés. Les 13.000 € supplémentaires proviennent de l'AB 33.06 (subventions d'initiatives de diffusion et d'information). En ce qui concerne les 50.000 € à l'AB 12.03, le ministre précise qu'il s'agit d'un ajustement en crédits d'engagement.

S'agissant de l'initial 2013, **M. Arnaud Pinxteren** (**Ecolo**) interroge ensuite le ministre sur les crédits alloués. Pour sa part, il estime les tableaux difficiles d'accès. Il avoue sa perplexité quant à comprendre où trouver les fonds en provenance du *New Deal*.

M. Emir Kir (ministre) entend rassurer le commissaire. Les nouveaux crédits se concentrent en l'AB 43.07 (Subvention à l'institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal). La question lui permet de rappeler que l'Institut a bien bénéficié en 2012 d'une subvention directe de la Région de Bruxelles-capitale pour mettre en œuvre des formations complémentaires dans le cadre des secteurs prioritaires du New Deal - Pacte de Croissance urbaine durable dont l'Alliance Emploi-Environnement. Par le biais d'une augmentation de sa dotation due en proportion par la Région en 2013, la Commission communautaire française destine donc ces moyens supplémentaires à la poursuite de l'organisation de formations par l'institut dans les secteurs prioritaires du New Deal.

II. Division 26 – Formation professionnelle Programme 2 – Classes moyennes

 Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle des classes moyennes

Le budget 2013 permettra de continuer le développement des formations en alternance qui font la particularité du réseau des classes moyennes. Le ministre rappelle que Bruxelles compte près de 75.000 travailleurs indépendants et petites entreprises de moins de 4 travailleurs et, donc, la formation des classes moyennes, destinée à ce public, s'inscrit particulièrement bien dans le paysage socio-économique bruxellois.

Cette année, une attention particulière sera mise sur le développement de passerelles avec les structures de l'enseignement : les apprentis de l'EFPME pourront obtenir un CQ6 à l'issue de leur formation. Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation européenne des formations, permettra une plus grande mobilité des apprentis. Ils pourront désormais poursuivre une formation dans un autre réseau de formation ou d'enseignement. Cette nouvelle mesure n'aura aucun impact budgétaire.

Le budget renforce la participation de l'EFPME à l'Alliance Emploi-Environnement. Les formations continues aux métiers de la construction durable, conçues en 2011, ont démarré cette année. De plus, un module de construction passive sera installé sur le site de l'EFPME et servira d'outil didactique tant pour les apprentis et futurs chefs d'entreprise que pour les professionnels du secteur de la construction.

L'EFPME prolonge également sa participation au plan langue adopté conjointement par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et par le Collège de la Commission communautaire française. Une partie des cours pratiques de vente et de coiffure sont à présent donnés en néerlandais. En 2013, ces formations bilingues seront étendues aux auditeurs du pôle « Horeca ».

D'autre part, en février 2013, le site de l'EFPME accueillera la deuxième édition bruxelloise du village des métiers. Ce village proposera aux jeunes de l'enseignement obligatoire et aux jeunes demandeurs d'emploi des essais métiers dans les secteurs particulièrement porteurs en région bruxelloise. Cette initiative fait partie d'un plan global de promotion des métiers techniques et manuels mené conjointement avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin de rendre le système de formation des classes moyennes bruxellois plus performant, un audit externe sera réalisé en 2013. En effet, certaines mises à jour ou modifications des procédures de gestion et d'organisation amélioreront le fonctionnement entre l'administration et le centre de formation. Cet audit concernera l'organisation globale du système et le financement de l'asbl.

Il consistera, entre autres, en l'analyse des textes légaux en vigueur, l'analyse des incohérences éventuelles dans ces textes et la recherche de la meilleure adéquation avec les missions confiées au SFPME et à l'asbl EFPME. L'audit devra également aboutir à la rédaction d'une convention de collaboration entre le service et l'asbl.

L'objectif est de promouvoir ce dispositif de formation et de réaffirmer son rôle essentiel dans la formation des futurs indépendants et chefs d'entreprise bruxellois.

En ce qui concerne l'analyse des chiffres :

Ajustement 2012

Le budget global du SFPME a été augmenté pour financer l'audit en prévoyant un budget potentiel de 100.000 €.

Budget 2013

Le budget « initiatives » a été maintenu, mais, comme c'est le cas dans la division concernant la formation professionnelle, le financement de SkillsBelgium a été distingué.

Le budget global du SGS est en augmentation pour permettre de couvrir les frais de fonctionnement. Un budget est maintenu pour financer des prestations de tiers, comme cela a été le cas à l'ajustement 2012. Ceci servira à mettre en œuvre les résultats de l'audit, par exemple, pour réécrire les textes légaux et à mettre en place un processus qualité, comme cela est recommandé par les instances européennes.

2. Discussion et examen des tableaux

Après avoir souligné qu'il n'y a globalement pas de remarques particulières sur les postes de dépenses qui ne subissent pas de très faibles ventilations entre elles, **Mme Viviane Teitelbaum (MR)** s'intéresse à une remarque du cahier justificatif de l'ajustement. Il est fait mention d'un audit externe programmé pour 2013 suite à « des difficultés de gestion des ressources humaines, d'organisation et de collaboration avec le centre de formation EFPME ». Elle souhaite en sa-

voir davantage sur les problèmes qui ont été constatés auprès de l'opérateur Commission communautaire française. Elle voudrait en savoir davantage sur l'agenda escompté pour la remise des conclusions de l'audit et, éventuellement, la prise de mesures correctrices. Elle souhaiterait également que le ministre communique les actions qui ont été menées en 2012 pour essayer d'apporter une solution à cette situation.

En ce qui concerne l'initial 2013, l'intervenante pose deux questions au ministre.

Au regard du cahier des justificatifs, elle demande au ministre s'il peut brièvement lui expliquer ce qu'il entend par « *l'obtention d'un CQ6* » à l'issue de la formation des apprentis de l'EFPME et, ce via les passerelles avec les structures de l'enseignement. Elle interroge encore le ministre sur l'implication du Collège dans l'organisation de la seconde édition bruxelloise du Village des métiers. Elle s'intéresse aux objectifs escomptés pour 2013.

Mme Gisèle Mandaila (FDF) s'intéresse, pour sa part, à la question des formations en alternance. Elle souhaite connaître les mesures concrètes qui seront prises en 2013 pour favoriser ce type d'apprentissage. Elle voudrait également savoir quel est le nombre exact de formateurs.

M. Benoît Cerexhe (ministre) admet qu'il y a eu certaines difficultés de fonctionnement entre le SFPME et l'EFPME et ce, y compris au niveau interpersonnel. Il fallait évidemment y remédier au plus vite. L'audit devra servir à améliorer le fonctionnement global du système. La date limite de l'appel d'offre ayant été fixée au 22 octobre, trois offres sont parvenues. La société retenue aura 120 jours calendrier pour préparer son rapport. La mise en œuvre de ses conclusions devrait ainsi aboutir autour de mars 2013.

Un CQ6 est un Certificat de Qualification de 6ème année professionnelle. Désormais, il pourra être obtenu au terme d'un apprentissage au sein du SFMPE. Cela confèrera à ses stagiaires certains droits, accès et passerelles autrement fermés.

Le premier Village métiers avait été organisé en février 2012. Vu le succès rencontré, il a été décidé d'en faire un événement annuel. Les villages métiers sont ouverts à tous les jeunes âgés de 14 à 25 ans. L'idée est de faire la promotion des métiers manuels et techniques, pas de la formation en tant que telle, même si les deux sont évidemment liés. Chaque village, géré par Skills Belgium, coûte de l'ordre de 30.000 €, répartis en trois parts égales entre Actiris, les ministres Kir et Cerexhe.

L'idée est d'attirer un maximum de jeunes; d'où une campagne d'informations particulièrement ciblée, notamment sur la radio NRJ. Il faut susciter un maximum de vocations.

En ce qui concerne la formation en alternance, il confirme l'intérêt du Collège pour ce type d'apprentissage. Le nombre de formateurs est de l'ordre de 400 personnes.

Examen des tableaux

Les tableaux ne suscitent aucun commentaire supplémentaire des commissaires.

III. Division 29, Activité 3 – Enseignement Division 11 – Programme 6, Activités parascolaires à caractère pédagogique Division 29, Activité 2 – Complexe sportif Division 24 – Tourisme

1. Exposé de M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge de l'Enseignement et du Tourisme

Division 29, Activité 3 - Enseignement

Avec une augmentation de 3 % par rapport à l'année 2012, le budget 2013 consacré à l'enseignement permettra de poursuivre les importants investissements que qui ont été réalisés depuis le début de cette législature pour accroître la capacité d'accueil des différents sites d'enseignement et améliorer les conditions pédagogiques des élèves et des enseignants.

Sur la base des différents travaux réalisés ou en projet, ce sont en effet près de 800 places qui auront été créées d'ici 2014 (650 à l'heure actuelle) et plus de 1.000 d'ici 2017, dont 300 places dans l'enseignement spécialisé.

Pour parvenir à cet objectif, le budget 2013 permettra notamment :

1. le lancement de la rénovation des nouveaux espaces qui ont été acquis auprès de la Vlaamse Gemeenschapcommissie pour les besoins de l'Institut Charles Gheude. Ces travaux permettront, non seulement d'accroître la capacité d'accueil de cet institut d'enseignement secondaire spécialisé, mais également d'améliorer le confort des sections « plomberie » et « mécanique ». Cette rénovation se fera sur base d'un projet architectural que le ministre-président a voulu participatif pour veiller

- à prendre en considération les différents besoins exprimés.
- 2. Suite à la décision intervenue dans le cadre de la task force boom démographique, l'étude visant à construire un nouveau bâtiment permettant l'accueil de 200 élèves sur le site qui accueille l'Institut Alexandre Herlin sera lancée. Estimée à 7 millions d'€, la Fédération Wallonie-Bruxelles interviendra dans ce projet à hauteur de 60 %, la Commission communautaire française à hauteur de 40 %. Dans l'attente de ces travaux qui pourraient débuter au plus tôt dans le courant de l'année 2014, 8 classes supplémentaires seront créées au sein de cet institut dans un espace existant. Une intervention financière a été également sollicitée auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour réaliser les travaux nécessaires au réaménagement de cet espace.
- 3. L'année 2013 permettra de lancer la seconde phase des travaux d'aménagement du terrain du Bon air. Pour rappel, une première phase de travaux a permis l'exploitation de ce site de 7 hectares pour y produire une série de fruits et légumes selon les principes de l'agriculture biologique. Cette nouvelle phase permettra la création d'ateliers, de hangars et des serres nécessaires. Tout comme pour les autres projets, il sera veillé à la qualité énergétique et environnementale des bâtiments et des infrastructures y attenantes.
- 4. Au niveau du campus du CERIA, ce sont d'importants travaux de réaménagement et de mise en conformité qui seront entrepris suite au désamiantage de différents bâtiments. Ces travaux qui s'étaleront sur plusieurs années permettront aux instituts présents sur le campus du CERIA de bénéficier d'espaces supplémentaires. Par ailleurs, une étude visant à établir un schéma-directeur sera lancée dans le courant de l'année 2013 pour prendre en considération dans le futur les multiples évolutions que connaît et connaîtra cette partie de Bruxelles. La création d'un nouveau quartier, l'arrivée du RER, le développement de nouvelles activités aux alentours du campus, etc. sont autant de paramètres qu'il faudra prendre en considération pour orienter dans le futur certains investissements.
- 5. Enfin, le Collège veillera à doter dans le courant des prochaines années l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque d'un bâtiment correspondant à ses besoins. Sur base des conclusions d'une étude réalisée cette année, un dossier sera soumis au Collège en vue d'implanter définitivement l'ESAC sur le campus du CERIA.

Au niveau du personnel enseignant, l'attention particulière qui leur avait été accordée l'an dernier par le biais du projet de mentorat sera amplifiée au cours de cette année. Suite à l'expérience-pilote et aux conclusions tirées, le nombre de mentors a été doublé et une heure de coordination par semaine a été donnée à chaque mentor pour leur permettre de rencontrer les enseignants qui en font la demande. Par ailleurs, des formations répondant aux attentes des enseignants seront proposées à nos enseignants sur base d'un cadastre de leurs besoins. Parmi celles-ci, une attention particulière sera accordée à la question du genre afin que l'enseignement ne reproduise pas les inégalités et les stéréotypes présents dans la société, notamment en matière d'orientation et de choix des études.

Sur le plan de l'équipement, les efforts seront poursuivis pour équiper au mieux les différents établissements. Outre le matériel technique de pointe qui se situe au Centre de technologie avancée, des tableaux interactifs verront le jour dans les classes de cours pour permettre aux enseignants de s'appuyer sur les nouvelles technologies. Un programme de formation sera proposé pour permettre aux enseignants de tirer au maximum profit de l'intérêt pédagogique de ce matériel.

Sur le plan de l'offre, les sections « spécialisation médiateur », « conseiller en environnement », « conseiller en insertion sociale et professionnelle » sont réouvertes depuis le début de cette année comme le ministre-président s'y était engagé au cours d'une des commissions. La formation « Conseiller en alphabétisation» ouvrira quant à elle à partir de janvier. Par ailleurs, le «complément CESS » créé depuis l'an dernier et qui permet à des personnes d'obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sera, quant à lui, à nouveau organisé. Au niveau de l'enseignement secondaire, de nouvelles formations aux techniques actuelles, telles que les toitures vertes, la récupération des eaux de pluie ont été créées depuis cette année. L'implantation de ruches sur le terrain du Bon air permettra également de sensibiliser et de former les élèves à l'apiculture.

Enfin, l'année 2013 permettra la mise en œuvre d'une série de mesures contenues dans l'étude qui a été réalisée pour faire des établissements, les premiers reconnus « alimentation durable ». Ces mesures s'inscrivent dans les projets menés depuis le début de cette législature et qui ont notamment permis de remporter le premier prix mondial au « Gourmand World cookbook awards » avec le livret de recettes « Au fil des saisons ». Parmi les mesures qui seront mises en œuvre cette année, le ministre-président cite :

 l'organisation de séances de formation avec les professeurs et les élèves;

- l'amplification de la collaboration entre l'institut horticole et les instituts hôteliers afin de coordonner les cultures aux menus réalisés dans les ateliers de cuisine:
- la centralisation des commandes entre les différents instituts hôteliers;
- la révision de l'ensemble des cahiers des charges pour y intégrer davantage de clauses environnementales et sociales;
- le compostage et le tri systématique des déchets dans les politiques d'établissements;
- l'organisation de visites croisées « potager-cuisine »;
- l'utilisation d'une méthode pour situer chaque menu réalisé en matière de durabilité et de diététique.

Ces différentes mesures permettront de renforcer les liens qui se sont rétablis depuis plusieurs années entre les différents établissements.

Division 11 – Programme 6 – Activités parascolaires à caractère pédagogique

Ce crédit permettra de couvrir l'ensemble des activités et de doter des moyens nécessaires le Centre bruxellois de documentation pédagogique, l'Institut Supérieur de Pédagogie de la région et la coordination des écoles de devoirs.

Par le biais d'un appel à projets, un soutien sera poursuivi pour la mise en place de projets visant la lutte contre l'échec scolaire, le décrochage scolaire et la violence à l'école. Les budgets consacrés aux activités parascolaires permettront également de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.

Division 29, Activité 2 - Complexe sportif

Au niveau du complexe sportif, l'année 2012 a permis de lancer plusieurs chantiers visant à rénover des espaces vétustes et à rendre le complexe accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux et le budget consacrés à cette politique s'inscrivent dans une logique d'ouverture et de promotion de la pratique sportive.

Pour 2013, les travaux de rénovation et de mise en conformité des bâtiments seront poursuivis. Sur la base du programme PLAGE réalisé, d'importants travaux seront également menés pour réduire la consommation énergétique du bâtiment.

Division 24 - Tourisme

L'année 2012 a été une bonne année pour le tourisme bruxellois. Avec plus de trois millions de touristes présents et plus de 6 millions de nuitées, un nouveau cap a été franchi, marqué également par une augmentation du taux d'occupation des chambres d'hôtels et une meilleure rentabilité.

Le développement du segment des « City trip » offre des perspectives intéressantes pour le développement de la destination Bruxelles car il complète de façon opportune l'offre en matière de tourisme d'affaires.

Une partie significative du budget alloué au tourisme permettra de réaliser le programme ambitieux d'animation et de promotion touristiques au cours de l'année 2013, année qui sera consacrée encore, en partie, à la Gastronomie.

C'est pour cette raison que les moyens ont été transférés sur l'AB 33.02 (subventions aux associations actives en matière tourisme) dont le montant passe à 2.006.000 € Ce crédit est destiné à subventionner des associations, fédérations, ligues et autres structures en matière de tourisme, notamment pour des activités ordinaires et extraordinaires, par exemple, VisitBrussels, l'organisation de visites guidées thématiques, le développement de projets autour des musées via le Conseil Bruxellois des Musées, la participation aux années thématiques, la promotion de l'hébergement pour jeunes, l'organisation d'actions concernant le tourisme durable, etc.

Le ministre-président revient un instant sur cette année de la gastronomie « Brusselicious » qui fut l'occasion de valoriser la qualité, l'art de vivre et le multiculturalisme bruxellois. Ce fut aussi l'occasion de prolonger les actions menées par les acteurs bruxellois pour développer de vraies filières pour une alimentation durable.

Ce programme très complet a vu également la création de nouveaux rendez-vous touristiques pérennes, comme, par exemple, la création d'un tram gastronomique, l'édition d'un mondial de la bière, ou la création du festival consacré à la gastronomie des chefs bruxellois.

Dès l'an prochain débutera la préparation de l'année à thème de 2015 en procédant au choix de celui qui sera retenu. Le Collège de la Commission communautaire française, le Gouvernement de la région bruxelloise et la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* seront partenaires pour définir ce choix et participeront conjointement à en financer les manifestations.

En vertu des recommandations des assises du tourisme, il a été décidé de renforcer l'offre touristique liée à l'Europe. Ainsi, une promenade permanente entre le centre historique et le quartier européen a été mise en place et un renfort de signalisation des bâtiments européens a été réalisé à cette occasion. Ce programme fut complété en 2012 d'une remise à niveau de la signalétique touristique de la Commission communautaire française, cela par le placement d'autocollants spéciaux permettant de recevoir les contenus informatifs via une connexion internet (QR Code et technologie RFID). En 2013, le travail sera principalement axé sur les auberges de jeunesse pour favoriser leur programme d'animation en lien avec l'Europe.

Tourisme durable

Le souci de la Commission communautaire française, est d'être attentif à un développement harmonieux du tourisme, et ce d'autant plus que celui-ci est générateur d'emplois au bénéfice des Bruxellois. Pour cela, un nouvel observatoire du tourisme bruxellois verra le jour au sein de l'association VisitBrussels. Cet outil est indispensable pour accompagner et piloter l'objectif fixé par le secteur de doubler d'ici 10 ans le nombre de nuitées à Bruxelles.

Le tourisme durable implique aussi que les habitants puissent profiter de l'activité touristique. A cet égard, les chambres d'hôtes connaissent un succès de plus en plus marqué auprès des Bruxellois et Bruxelloises. Cette année, le budget sera reconduit afin de rencontrer les demandes de primes à la rénovation de chambres d'hôtes et le travail continu sur la promotion de l'offre sera maintenu.

L'année 2012 a vu aussi l'organisation à Bruxelles du congrès mondial du réseau des « *Greeters* ». Cette nouvelle forme de tourisme participatif, en plein essor dans le monde, est un bel exemple de développement touristique de la région bruxelloise en y associant activement ses propres habitants.

En partenariat avec les associations, une partie d'itinéraires et visites guidées ont été adaptés aux personnes à mobilité réduite : ces visites accessibles aux personnes handicapées seront à nouveau possibles en 2013.

Bruxelles sur les marchés étrangers

Depuis plusieurs années, la politique touristique de la Commission communautaire française vise à positionner Bruxelles autour de trois axes forts : Bruxelles, comme capitale de 500 millions d'Européens; Bruxelles, l'endroit où il se passe toujours quelque chose et Bruxelles, une ville au cœur du pouvoir.

En ce qui concerne la promotion de la destination à l'étranger, Wallonie Bruxelles Tourisme continuera l'exécution de son nouveau contrat de gestion. En vertu de ses statuts, les acteurs (attractions touristiques, secteur Horeca, secteur culturel, etc.) sont invités à devenir membres de l'assemblée générale de l'asbl. Un nombre important d'acteurs bruxellois ont aujourd'hui franchi le pas. Conformément au contrat de gestion, les partenariats publics privés ont par ailleurs été amplifiés. Une nouvelle lettre information électronique, complétée d'un site web a d'ailleurs été mise sur pied afin de communiquer au mieux le travail effectué par l'institution et ce, à disposition des professionnels du tourisme et des élus en charge de cette thématique.

A cette occasion, une nouvelle convention liant Wallonie-Bruxelles Tourisme et VisitBrussels sera signée en 2013.

Une large réflexion avec les différents acteurs (région, ville, secteur, ...) sera également lancée cette année pour préparer la régionalisation du secteur du tourisme prévue pour 2014.

Tourisme des jeunes

En matière de tourisme à destination des jeunes, des actions ont été menées depuis 2008 à la fois par VisitBrussels et Wallonie-Bruxelles Tourisme. Un soutien à l'asbl de coordination « Loger Jeunes » sera maintenu. Au niveau hébergement, Bruxelles reste en-deçà de l'offre d'une ville qui souhaite développer son tourisme et sa dimension internationale.

L'essor du tourisme urbain de manière générale, le développement de l'événementiel bruxellois et de l'attractivité de Bruxelles en tant que Capitale européenne, symbole de l'Europe des gens, sont des éléments supplémentaires qui plaident pour le renforcement de l'offre.

Le Collège prévoit donc la création d'un nouveau centre d'hébergement. Cette année 2013 verra le début de sa construction.

Un budget spécial sera consacré cette année au soutien du programme d'animation des auberges de jeunesse. Ceci afin de montrer qu'au-delà du simple logement, ce type de structure offre un vrai projet pédagogique, ce qui le rend spécifique et mérite qu'il soit soutenu.

De plus des travaux lourds devant être effectués dans le réseau des Auberges de Jeunesse (AJ), le Collège analysera la possibilité de soutenir, via l'octroi de sa garantie, la conclusion par les opérateurs des Auberges des financements nécessaires à cet effet. Une habilitation au Collège à fournir sa garantie à hauteur de 2 millions d'€ a été intégrée dans le manteau du budget.

2. Discussion et examen des tableaux

Division 24 - Tourisme

Mme Viviane Teitelbaum (MR) précise qu'en ce qui concerne l'exposé général, il est indiqué que l'année 2012 a été globalement un bon cru pour le secteur du tourisme en région bruxelloise. Elle demande au ministre s'il peut donner un complément d'informations sur ce point. Dispose-t-il, éventuellement, de données chiffrées pour appuyer ce bilan? A ce propos, elle rappelle qu'il a été retenu de prolonger en 2013 la stratégie développée dans le cadre de l'année de la gastronomie initiée au début de cette année. Elle s'interroge dès lors sur les actions particulières qui auraient déjà été retenues. L'année 2013 sera-t-elle l'année de « Brusselicious bis » ?

Elle en vient, ensuite, aux relations de la Commission communautaire française avec l'opérateur Wallonie-Bruxelles Tourisme. Ce dernier bénéficie d'une partie des marges financières complémentaires. D'emblée, il lui paraît curieux de constater que des montants importants aient été mobilisés alors qu'il est précisé dans les justificatifs des politiques que ledit opérateur n'a toujours pas adopté son propre budget. Elle se demande s'il est prudent d'agir de la sorte, bref de mettre en quelque sorte la charrue avant les bœufs. Sur le fond maintenant, elle voudrait connaître les missions « spécifiquement bruxelloises » qui ont déjà été retenues pour l'année prochaine.

Mme Isabelle Molenberg (FDF) revient, quant à elle, sur les fameuses Assises du Tourisme qui avaient dégagé un certain nombre d'axes prioritaires. Elles demande au ministre lesquels de ces axes ont été jusqu'ici réellement rencontrés.

Elle s'intéresse ensuite aux chambres d'hôtes. Elle souhaiterait voir annexer au rapport le nombre de chambres d'hôtes agréées et éventuellement radiées en 2012 et le nombre de celles qui auraient bénéficié de la prime de rénovation.

Elle s'inquiète, ensuite, des retards intervenus dans le dossier de la nouvelle auberge de jeunesse. Elle se demande si le projet de péniche n'a pas pris tout simplement l'eau. Bref si le ministre n'aurait pas dû faire preuve de davantage de prudence lors de la discussion budgétaire de 2011.

Enfin, la parlementaire voudrait en savoir davantage sur les initiatives prises par le Collège pour favoriser le tourisme des Personnes à mobilité réduite (PMR). Elle s'inquiète d'un certain immobilisme en cette matière.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) s'intéresse également aux éventuelles initiatives visant à favoriser le tourisme des PMR, en provenance de l'étranger comme d'ailleurs purement locales. Ces mesures concernent en effet autant les touristes étrangers que les citoyens bruxellois.

Revenant également sur la nouvelle auberge de jeunesse initialement prévue pour 2012, il voudrait élargir le débat au « Tourisme jeunes » de manière générale. Pour sa part, il plaide pour la création d'hôtels d'une ou deux étoiles. Sans s'opposer formellement au projet de « *Bruxelles, ville au cœur du pouvoir* », il se demande toutefois si cette vision n'entre pas en contradiction avec la volonté de développer le tourisme des gens et/ou d'ordre intérieur. A l'exemple de Berlin, le tourisme bruxellois doit aussi être celui de ses habitants. Il voudrait enfin connaître les initiatives du Collège en matière de signalétique. Il se demande pourquoi si peu de moyens y sont désormais consacrés.

Mme Caroline Désir (PS) s'intéresse pour sa part à l'AB 33.02 (associations actives en matière de tourisme). Elle s'interroge sur l'augmentation notable des crédits qui y sont affectés. Elle s'interroge aussi sur la forte augmentation des crédits affectés à l'OPT (AB 33.03). Enfin, elle voudrait en savoir davantage sur le projet de nouvelles auberges de jeunesse. Le projet est-il abandonné ou seulement retardé? Elle voudrait en savoir davantage sur le montage financier prévu entre le fédéral (Beliris), la Ville de Bruxelles et la Commission communautaire française.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) voudrait obtenir la liste ventilée des associations actives en matière de Tourisme (AB 33.02). S'agissant de Wallonie Bruxelles Tourisme, elle voudrait obtenir des informations complémentaires quant au nouveau contrat de gestion signé avec la Région wallonne et quant à la teneur de ses missions spécifiquement bruxelloises.

Pour bien connaître le secteur, M. Mohamed Azzouzi (PS) se réjouit des actions du Collège en matière de tourisme jeunes. Il se réjouit de ce que le budget inclut des crédits destinés à rénover deux des centres d'hébergement pour jeunes, à savoir, le Van Gogh du CHAB et l'Auberge des Trois Fontaines. Il s'interroge, ensuite, sur le nombre et la nature des utilisateurs de ces lieux d'hébergement. Il souhaiterait également avoir quelques assurances quant à la poursuite des actions en faveur de la rénovation des chambres d'hôtes et ce, en dépit des remarques

émises par la Cour des comptes. Bruxelles a tout à gagner en favorisant ce type de tourisme.

M. Christos Doulkeridis (ministre-président) entend rassurer les commissaires par un série de statistiques qui témoignent de la vigueur du tourisme bruxellois. Il se porte bien, en termes de tourisme d'affaires comme d'agrément et/ou de loisir. Bruxelles renforce sa position comme ville majeure de congrès, avec des infrastructures situées en centre ville. L'année 2012 a donc été une excellente année pour le secteur du tourisme avec une augmentation notable du nombre de nuitées. Il a largement dépassé le cap des 6 millions.

Il confirme que l'année de la gastronomie a été un franc succès et qu'elle se poursuivra évidemment en 2013. Les années thématiques se poursuivent toujours en aval et ce, jusqu'à la suivante (2015). Il s'agit aussi de ne pas perdre le bénéfice du travail effectué pour positionner Bruxelles comme ville de gastronomie dans le monde. Certaines initiatives vont même se pérenniser tel le tram gastronomique. Il rappelle à ce propos que ces années thématiques s'inscrivent pleinement dans les recommandations des assises du tourisme culturel. Tout le secteur touristique travaille désormais de concert, dans la même direction. Visitbrussel se positionne désormais comme un acteur aussi efficace qu'incontournable à même de développer une véritable stratégie.

Il revient sur le positionnement de Bruxelles autour de trois axes majeurs : Bruxelles, comme capitale de 500 millions d'Européens, de Bruxelles comme un endroit où il se passe toujours quelque chose et Bruxelles, une ville au coeur du pouvoir. Ce troisième axe n'est en rien contradictoire avec les deux précédents. Il se pose tout simplement en complémentarité. Il rappelle que Bruxelles est avec Washington la ville des lobbies par excellence et qu'il serait absurde de ne pas en tenir compte. Cet aspect de Bruxelles se doit aussi d'être valorisé.

Quant à l'axe de « Bruxelles, ville où il se passe toujours quelque chose », il concerne aussi bien les étrangers que les Belges et les Bruxellois eux-mêmes. « L'Europe des gens » reste bien l'une des priorités de sa politique. Bruxelles a pâti bien trop longtemps d'une image négative due à son statut de capitale bureaucratique de l'Europe. Cette image a été considérablement améliorée notamment à travers des événements comme Brusselicious ou le réseau Greeters.

Bruxelles a de nombreuses cartes citoyennes à jouer pour être une ville de la diversité, par excellence.

Les relations entre Wallonie Bruxelles Tourisme et Visitbrussels, sans oublier Toerisme Vlaanderen sont

excellentes. Il rappelle qu'il revient à *VisitBrussels* de définir les priorités et aux 17 bureaux de WBT de s'intéresser à en faire la promotion à l'étranger. Le fait que le WBT n'ait pas encore adopté son budget ne préjuge en rien de son obligation à remplir toutes les missions que lui sont confiées par la Commission communautaire française.

S'agissant des chambres d'hôtes, il estime qu'il faudra sans doute peaufiner leur situation juridique. Le travail de nomenclature qui est actuellement mené conjointement avec la Région va manifestement clarifier la situation.

Il lui semble en effet important de réduire à terme la zone grise de l'hébergement regroupé sous le vocable de « para hôtellerie ». La prime se chiffre à 1.500 € et sur les 190 chambres d'hôtes que compte la région bruxelloise, seule une dizaine en ont bénéficié en 2012. Le budget n'a donc pas été épuisé. Le Collège va reconduire en 2013 le budget afin de rencontrer les demandes de primes à la rénovation. Les fortes augmentations budgétaires trouvent leur explication dans les conséquences de ce qu'on appelle l'effet turbine réalisé en 2011, qui ont visé à imputer dans le budget 2011 des montants qui seront réellement dépenses en 2012. Cela provoque évidemment une montée des crédits en 2013.

La volonté de créer une nouvelle auberge de jeunesse répond à un réel besoin. Il reconnaît que le Collège a rencontré certaines difficultés avec le projet de construction de celle-ci. Contrairement à ce que d'aucuns avancent, à travers un mauvais jeu de mots, le projet de péniche n'a pas pris l'eau. Au-delà de l'imbroglio juridique (la Commission communautaire française ne peut pas conclure de convention avec le Port de Bruxelles), le Collège prévoit bien de créer le nouveau centre d'hébergement en 2013, toujours en partenariat avec Beliris et la Ville de Bruxelles. L'opération se finalise actuellement dans son montage juridique et financier. Ce sera à la Ville de Bruxelles d'obtenir la concession auprès du Port de Bruxelles. Le ministre insiste sur le fait que ce n'est pas par hasard que le Gouvernement estime devoir créer une nouvelle auberge. Au delà du simple logement à prix modique, ce type de structure offre (ou se doit d'offrir) un vrai projet pédagogique. C'est ce plus qui le rend, à ses yeux, spécifique et justifie qu'il soit soutenu. C'est ainsi qu'en 2013 une attention particulière sera consacrée au soutien du programme d'animation des auberges. En ce qui concerne leur fréquentation, il confirme qu'il s'agit davantage d'un tourisme de groupes que d'individus isolés; d'où précisément l'importance de l'animation. Le Collège ne s'intéresse pas moins à développer l'offre touristique des hôtels « 1 étoile ».

Il récuse ensuite l'affirmation selon laquelle le Collège n'aurait rien fait pour faciliter le tourisme des PMR. Il propose à la parlementaire de contacter les associations en charge des handicapés afin de corriger un jugement sans doute un rien hâtif. De nombreux itinéraires et visites guidées pour les PMR ont bien été créés en 2012 et ce, en partenariat avec les associations. Ces itinéraires et visites seront toujours accessibles en 2013 et développés. Le Collège ne s'est pas plus désintéressé de la signalétique. Reste que l'heure n'est plus à la création de nouveaux panneaux mais plutôt à leur entretien; d'où des coûts moindres. Les efforts se concentrent aujourd'hui sur l'information électronique. Enfin, avec « TAK TAK City », l'idée est de valoriser des lieux peu connus à proximité de sites connus. Il se propose d'annexer au rapport les compléments d'informations demandés par les différents commissaires.

Division 29, Activité 3 - Enseignement

Mme Giséle Mandaila (FDF) salue l'effort du Collège en matière d'enseignement. Nul n'ignore, en effet, que l'enseignement qualifiant reste l'un des meilleurs moyens de lutte contre le chômage. Pour sa part, elle insiste sur la nécessité de ne pas seulement se concentrer sur le quantitatif mais sur la nécessité de s'intéresser au qualitatif. A cet égard, elle se félicite de l'achat de tableaux interactifs, outils pédagogiques de performance s'il en est. Elle se félicite, ensuite, de l'attention particulière qui sera à nouveau accordée aux enseignants par le biais du mentorat. En conclusion, elle voudrait en savoir davantage sur l'état d'avancement des travaux liés à l'EZAC.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) entend féliciter le ministre pour la cohérence de sa politique menée depuis son installation.

Après avoir remercié les différents intervenants, M. Christos Doulkeridis (ministre-président) confirme que l'attention accordée au mentorat sera amplifiée en 2013. Le nombre des mentors sera augmenté pour passer de 10 à 15. Le métier de mentor ne s'improvise pas. Les futurs mentors se doivent également d'être bien formés. L'idée est de remotiver des enseignants qui décrochent beaucoup trop rapidement. La moitié d'entre eux quittent l'enseignement, en effet, dans les 5 premières années. Le mentorat est pensé comme un outil de motivation. Le ministre souligne le souci du Collège d'investir dans les nouvelles technologies, notamment les tableaux interactifs.

Il confirme, enfin, la volonté d'offrir à l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque (EZAC) un bâtiment correspondant à ses besoins sur base des conclusions de l'étude de faisabilité qui avait été réalisée en 2012. L'idée retenue est de rénover un bâtiment existant. La

première phase des travaux nécessaires à l'implantation de l'EZAC devrait être menée en 2014.

Examen des tableaux

Les tableaux ne suscitent aucun commentaire supplémentaire des commissaires.

M. Vincent Lurquin, président, remercie les différents intervenants.

IV. Votes sur l'avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26 partim, 28 et 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses de l'année 2012 et, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année 2013, ainsi que les tableaux y annexés, et en propose, dès lors, l'adoption par 8 voix pour et 3 voix contre.

V. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Le Président,

Mme Caroline DÉSIR

M. Vincent LURQUIN

VI. Annexes

Annexe 1 Danse, musique, théâtre – 11.12.33.01 – Subventions aux associations

Fournisseur/bénéficiaire	Objet	Montant €
THEATRE (SAUF THEATRE AMATEUR)		
Théâtre de la Place des Martyrs	fonctionnement	158.736,00 €
Magasin d'écriture Théâtrale	fonctionnement	7.450,00 €
Kunsten Festival des Arts	fonctionnement	8.000,00€
Lutte contre l'exclusion sociale de Molenbeek	Festival des Marionnettes	2.000,00 €
Cifas	fonctionnement	114.000,00 €
La Bellone-Maison du Spectacle	fonctionnement	116.242,00 €
Article 27	Achat de places	45.000,00 €
Zinneke	fonctionnement	12.500,00 €
Vertige	fonctionnement	20.000,00 €
Atelier Théâtre de la Vie	Témoins de notre temps	6.000,00€
Règlements :		
INITIATION SCOLAIRE		
Ardent Lévier	Américan Witch	6.197,00 €
Théâtre en Liberté	La cantatrice chauve	6.197,00 €
La Charge du Rhinocéros	Le Non de Klara	1.373,00 €
Parcours – Cie Félicette Chazerand	Hanuman	3.445,00 €
Schieve Compagnie	Cible Mouvante	1.178,00 €
Théâtre en Animation	Kids	5.370,00 €
Rideau de Bruxelles	Continent Kafka	2.818,00 €
Toc Toc Art	La robe de Gulnara	1.496,00 €
Biloxi 48		2.500,00 €
La clarencière		6.197,00 €
PROMOTION ETRANGER		
Varia	Mon Petit Poucet	2.500,00€
La Fabrique imaginaire	Voyage	2.500,00 €
Audience Asbl	La mort du cochon	2.500,00 €
Théâtre du Grand Midi	Festival de Théâtre en	2.500,00 €
Compagnie Divas	Festival de Théâtre en	2.200,00 €
Théâtre d'une Pièce	Festival de Théâtre en	2.500,00 €
Sur le Fil	Au milieu de ce trouble,	2.500,00 €
Les Transfigurants(production associées)	Quand je serai figurant	2.500,00 €
Pan! La Compagnie	Les Pères	2.500,00 €
LA compagnie Biloxi 48	Milarepa	2.500,00 €
Défilé	La nostalgie de l'avenir	2.500,00 €
La Charge du Rhinocéros	Manneke	2.500,00 €
Godarville	Mireilles	2.208,00 €
Compagnie de la Casquette	Amour et jambe cassée	554,00 €
La Tête à l'Envers	Debout!	1.894,00 €
FONDS ACTEURS		
Varia	Alaska	10.504,00 €
Défilé	la nostalgie de l'avenir	2.251,00 €
Théâtre Océan Nord	Woyzeck	7.878,00 €

Compagnie Biloxi 48 Kollectif Compagnie Barakha La Balsamine Le Rideau de Bruxelles DANSE	Le sabotage amoureux La Ballade de Garuma Le Banquet dans les bois Le Black, l'arabe et la	6.698,00 € 17.069,00 € 13.276,00 € 4.231,00 €
La Balsamine Le Rideau de Bruxelles	Le Banquet dans les bois	13.276,00 €
Le Rideau de Bruxelles	·	·
	Le Black, l'arabe et la	4.231,00 €
DANSE	,	
DANGE		·
Almar del Sur	festival tango	4.500,00 €
Centre culturel Jacques Franck	réseau chorégraphique	18.600,00 €
Charleroi Danses	réseau chorégraphique	18.600,00 €
Contredanse	centre de documentation	26.000,00 €
Halles de Schaerbeek	réseau chorégraphique	18.600,00 €
La Balsamine	réseau chorégraphique	18.600,00 €
les Brigittines	réseau chorégraphique	18.600,00 €
les Brigittines	arrêté modifiant	0,00€
Lezarts urbains	cultures urbaines	8.000,00€
Maison Maurice Béjart	Béjart, Ecriture & Images	8.000,00€
Théâtre L'I	réseau chorégraphique	18.600,00 €
Théâtre Marni	réseau chorégraphique	18.600,00 €
Théâtre Varia	réseau chorégraphique	18.600,00 €
Théâtre Les Tanneurs	réseau chorégraphique	18.600,00 €
MUSIQUE		
1001 Valises	festival	4.000,00 €
Ars lyrica	ateliers et spectacles	10.000,00€
Atelier Marcel Hastir	activités	6.000,00€
Au B'Izou	Café-théâtre	6.000,00€
Bamboola prod	Plastic	4.000,00 €
Biennale	concours	75.000,00€
Biennale	rallye	70.000,00€
Cabaret aux chansons	Café-théâtre	5.000,00€
Café de la rue	Café-théâtre	3.100,00 €
Checkpoint Creative	festival	40.000,00 €
Choeur Polyphonia de Bruxelles	activités	1.250,00 €
Choeurs de l'union européenne	concerts	2.500,00 €
Duels Production	festival guitare	2.000,00 €
Ensemble orchestral de Bruxelles	concerts octobre	2.500,00 €
Festival des musiques de Bruxelles	festival	10.000,00€
Halolalune	semaine du son	3.000,00 €
Jazz Station	fonctionnement	5.000,00€
L'Atelier de la Dolce Vita	Café-théâtre	6.000,00 €
La Ferme rose	fête de la musique	2.100,00 €
La Samaritaine	Café-théâtre	20.000,00 €
La Soupape	Café-théâtre	10.000,00 €
Le Jardin de ma soeur	Café-théâtre	6.000,00 €
Le Rayon vert	Café-théâtre	3.000,00 €
Les amis de Brosella	festival	6.000,00 €
Les Choeurs de l'Union européenne	concerts	2.500,00 €
Les lundis d'Hortense	jazz tour	3.500,00 €
Les spectacles du conservatoire	festival	3.000,00 €
Maison de L'Amérique Latine	festival	1.500,00 €
Museboosting	concerts jazz	2.000,00 €
Musique en Liberté	festival	2.000,00 €
Musiques Mosaïques	mumobox	18.000,00 €
Nocturne de l'ULB	festival	6.000,00 €
Opus 3	Midis Minimes	3.720,00 €
Organisation des femmes maestros	concerts	4.000,00 €

SOLDE		93.608,00 €
CREDIT		1.403.000,00 €
TOTAL		1.309.392,00 €
Théâtre du Ratinet	fonctionnement	3.000,00 €
Fouchtra asbl	festival % ratoles au solstice //	4.500,00 €
Association Brux. Des compagnies dramatiques Montagne Magique	organisation tournoi Cocof festival « Paroles au solstice »	28.800,00 € 20.000,00 €
Association Brux. Des compagnies dramatiques	fonctionnement	16.500,00 €
THEATRE AMATEUR		
Voce et Organo	festival	3.000,00 €
Tracktaplan	Café-théâtre	3.100,00 €
The Music Village	concerts	7.500,00 €
Théâtre royal de la Monnaie	Un pont entre 2 mondes	8.000,00 €
Théâtre de la Place des Martyrs	Musique à la lettre	4.960,00 €
Soundpainting	résidence	2.500,00 €
Presto Vivace Scarenbecca	concerts Café-théâtre Os à Moelle	4.000,00 € 5.000,00 €
Polyfolies	chorales	3.000,00 €
Palais des Beaux-Arts	concerts Mont des Arts	10.000,00 €

Transfert de 7.000 € depuis le 11 décembre 2002 (note EK/JPB/CV/md/120504/077/2342).

Annexe 2

A.B. 28.00.52.02 Equipements sportifs

Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 01/04/1977)

Crédit d'engagement

Etat au 16-11-2012

	Royal Sport Nautique de Bruxelles 1865	
PIP 2011-905	Placement de doubles vitrages dans 15 anciens châssis de fenêtre.	7.200 €
	Bruxelles Royal Yacht Club	
PIP 2011-907	Installation d'un bloc de sanitaires sur les quais, à l'opposé du Clubhouse.	10.765 €
	Centre Sportif de la Woluwe - Asbl de gestion	
PIP 2011-908	Remplacement d'une bulle de tennis (T1, 2 & 3)	66.960 €
	Zita Kyotei Judo Club asbl	
PIP 2012-903	Remplacement des faux-plafonds, de l'isolation, de la ventilation et du système d'éclairage des hall d'entrée, toilettes vestiaires filles et buvette.	9.560 €

<u>Total</u> 94.485,00 €

Crédit d'ordonnancement

Etat au 16-11-2012

PIP 2010-904	Centre Sportif de la Woluwe	8.719,43 €	
FIF 2010-904	Remplacement d'un groupe de pulsion (T1, 2 & 3)	0.7 15,45 C	
	Brussels Lawn Tennis Club		
PIP 2011-906	Aménagement de nouveaux sanitaires + rénovation du Clubhouse	23.095 €	
	Bruxelles Royal Yacht Club		
PIP 2009-909	Rénovation de toitures couvrant des espaces de rangement au BRYC (phase 3)	52.050 €	
	Zita Kyotei Judo Club asbl		
PIP 2012-903	Remplacement des faux-plafonds, de l'isolation, de la ventilation et du système d'éclairage des hall d'entrée, toilettes vestiaires filles et buvette.	9.560 €	
	Royal Sport Nautique de Bruxelles 1865		
PIP 2011-905	Placement de doubles vitrages dans 15 anciens châssis de fenêtre.	7.200 €	
	TC Primerose	37.990 €	
PIP 2011-904	Renouvellement du revêtement de sol du hall couvrant 2 terrains de tennis indoor.	ordonnancé mais pas encore payé	

<u>Total</u> 100.624,43 €

Annexe 3 Mouvements sur l'AB 11.15.33.02 (CIVA) pour les années 2010 à 2013

Initial 2010	Ajusté 2010
271.000 €	271.000 €

R.A.S

Initial 2011	Ajusté 2011
271.000 €	121.000 €

Transfert de 150.000 € à charge de l'A.B (Urbanisme) 27 007 34 01 3300

Initial 2012	Ajusté 2012
121.000 €	21.000 €

Transfert de 100.000 € à charge de l'A.B (Urbanisme) 27 007 34 01 3300

Initial 2013	
121.000 €	

Retour à l'initial 2012 Différentiel de 150.000 € à charge de l'AB (Urbanisme) 27 007 34 01 3300

Annexe 4 AB 11.22.33.01

Associations	Objet	Montant engagé
Be-Sports	Organisation de Journées détentes et tennis pour elles	4.000,00 €
Cercle post-scolaire 23	Organisation d'un tournoi de mini-basket	4.000,00 €
RUSAS	Organisation d'un tournoi de foot à Pâques	6.200,00 €
Les Faucons rouges	Organisation du jogging de l'amitié	500,00 €
FC Saint-Josse	Iris cup Saint-Josse (tournoi de foot)	6.000,00 €
Daring athletic club	Jogging du Sippelberg	1.000,00 €
Boitsfort rubgy club	Tournoi Jean Heirwegh	3.100,00 €
La rescousse	Tournoi de foot – yes we can lutter contre le racisme	3.100,00 €
La forestoise athlétisme	Championnats régionaux	2.000,00 €
Be-Sports	Iris women futsal promotion.	2.500,00 €
Entente athlétisme	Frais de fonctionnement	6.200,00 €
Cercle de natation de bruxelles atalante	Frais de fonctionnement	3.000,00 €
Jogging Ganshoren	Tour de Belgique	1.250,00 €
Promotion sportive St-Josse	Journée multisport pour les 3° et 4° années primaires	2.000,00€
African culture promotion	Remise du soulier d'ébène	5.500,00 €
ULB Sport	Convention	60.000,00 €
ULB Sport	Organisation d'activité de masse	15.000,00 €

Annexe 5 Transport scolaire – évolution 2009-2012 au 7 novembre 2012

Année	Nbr circuits	Accompagnateurs	Elèves bus	Elèves Abo	Elève total
30 jun 09	167	146	2.602	2.250	4.852
30 jun 10	171	149	2.659	2.350	5.009
30 jun 11	176	152	2.747	2.432	5.179
30 jun 12	182	159	2.820	2.401	5.221
Oct 2012	190	167	3.003	2.357	5.360

Annexe 6 Division 26 – programme 1 et 3 – Formation professionnelle

Liste des initiatives de formation mise en œuvre par Bruxelles Formation dans le cadre du *New Deal* en 2012 (complémentairement à l'offre structurelle) :

- Formation en langues orientées métiers: accroissement de 500 places de l'offre de formation, essentiellement en Néerlandais et Français pour non francophones.
- Formations spécifiques dans secteurs prioritaires du New Deal :
 - formation en vente de détail : 4 sessions pour 15 stagiaires;
 - formation en horeca : barman et commis de salle/cuisine : 2 sessions pour 12 personnes;
 - formation de magasinier-cariste : 2 sessions pour 10 stagiaires;
 - formation bureaux-services : 2 sessions pour 12 stagiaires;
 - formation de développeur d'applications pour mobiles :1 sessions pour 12 stagiaires;
 - formations dans le domaine de la construction durable – alliance emploi environnement :
 - introduction de modules de sensibilistation aux techniques de construction durable dans l'ensemble des formations en construction;
 - formation en isolation et enduisage de façade;
 - formation en pose de toitures vertes;
 - formation régleur bruleur.
- 3. Formations « accrochage pour public de jeunes demandeurs d'emploi » (formations courtes permettant, par des pédagogies adaptées, un accrochage au dispositif de formation qualifiante) : 5 sessions de 15 stagiaires.
- 4. Formations courtes en bureautique : 7 sessions pour 12 stagiaires.

Annexe 7 Rapport du WBT

Le rapport du WTB est disponible à l'adresse suivante :

http://visitbrussels.be/bitc/BE_fr/press_report/1559/rapports-de-l-observatoire-du-tourisme.do.

Annexe 8 Nombre de nuitées en Auberge de jeunesse à Bruxelles

Nom de l'auberge	Nuits / an 2011	Observations	
Van Gogh – CHAB	51.858	Croissance de 5 % / 2010. Nuitées individuelles = 30.541 et nuitées en groupe = 21.317. Taux d'occupation annuel de 70 % en 2011	
Génération Europe	40.842	Pas de croissance significative par rapport aux exercices térieurs	
Jacques Brel	52.053		
Sleepwell	Données non disponible : Incendie le 12 janvier 2012. Etablissement fermé pour travaux suite incendie jusqu'au 1er décembre 2012		

Annexe 9 Liste des chambres d'hôtes agréées

Les chambres d'hôtes agréées sont détaillées dans la liste ci-dessous

L'ensemble des chambres d'hôtes, agréées et non agréées, peuvent se consulter à l'adresse suivante dans les rapports de l'observatoire du tourisme bruxellois : http://visitbrussels.be/bitc/BE_fr/press_report/1559/rapports-de-l-observatoire-du-tourisme.do

Date autorisation	numéro autorisation	rue – adresse	code postal	commune	nombre de chambres	capacité totale
29/09/1999	1200/002	rue de la Station de Woluwe 136	1200	Woluwe-Saint-Lambert	1	2
10/05/2000	1030/002	avenue Gustave Latinis 97	1030	Schaerbeek	1	2
10/05/2000	1030/003	rue des Compagnons 33	1030	Schaerbeek	2	3
10/05/2000	1030/004	rue François Bossaert 67	1030	Schaerbeek	1	4
10/05/2000	1040/001	avenue Joseph Vandersmissen 10	1040	Etterbeek	1	2
10/05/2000	1060/002	chaussée d'Alsemberg 32	1060	Saint-Gilles	2	10
10/05/2000	1090/001	avenue Bourgmestre Demunter 26	1090	Jette	1	2
10/05/2000	1160/001	chaussée de Tervuren 115	1160	Auderghem	2	3
10/05/2000	1170/001	chaussée de La Hulpe 305	1170	Watermael-Boitsfort	1	2
10/05/2000	1170/002	avenue Léoplod Wiener 70	1170	Watermael-Boitsfort	3	6
10/05/2000	1180/003	avenue du Vert Chasseur 3	1180	Uccle	1	2
26/06/2000	1030/006	rue Alexandre Markelbach 23	1030	Schaerbeek	1	2
26/06/2000	1040/002	rue Père de Deken 60	1040	Etterbeek	1	2
05/10/2000	1020/002	avenue de la Bugrane 124	1020	Laeken	2	4
05/10/2000	1150/005	avenue des Cyclistes 10	1150	Woluwe-Saint-Pierre	1	1
05/10/2000	1180/005	drève de Touraine 21	1180	Uccle	1	2
20/11/2000	1030/008	rue Verhas 11	1030	Schaerbeek	2	5
15/02/2001	1000/002	rue de l'Abdication 41	1000	Bruxelles	1	2
15/02/2001	1040/003	rue de Haerne 118	1040	Etterbeek	2	4
15/02/2001	1050/003	rue Antoine Labarre 27	1050	Ixelles	2	4
15/02/2001	1082/004	avenue Gisseleire Versé 16	1082	Berchem-Sainte-Agathe	3	6
15/02/2001	1090/002	avenue Broustin 36	1090	Jette	1	2
15/02/2001	1180/007	rue Copernic 93	1180	Uccle	1	2
13/01/2003	1050/004	chaussée de Vleurgat 165	1050	Ixelles	2	4
13/01/2003	1150/008	avenue Capitaine Piret 51 /4	1150	Woluwe-Saint-Pierre	2	3
22/05/2003	1040/006	chaussée Saint-Pierre 41	1040	Etterbeek	1	2
03/05/2004	1000/004	rue du Marché au Charbon 118	1000	Bruxelles	3	6
03/05/2004	1150/010	Petite rue de l'Eglise 15	1150	Woluwe-Saint-Pierre	2	3
03/05/2004	1180/008	rue de Boetendael 51	1180	Uccle	1	2
03/05/2004	1190/001	rue du Melon 47	1190	Forest	1	1
04/05/2005	1050/006	rue Veydt 55	1050	Ixelles	1	2
20/03/2007	1000/005	rue du Marché au Charbon 116	1000	Bruxelles	3	6
20/03/2007	1060/006	rue de Suède 38	1060	Saint-Gilles	3	8
20/03/2007	1160/003	boulevard des Invalides 108	1160	Auderghem	1	2
27/05/2007	1030/001	rue Charles Van Lerberghe 15	1030	Schaerbeek	2	3
17/07/2007	1000/006	avenue de la Brabançonne 53	1030	Schaerbeek	1	2
17/07/2007	1030/012	avenue Georges Eekhoud 27	1030	Schaerbeek	1	4
17/07/2007	1090/004	avenue N.D. de Lourdes 36 / 8	1090	Jette	1	2
17/07/2007	1140/001	chaussée de Haecht 1214	1140	Evere	2	4
01/10/2007	1060/004	avenue Lambeaux 13	1060	Saint-Gilles	1	2
27/11/2007	1000/006	rue de la Montagne, 27	1000	Bruxelles	2	4
27/11/2007	1030/011	Boulevard Reyers, 11	1030	Schaerbeek	3	6
27/11/2007	1070/001	rue de la Démocratie 70	1070	Anderlecht	2	4
27/11/2007	1200/004	Square Vergote, 8	1200	Woluwe-Saint-Lambert	3	6
05/06/2008	1000/007	Galerie de la Reine, 11	1000	Bruxelles	3	8
05/06/2008	1000/007	rue Marcq, 10	1000	Bruxelles	3	6
05/06/2008	1020/005	avenue Prudent Bols, 139	1020	Bruxelles	2	6
05/06/2008	1160/005	rue des Trois Ponts, 49 Bte 1	1160	Auderghem	3	5
05/06/2008	1190/003	avenue du Mont Kemmel, 3	1190	Forest	3	6
05/06/2008	1200/005	avenue du Bois de Sapins, 47	1200	Woluwé-Saint-Lambert	2	4
22/09/2008	1070/002	rue de l'Instruction 108	1070	Anderlecht	3	6
25/11/2008	1040/008	rue Champ du Roi, 54	1040	Etterbeek	1	4
25/11/2008	1070/003	square de l'Aviation, 19	1070	Anderlecht	1	2
25/11/2008	1080/002	rue de la Meuse, 30	1080	Molenbeek	1	2
25/11/2008	1083/001	avenue des Gloires Nationales, 17	1083	Ganshoren	1	2

				1	T	
25/11/2008	1160/002	Clos Lucien Outers, 22/14	1160	Auderghem	1	2
25/11/2008	1160/006	avenue Edmond Cordier, 1	1160	Auderghem	2	6
25/11/2008	1160/007	avenue de la Brème, 4	1160	Auderghem	1	4
17/09/2009	1000/012	chaussée de Vleurgat, 108	1000	Bruxelles	2	4
17/09/2009	1083/002	rue Vanderveken, 102	1083	Ganshoren	2	4
17/09/2009	1170/003	avenue Léopold Wiener, 119	1170	Watermael-Boitsfort	2	4
17/09/2009	1180/001	Dieweg 54a	1180	Uccle	2	4
22/09/2009	1000/011	rue aux Choux, 32/14	1000	Bruxelles	2	4
22/09/2009	1040/009	rue Bruylant, 16	1040	Etterbeek	1	4
15/12/2009	1000/013	Place de la Vieille halle aux Blés , 43	1000	Bruxelles	2	4
15/12/2009	1030/012	avenue Voltaire, 51	1030	Schaerbeek	1	4
15/12/2009	1030/013	avenue Ernest Renan, 15	1030	Schaerbeek	1	2
15/12/2009	1040/010	rue des Erables, 26	1040	Etterbeek	3	6
15/12/2009	1081/002	rue de l'Armistice, 29	1081	Koekelberg	2	4
15/12/2009	1200/006	rue du Menuisier, 16	1200	Woluwe-Saint-Lambert	3	6
22/06/2010	1030/014	Allée des Freesias; 14 bte 55	1030	Schaerbeek	2	3
27/07/2010	1020/006	rue de Laubespin, 32	1020	Bruxelles-Laeken	1	3
27/07/2010	1030/015	rue Seutin, 8	1030	Schaerbeek	1	2
27/07/2010	1030/016	avenue de l'Opale, 11	1030	Schaerbeek	1	4
27/07/2010	1030/017	avenue Maréchal Foch, 15	1030	Schaerbeek	1	2
27/07/2010	1050/017	rue Longue Vie, 57	1050	Ixelles	3	6
27/07/2010	1050/007	rue d'Alsace Lorraine, 10	1050	Ixelles	3	6
27/07/2010	1090/005	avenue Van Beesen, 8	1090	Jette	1	2
14/12/2010	1000/014	rue Marché au Charbon, 67	1000	Bruxelles	3	7
14/12/2010	1060/014	avenue Henri Jaspar, 96	1060	Saint-Gilles	3	10
14/12/2010	1170/004	Drève des Tumuli, 8	1170	Watermael-Boitsfort	1	2
04/02/2011	1000/015	rue du Bailli, 30	1000	Bruxelles	1	2
04/02/2011	1060/013	boulevard Jamar, 19	1060	Saint-Gilles	1	2
03/03/2011	1060/008	rue Jean Robie, 42	1060	Saint-Gilles	2	4
11/03/2011	1080/009	avenue Louis Bertrand. 15	1030	Schaerbeek	2	4
		rue Terre-Neuve, 24		Bruxelles	3	6
16/05/2011	1000/016	1	1000		_	_
16/05/2011	1150/011	rue de la Cambre, 145	1150	Woluwe-Saint-Pierre	1	2
20/05/2011	1030/019	rue Godefroid Devreese, 7	1030	Schaerbeek	1	2
20/05/2011	1040/011	avenue d'Auderghem, 308	1040	Etterbeek	3	6
24/05/2011	1040/012	rue du Cornet, 42	1040	Etterbeek	3	6
01/09/2011	1000/017	rue du Grand Hospice, 15	1000	Bruxelles	2	4
20/09/2011	1190/004	avenue Kersbeek, 115	1190	Forest	2	4
20/10/2011	1170/005	chaussée de la Hulpe, 295-297	1170	Watermael-Boitsfort	1	2
21/12/2011	1050/009	rue Longue Vie, 38	1050	Ixelles	3	6
06/03/2012	1150/0012	avenue Prince Baudouin, 75A	1150	Woluwe-Saint-Pierre	3	9
06/03/2012	1170/006	Karrenberg, 64	1170	Watermael-Boitsfort	2	4
06/03/2012	1180/010	square Georges Marlow, 34	1180	Uccle	3	9
30/03/2012	1160/008	avenue Jean Van Horenbeek, 70-72	1160	Auderghem	2	4
04/05/2012	1030/020	avenue Milcamps, 165	1030	Schaerbeek	1	3
04/06/2012	1170/007	avenue Huart Hamoir, 47 boîte 1	1030	Schaerbeek	1	2
04/06/2012	1170/007	avenue Emile Van Becelaere, 90	1170	Watermael-Boitsfort	1	2
				1		
					180	393

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par M. Vincent LURQUIN

SOMMAIRE

l.	Division 22 Programme 2 – Cohabitation des populations locales Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>) Programme 6 – Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance					
	Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale Discussion et examen des tableaux	70 73				
	Programme 2 – Cohabitation des communautés locales Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>) Programme 6 – Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance					
II.	Division 22 Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)					
	Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille Discussion et examen des tableaux	77 78				
III.	Division 22 Programme 3 – Personnes handicapées Activité 2 : Service à gestion séparée Centre Etoile polaire Activité 3 : Service à gestion séparée SBFPH Programme 5 – infrastructures sociales (partim)					
	Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées	82 84				
IV.	Vote de l'avis	87				
V.	Approbation du rapport87					
VI.	Annexes	88				

Membres présents : Mme Dominique Braeckman, Mme Michèle Carthé, Mme Nadia El Yousfi, Mme Marion Lemesre, M. Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, Mme Mahinur Ozdemir, Mme Fatoumata Sidibé (présidente) et M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Membres absents: M. Mohamed Azzouzi et M. Jamal Ikazban.

Etaient également présents à la réunion : M. Aziz Albishari, M. Michel Colson, M. Pierre Migisha et Mme Caroline Persoons (députés), Mme Evelyne Huytebroeck, M. Emir Kir et M. Charles Picqué (ministres).

> Mesdames, Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné, en sa réunion du 13 novembre 2012, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 (deuxième feuilleton) et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013.

La commission a décidé d'examiner conjointement le projet de décret ajustant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2012 (deuxième feuilleton) ainsi que le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2013.

M. Vincent Lurquin a été désigné en qualité de rapporteur.

I. Division 22
Programme 2 – Cohabitation
des communautés locales
Programme 5 – Infrastructures
sociales (partim)
Programme 6 – Soutien à la politique
d'accueil de la petite enfance

1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale

Après le lancement en 2011 des nouveaux contrats de cohésion sociale, l'année 2012 est caractérisée par une stabilisation du dispositif au bénéfice des acteurs et du public visés par les actions subsidiées.

Le Cracs a, dans son rapport annuel 2011, mis en évidence que 81 % des associations présentes dans les contrats entre 2006 et 2010, soit 209 sur 256, ont vu leurs subsides reconduits en 2011 pour une durée de 5 ans.

La présentation du budget 2013 est l'occasion de revenir sur l'enveloppe dite de « Lissage ».

Cette enveloppe, issue de la « Compensation » mise en place en 2006, pour la durée du quinquennat, était destinée à amortir la diminution des enveloppes communales résultant de l'application des nouveaux critères de répartition des moyens financiers.

Le recalcul des enveloppes en 2010 fit à nouveau apparaître des modifications à la baisse pour certaines communes.

C'est pourquoi, afin de ne pas pénaliser les associations inscrites dans ces contrats communaux, le ministre a décidé d'utiliser les moyens issus de l'enveloppe « Compensation », augmentée de 100.000 €, pour appliquer le mécanisme de « Lissage ». Celuici n'est plus limité dans le temps et bénéficie de l'indexation au même titre que les autres AB destinées à financer les contrats.

En ce qui concerne l'application aux travailleurs du secteur des avantages liés à l'accord non-marchand 2000-2005, le mécanisme appliqué depuis 2008 sera maintenu en 2013.

La répartition des moyens disponibles se fait sur base du nombre d'ETP indiqués par les associations en 2011 lors de la conclusion des contrats. Seul un avenant au contrat peut éventuellement induire une modification de ce nombre d'ETP.

Le ministre souligne que les moyens initialement affectés à cette enveloppe ont été augmentés à l'ajusté 2012 et à l'initial 2013 de 33.000 € correspondant au montant des Eco-Chèques prévus dans l'accord Non-Marchand 2011-2012.

La nouveauté du budget 2013 concerne l'accueil des primo-arrivants.

De nombreuses avancées ont été opérées en 2012 et se verront concrétisées en 2013.

Le Collège a approuvé, le 19 juillet dernier, une note relative au futur parcours d'accueil. Cette note décrit les objectifs, le public visé et les différentes étapes du parcours des primo-arrivants.

Une série d'outils seront utilisés dans le cadre du futur parcours d'accueil :

- un test de positionnement en français destiné à tester les connaissances linguistiques des personnes accueillies et les orienter vers des formations adéquates,
- une brochure intitulée « Vivre en Belgique », contenant diverses informations utiles pour le primo-arrivant, a été publiée et diffusée dans le réseau associatif,
- un projet pilote de « Modules de citoyenneté » a été expérimenté pour la formation des formateurs,
- un projet de formation de formateurs en Français Langue Étrangère est actuellement en préparation.

Dès la fin de cette année, le ministre précise qu'un avant-projet de décret sera proposé au Collège et

présenté, durant le premier semestre 2013, au Parlement.

Dans la foulée de l'adoption de ce texte par cette assemblée, les arrêtés d'application seront adoptés par le Collège, ce qui permettra le démarrage du dispositif.

Les opérateurs du parcours d'accueil (Bureaux d'accueil, centres de formation) seront sélectionnés sur base d'un appel à projets.

Des moyens supplémentaires pour financer cette politique ont été dégagés à l'initial 2013 dans une nouvelle AB 22.20.33.11 : 800.000 € ont été inscrits en engagement et 500.000 € en ordonnancement.

Ces subsides viennent compléter ceux déjà inscrits à l'AB 22.20.33.10. Ils serviront notamment à renforcer et prolonger temporairement les actions menées actuellement par les projets pilotes de bureaux d'accueil.

Ces moyens seront également utilisés pour développer un logiciel informatique destiné notamment à répertorier l'ensemble des modules Alpha, FLE et Citoyenneté disponibles pour les primo-arrivants.

Cette base de donnée permettra également de gérer le dossier individuel des personnes accueillies.

En ce qui concerne le FIPI, les moyens disponibles en 2012 ont été mis à disposition des associations et des communes assez tardivement en raison du retard pris par le comité de gestion pour lancer l'appel à projets.

Les réserves accumulées au cours de l'année 2010 par le Centre pour l'Egalité des Chances et de Lutte contre le Racisme, ont été ajoutées à l'enveloppe disponible.

Des changements sont prévisibles à moyen terme en application de la réforme institutionnelle qui prévoit un transfert vers les Communautés des moyens attribués jusqu'à présent au FIPI sur les bénéfices de la Loterie Nationale.

Le Collège va prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la continuité du financement en 2013.

An niveau de la Commission communautaire française, le cofinancement des actions du FIPI est maintenu dans le cadre du budget 2013.

Le ministre aborde le nouveau programme 6 relatif à la politique d'accueil de la petite enfance. Les projections démographiques réalisées en Région de Bruxelles-Capitale à l'horizon 2020, démontrent que les efforts d'investissements pour renforcer le nombre de places d'accueil des 0-3 ans doivent être poursuivis. Cette priorité figure dans la Déclaration de politique générale présentée le 19 octobre dernier.

Plusieurs décisions ont été prises pour permettre de poursuivre le financement de nouvelles crèches.

En effet, le 12 juillet 2012, le Gouvernement de la Région-Bruxelles-Capitale a décidé de transférer ses moyens budgétaires dédiés aux crèches du budget régional vers celui des Commissions communautaires afin de lancer un nouveau Plan crèche.

Le 19 juillet 2012, le Collège de la Commission communautaire française a approuvé la modification de la répartition des compétences entre ses membres, permettant au ministre de prendre la compétence Infrastructures crèche au sein du Collège.

La décision du Gouvernement régional permet de doter la Commission communautaire française d'un montant de 4,8 millions d'€par an destiné à assurer le financement de nouvelles infrastructures crèches.

C'est un montant de 9,6 millions d'€qui a été transféré de la Région vers la Commission communautaire française et qui sera donc disponible en 2013 pour la politique de crèches.

Le Plan crèche permettra le financement de nouvelles places produites par les institutions publiques (communes, CPAS, hôpitaux, maisons de repos, etc.) et soutiendra aussi des places créées par le secteur associatif.

L'objectif du nouveau Plan Crèches sera de donner la priorité au renforcement de l'offre de places en milieux d'accueil collectif à tarification sociale dont l'accessibilité est garantie aux parents en pratiquant une PFP (participation forfaitaire parentale) modérée dans les quartiers connaissant actuellement un déficit de places. Les investissements seront prioritairement centrés sur les communes dont le taux de couverture est inférieur au 33 % fixé par l'Union européenne et qui sont le plus confrontées à la croissance démographique des 0-3 ans.

Les textes réglementaires feront l'objet de modifications en 2013 en vue de mieux prendre en compte les spécificités bruxelloises et ainsi de mieux répondre aux besoins.

Un appel à projets sera lancé fin du premier semestre 2013 après adaptation du décret du 17 février 2005 relatif à l'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de

crèches, crèches parentales, pré-gardiennats, maisons communales d'accueil de l'enfance et services d'accueil spécialisé qui relèvent exclusivement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du fait de leur organisation unilingue francophone, et de son arrêté d'application.

Les investissements viseront à diversifier l'offre faite aux parents par le soutien d'initiatives de milieux d'accueil multifonctionnels.

Des moyens financiers sont également réservés pour constituer un véritable service de la petite enfance au sein l'Administration. Le SGS bâtiments et l'Observatoire de l'Enfant seront renforcés afin d'encadrer et de gérer le nouveau Plan crèche.

La Collège soutiendra également des initiatives d'accueil de la petite enfance complémentaires aux crèches classiques et le lancement d'études et de recherches sur cette problématique en Région de Bruxelles-Capitale.

Le ministre présente ensuite le budget de la Cohésion sociale et de la politique d'accueil de la petite enfance.

Ajustement budgétaire 2012

Volet Cohésion sociale

- Augmentation de 33.000 € de l'AB22.20.00.01.
- En application d'un arrêté du Collège modifiant le mécanisme d'attribution des écochèques issus des accords du non-marchand 2011-2012. Le montant destiné aux travailleurs de la cohésion sociale est dorénavant inclus dans cette enveloppe.
- Un transfert sur l'AB 22.20.12.02, de 122.000 €venant de l'AB 22.20.33.10 pour payer des dépenses relatives à la préparation du décret relatif au parcours d'accueil pour les primo-arrivants.

Il s'agit d'un état des lieux réalisé par le département Démographie de l'UCL et le CBAI ainsi qu'un contrat avec un cabinet d'avocat pour la rédaction du projet de décret.

- Un transfert de 28.000 € de l'AB 22.20.33.03 vers l'AB 22.20.52.01 pour couvrir des frais de matériel ou d'infrastructure des associations sélectionnées dans le cadre du FIPI 2012.
- Un transfert de 30.000 € de l'AB 22.20.33.04 répartis de la manière suivante :
 - 2.000 € vers l'AB 22.20.33.03;

- 1.000 € vers l'AB 22.20.33.06;
- 5.000 € vers l'AB 22.20.33.07;
- 20.000 € vers l'AB 22.20.33.08;
- 2.000 € vers l'AB 22.20.33.09;

pour couvrir les compléments d'indexations calculés sur la base de l'index réel de décembre 2011.

 Un transfert de 115.000 € de l'AB 22.20.43.05 vers l'AB 22.20.63.01 pour le paiement des subventions d'infrastructures liées aux projets communaux sélectionnés dans le cadre du FIPI 2012.

Volet Crèches

- Concernant le volet relatif à la politique d'accueil de la petite enfance, l'ajustement du budget 2012 doit permettre de poursuivre le financement des projets d'infrastructures crèches pour lesquels des engagements ont déjà été pris. Un montant de 1,024 million d'€ est prévu sur l'AB 22.50.61.37 de la division 22 en vue de permettre la liquidation de l'encours de l'ancien programme crèches et des investissements en matière d'action sociale.
- Ce budget de 1,024 million d'€ se retrouve aux articles budgétaires 6.22.50.001 et 6.22.50.04 du budget du SGS Bâtiment.

Budget initial 2013

Volet Cohésion sociale

Le ministre précise que le budget présenté aujourd'hui ne comporte que 3 modifications par rapport à celui de 2012.

Il y a tout d'abord l'augmentation de 33.000 € des moyens destinés aux accords du non-marchand prévus à l'AB 22.20.00.01, résultant de la modification intervenue dans l'attribution des écochèques. Le total est maintenant de 923.000 €.

Il s'agit ensuite de l'inscription à l'AB 33.10 d'un montant supplémentaire de 94.000 € portant le total à 294.000 € destiné à couvrir un certain nombre de dépenses inhérentes à la préparation du dispositif d'accueil des primo-arrivants.

En 2011, plusieurs initiatives ont été prises dans le cadre de la préparation de ce dispositif telles qu'évoquées dans l'exposé du ministre.

Enfin, une nouvelle AB 22.20.33.11 a été créée afin de couvrir les dépenses liées au parcours d'accueil pour les primo-arrivants. En 2013, cette AB couvrira encore des dépenses liées à la préparation du parcours.

Pour le reste, le budget 2013 de la Cohésion sociale se caractérise par une évolution des allocations budgétaires en fonction de l'index là où le décret le prévoit.

Cette légère augmentation des moyens mis à la disposition du secteur, malgré les limites budgétaires de la Commission communautaire française, permet de consolider la sécurité financière des associations actives en Cohésion sociale.

Volet Crèches

Le nouveau programme 6, intitulé « soutien à la politique d'accueil de la petite enfance » contient 3 AB.

Le montant de 60.000 € prévu sur la nouvelle A.B 22.06.12.01 sera réservé au lancement d'études et de recherches qui permettront de renforcer la connaissance de la problématique de l'accueil de l'enfance en Région bruxelloise en vue d'améliorer la cohérence des investissements des différentes instances publiques dans cette matière.

Un montant de 240.000 € est prévu sur l'AB 6.22.06.33.01.

Ce montant est destiné à l'engagement de personnel pour assurer la gestion du Plan crèche au sein du SGS Bâtiments et de l'Observatoire de l'Enfant de la Commission communautaire française, ainsi que pour soutenir des initiatives d'accueil des 0-3 ans complémentaires aux projets d'accueil des crèches. Le ministre pense notamment au renforcement des haltes accueil, aux initiatives d'accueil parental, à l'accueil d'enfants malades qui doivent également être soutenues.

La 3^{ème} AB 22.60.61.31 est relative à la dotation au SGS bâtiments. Elle est à 0 dans le budget décrétal.

Par contre, lorsqu'on analyse le budget du SGS, on constate qu'une nouvelle allocation de base « 6.222.60.01 – Dépenses Crèches » a été créée et qu'un budget de 9,3 millions € est prévu en engagement en vue de financer l'appel à projets tel que présenté dans l'exposé introductif du ministre.

Il est à noter que le budget du SGS bâtiment prévoit, par ailleurs, des crédits d'ordonnancement sur les AB 6.22.50.01 (218.000 €) et 6.22.50.04 (428.000 €) en vue de permettre la liquidation de l'encours des dossiers crèches engagés les années précédentes.

En conclusion, le ministre souligne que ce budget consacre également un premier pas significatif en matière de politique d'accueil des primo-arrivants ainsi que la mise en œuvre du plan « Crèches ».

Par ailleurs, le ministre suivra avec une attention particulière l'évolution du FIPI et mettra tout en œuvre pour obtenir, dès 2013, des moyens au moins équivalents à ceux de 2012.

2. Discussion et examen des tableaux

Programme 2 – Cohabitation des communautés locales

M. Alain Maron (Ecolo) déplore le fait de recevoir tardivement le rapport 2011 du Centre régional d'appui en Cohésion sociale (CRACs) qui vient seulement d'être communiqué au Parlement. Il demande au ministre Charles Picqué de veiller à l'avenir à ce que le rapport du CRACs pour l'année 2012 soit communiqué plus rapidement au Parlement.

Dans le cadre de la politique de lissage, M. Maron souhaite avoir plus de précisions quant au prochain quinquennat. Les critères pour le calcul de la répartition entre les communes seront-ils modifiés ?

Il souhaite avoir également avoir des informations complémentaires quant à la répartition des subsides au sein de deux nouvelles AB. L'une créée en 2010 qui concerne des projets-pilotes et plus particulièrement concernant l'augmentation de son montant qui passe de 200.000 € en 2012 à 294.000 € en 2013. Cela signifie-t-il que les projets-pilotes vont voir leurs subventions augmenter en 2013 ? L'autre AB d'un montant de 500.000 € en crédit d'ordonnancement vise-t-elle uniquement l'acquisition d'un logiciel informatique pour la gestion de ces projets ?

Dans le cadre du futur projet de décret « Parcours d'intégration », M. Maron reste inquiet sur le sort qui sera réservé aux cours de citoyenneté. Il précise que le secteur associatif tire la sonnette d'alarme car ce dernier craint de voir ces modules de citoyenneté intégrés dans les cours de langue.

Enfin, par rapport aux expériences-pilotes financées depuis plusieurs années, le ministre dispose-t-il de résultats? Le Collège compte-t-il faire une évaluation dans le cadre de l'élaboration du futur projet de décret, et dans l'affirmative, de quelle manière celle-ci sera-t-elle réalisée?

M. Charles Picqué (ministre) répond que parmi le public des primo-arrivants, certains d'entre eux ont besoin de cours de citoyenneté alors que d'autres ont

besoin d'apprendre le français pour obtenir un emploi.

Mme Marion Lemesre (MR) souhaite entendre le ministre quant à sa volonté de renforcer un centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes et d'en faire un véritable partenaire social pour les bureaux de mise à l'emploi en région bruxelloise.

Elle constate que sur 90 % des populations issues de l'immigration, 40 % ne savent toujours pas parler le français.

Elle déplore que les jeunes adultes issus de l'immigration qui sont nés sur le territoire bruxellois et qui fréquentent l'enseignement technique et professionnel ne parlent toujours pas le français.

Pour Mme Lemesre, l'objectif principal du gouvernement doit être la mise à l'emploi de cette population d'origine immigrée mais elle estime que cette intégration ne peut être rendue possible que par le renforcement de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français de cette population.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) demande au ministre de joindre au rapport la liste des associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation qui bénéficient de subventions d'un montant global de 413.000,00 € inscrit sous l'AB 22.20.33.04.

Elle demande au ministre un éclaircissement quant au montant de 500.000 € inscrit au crédit d'ordonnancement sous l'AB 22.2.0.33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primoarrivants » qui tend à soutenir les actions des bureaux d'accueil et financer des études.

Elle souhaiterait également savoir quand le Parlement pourra prendre connaissance du futur projet de décret « Parcours d'intégration ».

Elle estime qu'il serait intéressant de disposer des rapports des six bureaux d'accueil de la région bruxelloise.

Elle souhaiterait également savoir si le document « Vivre en Belgique » du *Welcome Pack* est déjà disponible dans les bureaux d'accueil et les CPAS de la région bruxelloise et si le ministre a déjà eu un feedback par rapport à la diffusion de ce document qui devait être édité et traduit en plusieurs langues.

Mme Sidibé s'étonne que le ministre n'ait pas évoqué dans son exposé la politique d'accompagnement scolaire. Qu'est-il prévu à ce sujet ? M. Vincent Lurquin (Ecolo) espère que le ministre ait été attentif à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 du nouveau code de la nationalité belge qui prévoit plusieurs manières pour un non belge de prouver son intégration en Belgique dont celle de suivre un parcours d'intégration.

Il précise que dans l'avis de la section de législation du Conseil d'Etat, il est inscrit qu'il pourrait y avoir une discrimination entre la région wallonne et la région bruxelloise où aucun parcours d'intégration n'est obligatoire à l'instar de la région flamande qui a instauré un parcours d'intégration obligatoire.

M. Lurquin se demande s'il n'y a pas confusion entre deux notions bien différentes que sont, d'une part, le parcours d'intégration pour l'accès à la nationalité et le parcours d'accueil des primo-arrivants, d'autre part.

Il demande au ministre d'être attentif à ce que le budget de la Commission communautaire française soit destiné exclusivement à l'accueil des primo-arrivants et non au parcours d'intégration tel que visé par le code de la nationalité belge qui doit être financé par l'Etat fédéral.

M. Pierre Migisha (cdH) se réjouit de la volonté du Collège de mettre en place un parcours d'accueil pour les primo-arrivants en région bruxelloise.

Il souhaiterait que le budget de la future politique d'accueil des primo-arrivants ne soit pas consacré exclusivement aux primo-arrivants mais également aux personnes issues de l'immigration qui sont sur le territoire belge depuis plusieurs années.

M. Charles Picqué (ministre) précise que le dispositif de lissage est très important. Les critères utilisés pour la répartition des moyens est établie par le décret et qu'il n'est pas envisagé, à ce jour, de les modifier.

Au point de vue des politiques de discrimination positives appliquées au territoire et qui découlent du PRDD, elles pourraient être modifiées pour le prochain quinquennat mais cela nécessiterait une modification du décret.

Concernant l'AB 22.20.33.11, le ministre précise que la répartition des moyens n'est pas encore établie.

Le logiciel informatique a pour objectif de mieux identifier toutes les offres et demandes de formations ainsi que les personnes accueillies au sein de ces dernières. Cela donnera une meilleure vue de la gestion du parcours individuel de la personne.

Actuellement, sur les six projets-pilotes de bureaux d'accueil, quatre ont transmis un rapport d'activités. Les autres seront transmis en 2013.

Ces rapports serviront d'ailleurs de feuille de route dans le cadre de l'élaboration du nouveau décret.

Des modules de cours de citoyenneté sont développés par certains bureaux d'accueil.

Le projet de décret « Parcours d'intégration » sera déposé au Collège dans le courant du mois de décembre 2012. Il sera ensuite transmis pour avis à la section de législation du Conseil d'Etat et déposé pour examen par le Parlement durant le premier semestre 2013.

Le ministre précise à Mme Lemesre que l'état des lieux réalisé par le service démographique de l'UCL constituera un outil précieux pour l'élaboration du futur décret.

En ce qui concerne l'apprentissage du français, le ministre déplore le fait que nombre de personnes qui résident sur le territoire de Bruxelles depuis de si nombreuses années ne parlent toujours pas le français et que cette situation est inacceptable. Ces personnes s'en trouvent inévitablement sanctionnées dans leur recherche d'un emploi.

Il précise que des milliers de demandes de formation restent insatisfaites, parmi celles-ci, on trouve des demandes d'apprentissage du français de base et des demandes de formation complémentaires plus spécifiques.

Le ministre dispose de statistiques qui démontrent qu'il existe bien des déficiences dans l'apprentissage de la langue française mais celles-ci ne sont pas ventilées en fonction du profil du demandeur d'emploi.

Le ministre souhaite que ces chiffres soient peaufinés à l'avenir.

A la demande de Mme Fatoumata Sidibé (FDF), le ministre confirme que la liste des associations qui bénéficient des subventions visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation inscrites sous l'AB 22.2.0.33.04 sera jointe au rapport.

M. Charles Picqué (ministre) signale que la collaboration entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune va fortement dépendre du choix par la Commission communautaire commune d'un parcours d'intégration obligatoire ou facultatif. Les flamands ont déjà leur propre dispositif en la matière.

Il précise à Mme Sidibé que le gouvernement ne changera pas la politique du soutien scolaire et de l'alphabétisation.

Il répond à M. Lurquin que la Commission communautaire française pourrait être un sous-traitant de l'Etat fédéral et facturer ses prestations en ce qui concerne le parcours d'intégration à l'accès à la nationalité belge.

Le ministre répond à M. Migisha que le parcours d'accueil n'est accessible gratuitement qu'aux personnes porteuses d'un titre de séjour de plus de trois mois et résidant sur le territoire belge depuis moins de trois ans. Il précise que les personnes qui vivent en Belgique depuis plus longtemps peuvent toujours suivre des cours d'apprentissage et/ou de rattrapage de langue française et cela dans le cadre du décret de la cohésion sociale.

M. Alain Maron (Ecolo) précise que l'état des lieux qui doit être établi par le CBAI et le département démographique de l'UCL constitue un outil important dans l'objectivation de la demande et souhaite savoir ce document sera communiqué au Parlement.

Le ministre répond que cet état des lieux sera disponible prochainement et que le Parlement en recevra copie.

M. Alain Maron (Ecolo) précise qu'il faudra une certaine cohérence et compatibilité des programmes de parcours d'accueil qui seront organisés en Commission communautaire française et en Commission communautaire commune par rapport à ce qui existe déjà en région flamande où le parcours d'intégration est obligatoire.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF) demande des précisions quand à l'affectation des montants inscrits en crédit d'engagement, soit 800.000,00 € et en crédit d'ordonnancement, soit 500.000,00 € sous l'AB 22.2.0.33.11 « Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants » à l'initial 2013.

M. Vincent Lurquin (Ecolo) estime que le parcours d'accueil des primo-arrivants ne peut être rendu obligatoire que si deux conditions sont remplies.

Tout d'abord, il faut définir le statut de primo-arrivant afin de savoir qui pourra prétendre bénéficier du parcours d'accueil.

Ensuite, il faudra ouvrir l'accès du parcours d'accueil à toutes celles et ceux qui rentrent dans le champ de cette définition.

M. Charles Picqué (ministre) répond qu'il s'agit d'une question de moyens et c'est là que le bas blesse. A titre de comparaison, le dispositif néerlandophone, mis en œuvre par BON, accueille 2.000 personnes et dispose d'un budget de 4.000.000,00 € ... n'incluant pas les cours de langues financés par la Communauté flamande.

La Commission communautaire française va pouvoir remédier à certaines carences du milieu scolaire mais un refinancement des commissions communautaires devra être négocié dans le cadre de la 6^{ème} réforme institutionnelle.

- M. Alain Maron (Ecolo) précise que la Communauté française doit pouvoir aussi participer au cofinancement de la politique d'accueil des primo-arrivants.
- M. Charles Picqué (ministre) approuve et signale que cette collaboration pourra se faire dans le cadre de l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française.

Programme 5 – Infrastructures sociales (partim) Programme 6 – Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance

Mme Gisèle Mandaila (FDF) demande quelles nouvelles infrastructures sont envisagées dans le budget de 9.600.000 € Elle s'étonne que seulement 300.000,00 € soit inscrit à l'initial du budget 2013 qui se ventilerait comme suit : 60.000,00 € pour les études et recherches et 240.000,00 € pour le financement du personnel, cela signifie-t-il que 9.300.000,00 € seraient en stand-by ?

Elle s'interroge sur l'opportunité de prévoir à nouveau un budget pour la réalisation d'études à concurrence de 60.000,00 €. Les études qui ont été faites par la Région ne sont-elles pas suffisantes ?

Avant le transfert des compétences de la politique d'accueil de la petite enfance, Mme Mandaila souhaite savoir de quelle manière s'opérait la répartition des projets francophones et néerlandophones en région bruxelloise.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) estime que la poursuite du plan « Crèches » est indispensable au regard de l'explosion démographique.

Il souhaite avoir une précision au sujet du montant de 60.000 € inscrit à l'AB 22.6.0.12.01 affecté aux « honoraires, frais d'études, et documentation en matière d'infrastructures de crèches ». Ce budget estil compris dans l'enveloppe de 300.000 € inscrite au

programme 6 « Soutien à la politique d'accueil de la petite enfance ». Il se demande l'intérêt réel de prévoir un budget de 60.000,00 € pour la réalisation d'études alors que le budget de 300.000,00 € est déjà un peu court au regard des besoins gigantesques et critiques en cette matière.

Mme Marion Lemesre (MR) demande au ministre pour quelle raison les projets privés et/ou mixtes ne seraient-ils pas pris en compte dans le budget de 9.600.000 € consacré à la politique d'accueil de la petite enfance. Elle pense notamment aux crèches qui sont gérées par des asbl mais abritées dans des locaux mis à disposition par des entreprises privées.

M. Alain Maron (Ecolo) rappelle qu'un budget important sera transféré de la Région de Bruxelles-Capitale vers la Commission communautaire française soit un budget de 9.600.000 € pour le Plan crèches.

Toutefois, il s'étonne qu'un seul budget de 300.000 € est inscrit à l'initial 2013.

Par ailleurs, il relève que, suivant le rapport de la Cour des comptes, la Commission communautaire française devra gérer un énorme encours.

Enfin, il constate que les Commissions communautaires vont devoir financer les infrastructures et les Communautés devront gérer les agréments des crèches. Par conséquent, le Gouvernement devra prévoir des moyens budgétaires conséquents.

En 2016, un budget de 6,8 millions d'€ est prévu pour la politique d'accueil de la petite enfance. A cet égard, il précise qu'il faudra prévoir de nouvelles infrastructures pour les crèches.

- M. Vincent Lurquin (Ecolo) souhaite avoir un éclaircissement au sujet du montant de 13.000 € inscrit à l'AB 22.50.63.24 « Terrains d'accueil pour les gens du voyage ». Il constate que ce budget reste disponible d'année en année et n'est donc pas utilisé par les communes. Il précise qu'une ordonnance régionale reconnaît la caravane comme maison d'habitation et propose que ce débat ait lieu au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.
- M. Charles Picqué (ministre) répond à Mme Lemesre que le montant de 9.600.000 € se ventile comme suit : 9.300.000 € pour les infrastructures crèches et 300.000 € pour les projets-pilotes et initiatives complémentaires aux crèches classiques telles que les haltes-garderies, les initiatives pour enfants malades et les frais prévus pour renforcer le personnel de la Commission communautaire française au niveau du SGS Bâtiments et de l'Observatoire de l'Enfant.

Il précise que le budget de 9.300.000 € englobe non seulement le soutien aux infrastructures des crèches publiques mais également des crèches associatives.

Le ministre précise à Mme Mandaila qu'un appel à projets sera lancé en 2013 afin de soutenir la création de nouvelles places et mieux rencontrer les besoins des familles bruxelloises.

A M. Maron, le ministre répond que cette année est une année creuse marquée par les secousses institutionnelles. Le Collège a décidé de ne pas pénaliser les demandes de création de nouvelles crèches. L'encadrement des nouvelles places créées sera, en partie, assuré par l'octroi de postes ACS subventionnés par le budget régional.

Le ministre précise que le nouveau décret « Infrastructures Crèches » favorisera l'implantation de nouvelles crèches dans les communes les plus en pénurie de places et confrontées au boom démographique. Le critère de localisation étant pris en compte, certaines communes seront donc prioritaires.

Concernant la répartition des projets francophones et néerlandophones, il précise, à Mme Mandaila, que la clé de répartition 80/20 est d'application dans la dotation de 6 millions d'€ que la Région octroie aux Commissions communautaires et est donc favorable au soutien de projets francophones.

II. Division 22 Programme 1 – Action sociale Programme 4 – Famille Programme 5 – Infrastructures sociales (partim)

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Le ministre présente l'amendement et les ajustements apportés au budget 2012 ainsi que le budget prévu pour l'année 2013 qui se rapportent aux programmes 1 et 4 de la division 22, regroupant l'Action sociale et la Famille, ainsi qu'à une partie du programme 5 pour ce qui concerne les subventions liées aux infrastructures.

L'ensemble des membres du Collège de la Commission communautaire française a privilégié la solidarité et la pérennisation des acquis. Ainsi pour le budget 2012, des ajustements ont été réalisés aussi bien sur les crédits initiaux du programme 1 que du programme 4.

Ces ajustements sont soit le résultat de l'adaptation des montants aux besoins réellement exprimés, soit l'adaptation des montants en fonction des crédits nécessaires pour couvrir les subventions dues aux secteurs réglementaires. Il va de soi que ces ajustements se basent sur une étroite collaboration avec l'administration.

Plus précisément, pour le programme 1, l'article a été diminué de 327.000 € suite à un amendement, un retour au budget global et des transferts.

De ce montant, 100.000 € issus de l'article 22.10.33.06 « Subventions aux maisons d'accueil » ont fait l'objet d'un amendement à l'attention de l'AB 22.40.33.12 « Subventions aux services d'aide à domicile » afin de financer le contingent d'heures d'aide à domicile à hauteur de son utilisation.

Un montant de 60.000 €issu de l'article 22.10.33.06 « Subventions aux maisons d'accueil » a été rétrocédé au ministre du Budget.

Un montant de 15.000 €issu de l'article 22.10.33.03 « Subventions aux Centres d'Action Sociale Globale » et de 10.000 €issu de l'article 22.10.33.06 « Subventions aux maisons d'accueil » ont été attribués à l'article 22.10.12.01 afin de rencontrer les frais dus au recours d'une Maison de Repos.

Un montant de 15.000 €issu de l'article 22.10.33.03 « Subventions aux Centres d'Action Sociale Globale » et de 127.000 € issu de l'article 22.10.53.01 « Subventions à l'informatisation en matière d'action sociale » ont été attribués à l'article 22.10.33.01 « Subventions à des organismes d'aide sociale, famille et 3ème âge ». Ainsi nous avons pu financer des projets de post-hébergement au sein de deux maisons d'accueil : la maison d'accueil « Rue Verte » ainsi que la maison d'accueil « L'Îlot ». Nous avons également pu subventionner l'asbl « Praxis » qui offre un soutien psychosocial aux auteurs de violences conjugales.

Enfin, pour dernier exemple, nous avons aussi profité de ce transfert pour permettre la promotion du site internet des centres de planning familial « love attitude », ou encore pour poursuivre le financement de l'asbl « Service Laïque de Parrainage » qui vise à créer un soutien social pour des jeunes en situation précaire ou en institution et à soutenir la parentalité avec les parents biologiques.

En ce qui concerne le programme 4, l'article a été diminué de 50.000 € pour honorer l'amendement sur les SAD au Budget 2012.

Un montant de 29.000 €issu de l'article 22.40.33.16 « Subventions aux Espaces-Rencontres » et de 21.000 € issu de l'article 22.40.33.15 « Subventions aux Centres de Formation d'Aides Familiales » ont fait l'objet d'un amendement à l'attention de

l'AB 22.40.33.12 « Subventions aux services d'aide à domicile » afin de financer le contingent d'heures d'aide à domicile à hauteur de son utilisation, en complément aux 100.000 € dont le ministre a déjà fait état.

En matière d'infrastructures sociales, c'est-à-dire le programme 5, les crédits ont été ajustés suite au transfert de la compétence pour les infrastructures de types crèches au ministre Charles Picqué à la Commission communautaire française, conséquence directe de la fin du plan crèche à la Région.

Pour ce qui concerne le budget initial 2013, les différents secteurs de l'Action sociale et la Famille, le ministre est parvenu, cette année, à obtenir quelques avancées significatives. Pour le reste, les crédits sont suffisants pour garantir la continuité des politiques sociales mises en place.

Voici les nouvelles politiques qui pourront être misses en œuvre :

Trois nouvelles allocations de base ont été créées :

- L'allocation de base 22.10.33.09 dédiée aux subventions aux réseaux en Action sociale, qui est aujourd'hui approvisionnée de 60.000 €. Via l'agrément de deux réseaux d'associations, des politiques transversales pourront être financées de manière pérenne pour plus de partenariats et une efficacité accrue au service des Bruxellois.
- Ensuite, l'allocation de base 22.10.33.10 qui est dévolue aux services de médiation de dettes. Jusqu'ici agréés sans être financés, ces services essentiels aux Bruxellois, qui luttent efficacement contre la précarité, voire le sans-abrisme, pourront enfin être appuyés à la mesure de leur action puisque ce ne sont pas moins de 270.000 € qui leur seront attribués.

Enfin, l'allocation de base 22.40.33.19 dédiée aux subventions liées à la généralisation progressive de l'EVRAS (Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) sera ouverte à hauteur de 300.000 € Au printemps 2013, un plan quinquennal de 1,5 million d'€ sera présenté.

Les objectifs prioritaires seront d'augmenter les heures d'animation dans les écoles (suivant nos estimations, on peut parler d'un triplement dès 2013) et particulièrement dans les écoles techniques et professionnelles dans lesquelles les cours de sciences sont parfois trop réduits, pour ne parler que de l'aspect « biologique » de l'EVRAS. Actuellement, 3.600 heures d'animation EVRAS sont proposées dans les écoles de la Région bruxelloise.

En 2013, les crédits de l'AB 22.10.12.03 sont portés à 0. La mesure de réduction de moitié des abonnements scolaires STIB sera assurée au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale.

Des moyens complémentaires ont été obtenus pour 3 secteurs réglementaires. Il s'agit du secteur des Services de Télévigilance, des Centres d'Appui en matière de politiques d'action sociale et famille, et des services d'accueil de jour pour personnes âgées.

Pour ce qui concerne le secteur des Services de Télévigilance, un budget de 26.000 € supplémentaire sera alloué afin de mieux faire correspondre la réalité des demandes aux moyens nécessaires.

Pour ce qui a trait aux Centres d'Appui en matière de politiques d'action sociale et famille, le financement du Centre d'appui des services de médiation de dettes bénéficiera de 30.000 € supplémentaires afin que cette structure faîtière puisse accompagner et appuyer les services de médiation de dettes agréés par la COCOF dans leur travail de lutte contre la pauvreté. De même, Infor-Homes verra sa subvention rehaussée de 14.000 €, afin que cette asbl puisse remplir avec encore plus d'efficacité ses missions de médiation et de relogement en cas de fermeture de MR ou de MRS.

Enfin, un nouveau service d'accueil de jour pour personnes âgées sera agréé, avancée politique urgente au regard du double défi démographique que la Région bruxelloise doit rencontrer : les autorités doivent encadrer la population âgée ou très âgée et la mixité qui y est liée afin de créer du lien social et prévenir d'autres problématiques liées à ces couches de la population.

Pour conclure, en ce qui concerne le programme 5, relatif aux infrastructures sociales, dès 2013, l'AB 22.50.61.37 est reprise dans le champ de compétences du ministre Charles Picqué. Cette AB couvrira les dépenses pour des infrastructures de types crèches privées et publiques. Par contre dans le domaine de l'action sociale hors crèche, une nouvelle allocation de base (22.50.61.38) au budget dotée d'un montant de 782.000 € est créée. Ces crédits permettront de soutenir les secteurs agréés en Action sociale et Famille.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souligne les avancées visibles dans le budget 2013 tel que présenté par le ministre.

Elle estime que le budget de 270.000 € inscrit à l'AB 22.10.33.10 « Subventions aux services de mé-

diation de dettes » constitue une véritable réponse aux besoins de la population surendettée.

Elle demande, au ministre, quelles sont ses prérogatives dans les réseaux sociaux (AB 22.10.33.09) et quelle est l'articulation du secteur social avec le secteur de la santé géré par le ministre Benoît Cerexhe. Elle demande si des réseaux en Action sociale sont déjà mis en place et quelles sont leurs missions.

Mme Braeckman félicite l'initiative du ministre de donner la priorité aux écoles techniques et professionnelles. Elle rappelle que la mise en place de l'EVRAS était une demande unanime de la commission des Affaires sociales et souhaite savoir si le budget inscrit sous l'AB 22.40.33.19 de 300.000 € à l'initial 2013 sera affecté à l'engagement de personnel supplémentaire dans les plannings familiaux.

Au programme 4, en initiatives, elle déplore que ces subventions n'ont pas été indexées sauf Infor-Home qui voit son budget augmenter mais qui se voit doté d'une mission supplémentaire. Dès lors, celles-ci voient leur pouvoir d'action diminuer.

Elle souhaite connaître l'impact sur la Commission communautaire française en ce qui concerne les 120 places d'accueil MR qui vont être réorientées vers un régime MRS.

En ce qui concerne les aides familiales, elle constate que le contingent n'a pas évolué de 2012 à 2013 et demande si de nouveaux cycles de formations seront prévus à l'avenir.

Elle souhaite également savoir si le ministre participe à l'inclusion de la personne handicapée dans les secteurs qui le concernent.

Elle souhaite également savoir où en est l'étude sur l'offre des services pour les personnes âgées qui était prévue en juin 2012.

M. Michel Colson (MR) rappelle qu'en juillet 2012, il interpellait le ministre au sujet des services de médiation de dettes qui sont repris dans le décret ambulatoire mais qui ne seraient pas subventionnés.

A cette époque, il s'inquiétait que cinq services étaient subventionnés par la Communauté française et qu'un sixième centre avait avait renoncé à son agrément car les services de la Commission communautaire française font défaut.

Il se réjouit de la création d'un budget de 270.000 € sous l'AB 22.10.33.10 pour les services de médiation de dettes. M. Colson trouve cette initiative très intéressante mais demande comment sera affecté ce budget de 270.000 €. Il estime qu'une modification du

décret ambulatoire sera nécessaire afin de garantir une sécurité financière aux nouveaux services de médiation de dettes qui seront agréés par la Commission communautaire française.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) demande au ministre où en est l'ouverture de la maison d'accueil pour jeunes prévue en 2012.

En ce qui concerne la médiation de dettes, il rappelle que ces services, notamment ceux des CPAS, sont engorgés. Il estime qu'il faudra les financer suffisamment afin de soutenir leurs missions qui sont essentielles car les délais d'attente sont de plus en plus longs pour les demandeurs pour avoir une réponse. Il souhaite en savoir davantage sur ces missions qui seront déployées pour le développement du bien-être de tous les Bruxellois.

Mme Gisèle Mandaila (FDF) demande, en ce qui concerne l'aide aux justiciables, combien de kits de sortie pour les prisonniers ont été distribués et si le ministre dispose d'une évaluation de ce dispositif.

Elle demande quand le rapport du colloque sur la prise en charge des victimes de mariages forcés qui s'est tenu en avril 2012 sera disponible et quels enseignements le ministre peut-il en retirer.

En ce qui concerne l'EVRAS, Mme Mandaila souhaite connaître la ventilation du budget et comment le ministre envisage-t-il la sensibilisation des écoles et plus particulièrement le travail en partenariat avec les centres de planning familial.

- **M. Emir Kir (ministre)** répond que cette décision sera prise par son successeur.
- M. Pierre Migisha (cdH) rappelle les conclusions du rapport sur la pauvreté aux termes desquels les jeunes seraient de plus en plus endettés. Ils achètent des iphone, ipad, etc., afin de ne pas se sentir exclus de groupes de jeunes.

Certains ménages s'endettent car ils ne savent plus faire face aux besoins de première nécessité tels que le logement et l'énergie.

Il constate que le budget alloué à l'aide aux familles n'augmente pas.

Il demande si Infor-Home peut élargir sa mission et travailler sur l'ensemble des besoins de logements des personnes âgées et les accompagner dans leurs recherches d'une autre forme de logement que les MR et les MRS.

En ce qui concerne les services de médiation de dettes, M. Emir Kir (ministre) précise qu'il est favo-

rable à un accompagnement social car il est important d'envoyer un signal clair en période de crise économique.

A cet égard, chaque service sera pourvu d'un mitemps assistant social et de six heures juridiques par semaine.

En ce qui concerne l'EVRAS, le ministre souhaite travailler dans la durée. A cet effet, un plan pluriannuel sera élaboré sur base d'un cadastre des animations existantes afin d'identifier aux mieux les besoins en la matière.

Le ministre répond à Mme Braeckman que la priorité du Collège sera accordée aux écoles techniques et professionnelles.

Concernant les initiatives, le ministre confirme qu'elles restent financées pour l'avenir.

Il souligne le travail remarquable réalisé par Infor Home qui se voit doté d'un budget supplémentaire pour couvrir des frais de fonctionnement.

En ce qui concerne les MR et MRS, le ministre rappelle à Mme Braeckman que les MR relèvent de la compétence de la Commission communautaire française et que les MRS du ministre en charge de la Santé. Il précise également que l'administration de la Commission communautaire française ne supportera pas de charge supplémentaire.

En ce qui concerne les mariages forcés, le ministre précise la reconnaissance du réseau et l'ouverture d'une ligne téléphonique dès le début 2013. Le ministre précise également qu'un terrain d'entente a été trouvé avec trois maisons d'accueil.

Il confirme un certain retard dans la mise en place du réseau suite à l'indisponibilité de sa coordinatrice qui sera prochainement remplacée.

Il signale enfin qu'il est toujours en attente des conclusions de l'étude demandée sur le sujet.

En ce qui concerne les subventions aux services agréés d'aide aux familles (AB 22.40.33.12), le ministre répond qu'il n'y a pas d'augmentation significative du budget qui passe de 26.338.000 € en 2012 à 27.578.000 € à l'initial 2013.

Le ministre dit attendre les conclusions de l'étude demandée afin de mieux identifier les besoins qui seront mis en exergue grâce à l'outil du cadastre.

En ce qui concerne l'aide aux justiciables, le ministre confirme que les kits ont bien été distribués

et qu'une évaluation du dispositif sera réalisée en 2013.

Le ministre répond à M. Colson que l'intervention de la Commission communautaire française dans le coût des abonnements scolaires (STIB) des élèves fréquentant les établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française sera reprise en 2013 par la Région de Bruxelles-Capitale.

Il précise à M. Van Goidsenhoven que la maison d'accueil pour jeunes en difficulté sera inaugurée en décembre 2012 et pourra accueillir 15 jeunes.

Concernant la reconnaissance du statut des gardes à domicile, le ministre se dit favorable à une telle reconnaissance du métier et que la question doit être tranchée rapidement car Bruxelles ne peut plus rester en retard par rapport à ce dossier à l'instar de ce qui existe déjà en Région wallonne.

Le ministre précise qu'il faudra reconnaître non seulement le métier de garde à domicile mais aussi le métier d'aide à domicile afin d'éviter toute concurrence malsaine entre les deux secteurs.

En ce qui concerne l'examen des tableaux, **Mme Dominique Braeckman (Ecolo)** demande que la liste des études et colloques reprise à l'AB 22.10.12.01 soit jointe au rapport.

Relativement à l'AB 22.10.12.02 « *Promotion, publication et diffusion* », elle souhaite savoir si des campagnes sont programmées en 2013.

M. Emir Kir (ministre) répond qu'il laissera le soin à son successeur de régler cette question.

A l'AB 22.10.33.01 « Subventions à des organismes d'aide sociale », Mme Dominique Braeckman (Ecolo) demande pour quelle raison on ne trouve aucun budget à l'initial 2011 et à l'initial 2012. Elle souhaite savoir également si d'autres projets à côté de l'Ilot et de la Maison Rue verte seront subventionnés dans un futur proche.

A l'AB 22.10.33.03, Mme Braeckman se demande si l'enveloppe de 3.000 € est suffisante pour le remplacement des éco-chèques dans tous les centres de service social et d'action sociale globale.

M. Emir Kir (ministre) lui répond que cette enveloppe est destinée à remplacer les écochèques et que les montants lui ont été communiqués par le cabinet du ministre-président.

A l'AB 22.10.33.04, **Mme Dominique Braeckman** (**Ecolo**) constate une nette augmentation du budget

accordé aux services de télévigilance et demande que la liste de ces services soit jointe au rapport.

Concernant l'AB 22.10.33.07 relative aux subventions aux services d'aide aux justiciables, Mme Braeckman souhaite connaître les désengagements du secteur santé par rapport à SOS-Viol et le Centre d'aide aux justiciables.

M. Emir Kir (ministre) lui communique les chiffres qui se présentent comme suit : SOS Viol – 20.000 €, SLAJ – 18.400 €, Ambulatoire Forest toxicomanies – aide aux détenus – 7.000 €. Partie de ces pertes sont compensées via l'augmentation des frais de fonctionnement octroyés aux services d'aide aux justiciables.

A l'AB 22.10.33.12 « Subventions aux services agréés d'aide aux familles », Mme Dominique Braeckman (Ecolo) estime que ce secteur devrait bénéficier d'un plan pluriannuel pour l'avenir vu le boom démographique actuel. Elle demande que la liste des organismes d'aide aux familles soit jointe au rapport.

Concernant l'AB 22.10.33.18 « Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées », Mme Braeckman demande si l'accueil est organisé dans d'autres langues que les deux langues officielles.

- M. Emir Kir (ministre) lui répond que l'accueil de la maltraitance se fait dans les deux langues nationales à savoir le français et le néerlandais en vertu d'un accord de coopération avec la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* et la Commission communautaire commune.
- M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souhaiterait savoir à quoi correspond l'augmentation de 1.200.000 € à l'initial 2013 sous l'AB 22.10.33.12 relative aux subventions aux services agréés d'aide aux familles.
- **M. Emir Kir (ministre)** lui précise que cette augmentation correspond à l'indexation du budget.
- M. Michel Colson (FDF) demande la confirmation au ministre que le décret ambulatoire sera bien modifié afin de prévoir le financement des services de médiation de dettes et que les cinq centres agréés par la Communauté française disposeront chacun d'un subside pour l'engagement d'un mi-temps assistant social et pour la programmation de six heures juridiques par semaine.
- M. Emir Kir (ministre) lui répond qu'il en sera ainsi.

Il lui précise également que le métier de garde à domicile devra faire l'objet d'une reconnaissance dans le décret ambulatoire.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH) demande quelles sont les raisons de l'augmentation du budget à l'AB 22.10.33.06 « Subventions aux centres d'accueil » et combien de centres sont concernés. La Maison des Petits Riens est-elle concernée ?

M. Emir Kir (ministre) lui répond que 15 nouvelles places seront ouvertes aux jeunes en difficulté.

Relativement à l'AB 22.10.33.09 « Subventions aux réseaux en action sociale », Mme Mahinur Ozdemir (cdH) souhaite connaître le nombre d'associations participantes, leur lien avec les réseaux santé et si une coordination entre les réseaux est prévue à cet égard.

A l'AB 22.10.33.10 « Subventions aux services de médiation de dettes » Mme Ozdemir constate qu'un nouveau crédit de 270.000 € est prévu à l'initial 2013. Elle précise que ce budget ne pourra être effectif qu'après une modification du décret ambulatoire.

A l'AB 22.10.33.07 « Subventions aux services d'aide aux justiciables », Mme Ozdemir souhaiterait savoir si le ministre a reçu des demandes d'agrément d'associations qui s'occupent notamment de victimes d'erreurs médicales et qui ont besoin, dans leurs démarches, d'un accompagnement juridique.

- **M.** Emir Kir (ministre) lui précise qu'il n'a pas reçu de demande d'agrément de ce type d'associations. Parc contre, il a reçu une demande d'agrément pour SOS Inceste mais qu'il faudra attendre l'étude sur la programmation afin de pouvoir y répondre.
- M. Vincent Lurquin (Ecolo) revient sur l'AB 22.50.63.24 « Terrains d'accueil pour les gens du voyage » créditée d'un montant de 13.000 € à l'initial 2013. Il s'étonne que le budget pour l'aménagement de terrains d'accueil pour les gens du voyage n'est pas utilisé d'année en année. Il rappelle les injonctions de l'Union européenne et la plainte de la Ligue des Droits de l'Homme à cet égard. Il précise qu'il existe bel et bien un terrain à Haren mais que la commune de Bruxelles n'a pas sollicité ce budget. Il souhaiterait connaître les raisons de cet immobilisme politique. Il serait intéressant, selon lui, que l'initiative soit reprise en main par une commune.
- **M.** Emir Kir (ministre) lui répond qu'il n'y a effectivement aucune demande de la part d'une commune en particulier. Par contre, il précise que les gens du voyage venant de l'Europe de l'Est se sont progressivement installés dans des maisons d'habitation de la région bruxelloise.

Il précise à Mme Braeckman qu'il est favorable à la pérennisation du secteur post-hébergement et qu'il faut le sortir des initiatives.

III. Division 22

Programme 3 – Personnes handicapées Activité 2 : Service à gestion séparée Centre Etoile polaire Activité 3 : Service à gestion séparée SBFPH

Programme 5 – infrastructures sociales (partim)

 Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

La ministre souligne la situation économique difficile partout en Europe et en Belgique y compris. Les différentes communautés et régions se sont accordées parfois difficilement sur des budgets serrés pour 2013, avec peu ou pas de politiques nouvelles.

Le budget de la Commission communautaire française consacré à la politique des personnes handicapées (Phare, Etoile Polaire et contrat de maintenance évolutive) note cependant une augmentation de 3,8 %. Cette évolution positive est liée aux effets de l'indexation et à la volonté du Collège de soutenir clairement la politique des personnes handicapées pour améliorer les réponses aux multiples besoins de ces personnes.

En résumé, le budget 2013 permet donc le maintien des politiques menées jusqu'à présent et permettra également d'en développer davantage pour un montant supplémentaire par rapport à 2012 d'environ un million d'€.

Avant de donner les chiffres relatifs à chaque secteur, la ministre souhaite faire le point sur les orientations du décret inclusion, car celles-ci auront déjà des effets sur les actions du Collège dès janvier 2013.

Il s'agit d'aboutir à des réformes qui améliorent concrètement les réponses proposées aux personnes handicapées en région bruxelloise, et ce, dans les différents domaines de vie et d'action : hébergement, accompagnement, formation, travail, loisirs, organisation des services.

Parmi les orientations essentielles du décret, il est important de signaler sa volonté de permettre un meilleur partage d'information entre administration et centres de jour et d'hébergement quant aux places disponibles et aux listes d'attente existant dans les centres. Pour y parvenir, une centralisation des demandes au sein du service Phare devrait être mise en

place afin d'avoir un regard sur l'état des demandes et de l'offre et d'objectiver les politiques concernant l'hébergement des personnes handicapées.

Dans un premier temps, la création d'une application informatique pour l'Interface Grande Dépendance est budgétisée dès cette année 2013 à hauteur de 50.000 €. Cette application permettra la centralisation des données concernant les personnes reconnues de grande dépendance par le Service Phare. Elle aura pour objectifs de tenir à jour une fiche d'évaluation qui détermine si oui ou non la personne est reconnue de grande dépendance, de constituer une liste de personne de grande dépendance, d'assurer le suivi de ces personnes et enfin de pouvoir établir des statistiques en fonction de leur lieu de vie, de leur handicap, et de leur situation.

Ce nouvel outil a toute son importance pour améliorer la réponse donnée aux besoins des personnes handicapées, qu'elles soient de grande dépendance ou non : il permettra entre autre de faciliter les réponses aux demandes de statistiques régulièrement sollicitées, d'optimiser le traitement des données pour la réalisation du rapport annuel ainsi que de permettre d'obtenir une vision globale et centralisée des personnes en attente.

De plus, cette application sera à la base de la gestion d'une centralisation globale des demandes en centres.

Simultanément, le budget affecté à la ligne Grande dépendance permettra le développement d'un projet de collaboration notamment avec les médecins généralistes qui, par leur contact et leur connaissance des personnes, seraient des intermédiaires privilégiés entre l'Interface et les personnes de grande dépendance.

Ce projet permettra de soutenir l'interface dans son travail de recensement des personnes handicapées de grande dépendance, avec lesquelles il n'est pas toujours facile d'entrer en contact de par leur isolement. Souvent, ces personnes n'ont plus ni service social, ni service d'accompagnement.

Le futur décret vise également le développement de solutions alternatives d'hébergement, telles que le logement inclusif. Il s'agit de logement de petites unités pouvant accueillir tant des personnes sans handicap que des personnes handicapées dans une optique de mixité sociale. Ces dernières bénéficieront d'un service permettant de les aider dans l'organisation de leur vie quotidienne et dans leurs autonomie, tout en soutenant la dynamique collective de l'habitat et en les encourageant à y participer selon leurs capacités.

Le soutien aux activités de loisirs inclusifs fait également partie de l'avant-projet de décret, élément qui ressortait de façon marquée de la concertation. Tout en reconnaissant l'importance des activités de loisirs qui visent à rassembler les personnes handicapées, l'objectif du loisir inclusif est, dans une optique de mixité sociale, de favoriser l'accès des personnes handicapées à des activités de loisirs qui s'adressent également aux personnes valides. Une attention est portée à ce type de projets au sein de la ligne initiatives, mais également par le développement d'activités de loisirs au sein des services d'accompagnement.

La ministre insiste enfin sur le souci du décret inclusion de diversifier les réponses qui peuvent être apportées aux besoins individuels et aux attentes liées au projet de vie des personnes handicapées. De nombreuses personnes handicapées ne trouvent pas leur place dans la société car elles aspirent à faire des activités qui se situent à l'intermédiaire entre des activités dites « occupationnelles » et des activités de travail rémunéré, que ce soit en milieu de travail ordinaire ou en entreprise de travail adapté. Le décret crée de nouvelles dispositions pour développer l'offre d'activités valorisantes d'utilité sociale pour les personnes handicapées.

Ces activités favorisent leur implication citoyenne dans la société en leur donnant la possibilité de participer à des activités de volontariat très variées. Afin de concrétiser ces dispositions, la ministre a octroyé, depuis 2011, deux subventions pour un montant total de 110.000 € au projet Participation par l'ACTivité (PACT) qui est porté par une asbl du secteur. Cela a permis de réaliser une étude approfondie des activités PACT à Bruxelles et des projets pilotes ainsi que la mise en place d'une plate-forme PACT qui ont pour objectif d'opérationnaliser l'étude menée. La collaboration sera poursuivie en 2013.

Ce décret va permettre de développer encore davantage les collaborations avec les autres secteurs, tels que notamment l'aide à la jeunesse, la petite enfance, l'enseignement ...

Ainsi, concrétiser et rendre effectif le droit à l'inclusion des personnes handicapées sera une des priorités de la ministre pour 2013. Celle-ci se concrétisera notamment dans trois domaines :

- le soutien au maintien à domicile,
- la création de places, avec une attention particulière pour la grande dépendance,
- l'inclusion par le travail.
- La poursuite du développement de l'aide au maintien à domicile

Comme l'année passée, il est important de poursuivre le développement des aides individuelles, le renforcement de l'accompagnement et le soutien à l'accessibilité.

Ainsi, le crédit dédié aux aides individuelles est revu à la hausse à l'ajustement 2012, afin de répondre aux demandes reçues par le service Phare mais également à l'initial 2013 afin de répondre encore mieux aux demandes à venir. Ainsi, l'annexe 2013 intégrera 6 nouvelles aides techniques régulièrement demandées.

Le déploiement des services d'accompagnement se poursuit : Depuis 2009, 4 services ont reçu un nouvel agrément, un service est passé à une catégorie supérieure et 9 missions complémentaires, dont 7 à destination de personnes de grande dépendance, ont été octroyées. Pour 2013, l'augmentation des crédits relatifs aux services d'accompagnement (334.000 €) permettra un nouvel agrément et trois modifications d'agrément dont deux dédiées à des services accompagnant principalement des personnes de grande dépendance.

L'appel à projet répit de 2012 a permis à de nouveaux projets de se développer. Comme par le passé, la reconduction, voire la pérennisation de ces projets est visée en 2013.

2. La création de places

D'importants projets de construction sont en cours et permettront l'ouverture de nouvelles places dès 2014.

- Le « projet » de la Coupole Bruxelloise de l'Autisme est bien engagé et l'attribution définitive du marché financier et de travaux a été adoptée par le Collège. La construction des deux centres a démarré.
- Concernant le projet Hoppa, l'approbation de l'attribution du marché financier et des travaux va être adoptée sous peu.
- Le projet de construction de la rue de la stratégie dédié au centre Farra avance, parallèlement aux travaux du méridien (Beliris) porté par les Briques du GAMP (demande de permis déjà déposée par Beliris). Le déménagement du centre d'hébergement Farra au Méridien devrait se réaliser en même temps que le regroupement des deux centres de jour rue de la stratégie car le site Farra « Derby » ne peut pas fonctionner exclusivement en accueil de jour.

Pour 2013, un nouvel agrément pour un centre de jour pour enfants est envisagé, ce qui permettra l'ouverture de 10 nouvelles places.

> Le budget destiné aux conventions prioritaires est également augmenté afin de permettre deux nouvelles conventions.

3. L'inclusion par le travail

L'inclusion professionnelle, en dehors des politiques de l'emploi menées par les autres entités, peut être valorisée aussi bien en milieu ordinaire qu'en milieu adapté, mais également par la formation.

Au niveau du travail en milieu adapté, l'année 2012 a vu un licenciement collectif dans une importante entreprise de travail adapté. Malheureusement le reclassement total des travailleurs n'a pu avoir lieu. Une redistribution du quota libéré est en cours d'élaboration. L'avis du conseil consultatif a été demandé début de ce mois.

Par ailleurs, plusieurs propositions de soutien aux ETA et à leurs travailleurs handicapés sont en discussion afin de les soutenir dans cette période marquée par un contexte économique difficile qui les oblige à réorienter leurs activités. Il s'agit, entre autre, d'une nouvelle comptabilisation du quota pour les travailleurs de 50 ans, d'aide pour faire de la promotion économique du secteur via la FEBRAP ainsi qu'un soutien constant et même si possible renforcé dans leurs démarches d'obtention de nouveaux marchés dont les marchés publics.

Il est également important de signaler que depuis 2009, l'administration a pu rattraper le paiement des soldes des ETA, afin d'être maintenant entièrement à jour. Le budget tant 2012 que 2013 permet d'ailleurs les paiements des soldes dans les plus brefs délais.

Outre les Contrats d'Adaptation Professionnelle en ETA, un nouveau projet co-financé par le Fonds Social Européen concerne l'inclusion professionnelle des personnes handicapées. Il s'agit d'accompagner des personnes handicapées qui participent à une formation destinée aux demandeurs d'emploi bruxellois et dispensée par le Pôle Tremplin de Bruxelles-formation. Ce travail est pris en charge par deux asbl du secteur du handicap, et explique l'augmentation de la ligne budgétaire. Ce projet est très important pour rapprocher les différents acteurs (par exemple le Service Phare et Bruxelles Formation), afin de faire avancer l'inclusion des personnes handicapées dans le domaine de la formation encore marqué par une logique de mise à l'écart des personnes handicapées au sein de formations spécifiques.

En conclusion, des budgets ont pu être dégagés en 2012 afin de permettre le développement de l'offre de services au bénéfice des personnes handicapées, et avec une attention particulière portée aux personnes de grande dépendance. La ministre poursuivra cet objectif en 2013, parallèlement à la défense du principe d'inclusion dans tous les secteurs et notamment via la défense de l'avant-projet de décret.

2. Discussion et examen des tableaux

Mme Caroline Persoons (FDF) se réjouit de l'augmentation du budget de 3,8 % même si les moyens sont toujours insuffisants face aux besoins.

Cette augmentation résulte également en partie des transferts de compétences de la Région vers la Commission communautaire française pour la mise en œuvre du Plan Crèches.

Dans le cadre du futur projet de décret Inclusion, la ministre présente pourtant dans son exposé général du budget 2013 une projection pluriannuelle pour les années 2013-2016 qui ne tiendrait pas compte de l'impact financier de la mise en application du futur projet de décret.

La ministre est-elle en mesure de pouvoir budgétiser cet impact ?

Concernant les centres d'hébergement, Mme Persoons constate que les projets tels que HOPPA, Coupole, Le Méridien, Fara et Les Pilotis, qui vont par ailleurs ouvrir deux maisons, soit cinq nouvelles places en 2013, se retrouvent dans les infrastructures du programme 5 sous l'AB 22.50.61.35 « *Dotation au SGS Bâtiments – Personnes handicapées* ».

Elle constate une certaine externalité de la prise en charge du coût des bâtiments de ces associations qui s'endettent de manière importante et qui sont en pratique subventionnées par les communes et non par la Commission communautaire française.

Dans le cadre de l'ouverture de ces nouvelles places, se pose la question de l'encadrement de ces associations.

Mme Persoons a fait le calcul et l'estime à 6,1 millions d'€

Comment la ministre a-t-elle l'intention de budgétiser ce coût dans le futur décret Inclusion ?

L'arrivée des personnes autistes dans ces maisons d'accueil nécessite une préparation et doit également être prise en compte dans le budget du futur décret. Elle déplore que chaque année les crédits « répit » sont en constante diminution et ne sont utilisés qu'à concurrence de 50 %. Elle demande si la ministre dispose d'un bilan global relatif aux projets « répit ».

Elle s'étonne que le budget 2013 n'a pas de vision à long terme à propos de la création de places pour personnes handicapées dans les maisons d'accueil au vu du boom démographique qui s'annonce.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR) souhaite avoir un éclaircissement au sujet de la mise en place d'une coordination des places de grande dépendance par le service PHARE. Comment s'opérer de manière concrète cette gestion centralisée des demandes d'entrée vers les centres ?

Concernant le soutien aux entreprises de travail adapté (ETA), de quelle manière la Commission communautaire française va soutenir les ETA dans leurs démarches d'obtention de marchés publics ? Combien de marchés publics ont-ils été octroyés au ETA par la Commission communautaire française depuis 2010 ?

M. Van Goidsenhoven souhaiterait connaître les mesures prises par la Commission communautaire française pour favoriser l'engagement de personnes handicapées dans les différents services administratifs. Quel est le pourcentage du public-cible actuellement employé par l'administration de la Commission communautaire française et quels sont les objectifs fixés pour l'année 2013 ?

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) se réjouit de l'augmentation significative du budget 2013 et demande à quel moment les formations du personnel encadrant des personnes handicapées vont débuter. Qui donnera ces formations ?

La ministre envisage-t-elle une coopération avec le ministre Emir Kir pour le secteur de l'Action sociale et de la Famille ?

Dans le cadre du logement inclusif, elle constate un manque de places dans les maisons d'accueil qui est suppléé par des mesures d'accompagnement et par des formules de répit qui n'ont malheureusement pas le succès escompté.

En ce qui concerne les ETA, elle les considère comme un outil appréciable et souhaite qu'on leur réserve des parts dans les marchés publics et ce, tant à la Région que dans les communes.

Il lui revient que 80 personnes ne seraient reclassées. Ce phénomène est-il inéluctable ou ces personnes seront-elles un jour réintégrées ?

Qu'en est-il de la liquidation des soldes pour les ETA et les services des interprètes pour personnes sourdes?

Elle se demande s'il reste des secteurs pour lesquels il existe des retards de subsides.

Mme Gisèle Mandaila (FDF) demande quel est le timing pour la mise en œuvre du futur projet de décret Inclusion.

En ce qui concerne le plan de relance des ETA, comment va se traduire ce soutien réel des ETA dans l'obtention de nouveaux marchés publics ?

Dans le domaine de la fonction publique, qu'en est-il de l'arrêté ministériel qui est sensé déterminer un pourcentage de personnes handicapées affectées dans l'administration?

M. Pierre Migisha (cdH) se réjouit du budget important de 656.000 € au budget initial 2013 du SBFPH pour la création de places et projets de répit pour les familles en attente de place à l'AB 8.02.11.

Qu'en est-il des dépenses nouvelles et des frais de fonctionnement ?

Enfin, il souhaiterait connaître la date à laquelle l'Arche sera agréée et sur quelle AB elle sera imputée.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre) répond à Mme Caroline Persoons qu'il n'y a pas de plan budgétaire mais une anticipation de certaines dépenses en 2013. En effet, elle ne possède pas toutes les prévisions budgétaires pour 2013.

Le budget alloué à la création de places et à l'offre de répit diminue à l'ajusté 2012. D'une part, cela s'explique par le transfert de moyens budgétaires pour la création de quatre places et, d'autre part, par la non concrétisation de la cellule mobile d'intervention dépendant de négociation avec le Gouvernement fédéral. L'offre de répit est constante.

Le projet de préparation à l'accueil des jeunes futurs inscrits dans les centres de la coupole de l'autisme est reporté en 2013.

Le tableau des futurs coûts de fonctionnement des centres sera joint en annexe au rapport.

En ce qui concerne la centralisation des données des personnes de grande dépendance par le service PHARE, anticipant le nouveau décret, un cahier de charges est en cours de rédaction pour le développement du logiciel informatique.

Elle signale qu'un arrêté du Collège en application du nouveau décret est attendu pour fin 2013 et la centralisation globale devrait être opérationnelle en 2014.

En ce qui concerne le soutien à l'emploi des personnes handicapées, la ministre précise à M. Gaëtan Van Goidsenhoven que le quota des futurs engagements de personnes handicapées dans les administrations est de 5 %. Les autres questions liées à la fonction publique doivent être posées au ministre compétent.

Elle précise que la Fédération bruxelloise des Entreprises de Travail adapté (FEBRAP) peut aider, grâce à un soutien financier, les ETA dans leurs démarches pour l'obtention des marchés publics.

La ministre précise à Mme Braeckman qu'il ne s'agit pas de 80 personnes à replacer mais bien d'un quota de 80. Cela correspond à 53 travailleurs dont 25 ont été reclassés. Du reste du quota, 19 seront redistribués en janvier, le reste certainement en avril.

En ce qui concerne la liquidation des soldes, la ministre précise que le retard de traitement des dossiers a été rattrapé.

En ce qui concerne les centres de jour et d'hébergement plus spécifiquement, elle précise qu'une seule asbl a son dossier en suspens depuis 2006 car l'administration ne possède pas toutes les informations nécessaires pour clôturer les soldes.

En ce qui concerne la centralisation des données des personnes handicapées par le service PHARE, la ministre répond qu'une évaluation des critères sera faite en collaboration avec la FEBRAP.

Elle précise à M. Migisha que l'asbl L'Arche est agréée pour 10 places mais il n'y aura pas de possibilité d'augmentation de places cette année.

En ce qui concerne l'examen des tableaux, **Mme Dominique Braeckman (Ecolo)** souhaiterait savoir si le Fonds Old Timer inscrit à l'AB 8.02.12 du budget SBFPH initial 2013 rencontre des difficultés dans sa mise en place et souhaiterait savoir si ce système est accessible aux agents contractuels conventionnés de la Région bruxelloise (ACS).

Elle souhaite que la liste des initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées soit jointe au rapport (AB 8.03.01 du budget SBFPH initial 2013).

Elle souhaite connaître la répartition des bénéfices de la loterie nationale qui sont reversés aux quatre destinataires des services de la COCOF dont notamment les services d'hébergement, services d'accueil de jour et les ETA.

En ce qui concerne les subventions aux services d'accompagnement (AB 8.02.03 du budget SBFPH initial 2013), **Mme Nadia El Yousfi (PS)** souhaite que la liste de ces services soit annexée au rapport.

Elle constate qu'un budget de 50.000 € est inscrit à l'AB 22.33.12.03 à l'initial 2013 pour l'acquisition d'un logiciel informatique qui va permettre la centralisation des données relatives aux personnes handicapées de grande dépendance. A cet égard, elle attire l'attention de la ministre quant au respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

En ce qui concerne l'AB 8.01.06 « Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé », **M. Pierre Migisha (cdH)** souhaiterait savoir comment sera assuré le passage de ces jeunes vers leur vie d'adulte.

Dans le cadre des conventions prioritaires et nominatives (AB 8.01.09), un budget de 1.105.000,00 € est prévu à l'initial 2013. Combien de places seront prévues en 2013 eu égard aux demandes dites prioritaires sont de plus en plus nombreuses ?

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre) précise à Mme Braeckman que les difficultés rencontrées par le Fonds Old Timer viennent principalement de la nouvelle législation de l'Etat fédéral relative aux fins de carrière. Elle confirme également que, comme pour les autres mesures accordées dans le cadre des accords du non marchand, le système Old Timer n'est pas financé par la Commission communautaire française pour les postes ACS.

La répartition des bénéfices de la Loterie nationale sera jointe au rapport.

La ministre répond à Mme Mandaila que, pour cette année 2012, 32 jeunes âgés de plus de 21 ans ont obtenu une dérogation pour continuer à fréquenter l'enseignement.

Elle précise à Mme El Yousfi que l'Etoile Polaire dont la Commission communautaire française est pouvoir organisateur est un service agréé par l'INAMI avec le fonctionnement classique, à savoir le paiement mensuel des prestations médicales et paramédicales au centre-même.

C'est uniquement la branche « service d'accompagnement » qui a été transférée vers une asbl et agréée par le service Phare, ce qui justifie qu'un package salarial a été transféré vers la ligne de crédit dévolue aux services d'accompagnement afin de couvrir les frais de personnel.

L'organigramme de l'Etoile Polaire – centre de revalidation fonctionnelle sera jointe au rapport.

Dans le cadre de l'accord de coopération relatif à la libre circulation des personnes handicapées, la ministre précise qu'il subsiste un solde favorable pour la Commission communautaire française pour les années 2009 et 2010 mais qui n'a pas encore été entériné par la commission *ad hoc* et espère une issue favorable pour 2013.

La ministre répond à M. Migisha que les conventions prioritaires et nominatives prévues à l'AB 8.02.09 du budget SBFPH initial 2013 sont au nombre de 20 et deux nouvelles conventions seront prévues en 2013.

A la demande de la commission, la répartition entre la Région wallonne et la Région bruxelloise sera annexée au rapport.

IV. Vote de l'avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget, en ce qui concerne la division 22 des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2012, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013, d'autre part, et l'a adopté par 6 voix pour et 4 voix contre.

V. Approbation du rapport

La commission fait confiance à la présidente et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

La Présidente.

Vincent LURQUIN

Fatoumata SIDIBE

VI. Annexes

Annexe 1

Liste des associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation subventionnées sous l'AB 22.20.33.04

_	T				1		T
1	ASSOC 2BOUTS	RUE	NUM 75	CP 1060	VILLE	TEL 02/218.84.27	EMAIL 2houts@collectife.pet
2		C/o Bellali Rue Garibaldi			BRUXELLES		2bouts@collectifs.net
3	ABORDAGE	Rue Jules Lahaye	169	1090	BRUXELLES	02/426.52.67	labordage169@hotmail.com
4	ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	Rue de l'Olivier	90	1030	SCHAERBEEK	02/217.60.33	amosbxl@gmail.com
5	ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN JEUNESSE		140	1083	BRUXELLES	02/424.02.22	prevention.ganshoren@scarlet.be
6	ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS DE GANSHOREN JEUNESSE	Avenue Charles Quint	140	1083	BRUXELLES	02/464.05.55	cajanssens@ganshoren.irisnet.be
7	AFRICA SUB SAHARA	Rue Saint-François	24	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/280.0038	cam43@hotmail.com
8	AMIS D'ALADDIN (LES)	Rue Destouvelles	18		SCHAERBEEK	02/203.95.84	amis.aladdin@yahoo.fr
9	AMIS DE WETCHI	de la Longue Vie	46		IXELLES	025114762	c.wetchi@hotmail.com
10	AMIS DES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES (LES)	Rue des Riches Claires	24		BRUXELLES	02/5482610	bp.amis@brunette.brucity.be
11	AMO DE NOH SERVICE D'AIDE À LA JEUNESSE EN MILIEU OUVERT	Rue de Hembeek	240-242		BRUXELLES	02/267.36.67	contact@amo-noh.net
12	AMORCE (L')	Rue du Champ de l'Eglise	2	1020	BRUXELLES	02/427.89.13	amorce.laeken@gmail.com
13	ANIMATION PREVENTION SOCIOCULTURELLE - LE PAS	Place Jean Vander Elst	29	1180	BRUXELLES	02/376/13.24	lepasasbl@hotmail.com
14	ANIMATIONS ET LOISIRS POUR TOUS	Louis Hap	49		BRUXELLES	010/41.34.44	asblalt@yahoo.fr
15	APPRENTI-SAGE	Rue Verte	46		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	010/11101111	apprenti_sage_asbl@yahoo.fr
16	ARABE (CENTRE CULTUREL)	Rue de l'Alliance	2		ST JOSSE	02/218 64 74	culture-arabe@skynet.be
17	ARTHIS- LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	Rue de Flandre	33		BRUXELLES	02/511.34.20	info@arthis.org
18	ASSEMBL'AGES	Rue des Fleuristes	30	1082	BRUXELLES	02/4662720	infos@assemblages-asbl.be
19	ASSOCIATION BRUXELLOISE D'ENTRAIDE ET DE FORMATIONS (ABEF)	Rue de la Colonne	54	1082	BRUXELLES	02/415.87.84	abef@hotmail.com
						02/415.87.84	
20	ASSOCIATION D'AIDE ET D'INFORMATION AUX MIGRANTS DE LANGUE PORTUGAISE EN SITUATION PRECAIRE OU IRREGULIERE		199	1060	BRUXELLES		monicapereira@abraco-asbl.be
21	ASSOCIATION D'INSERTION, DE LIBERTÉ ET D'ECHANGE	Rue Jean Massart	6		BRUXELLES	02/733.84.33	asb_aile@hotmail.com
22	ASSOCIATION DE PARENTS POUR L'ORIENTATION ET LA MÉDIATION DU QUARTIER SAINT ANTOINE	Rue de Fierlant	2		BRUXELLES	02/544.07.30	apomsa.forest@gmail.com
23	ASSOCIATION DES PARENTS ST GILLOIS	Rue Emile Feron	106	1060	BRUXELLES		
24	ASSOCIATION INTERCULTURELLE, SOCIALE ET SPORTIVE	Avenue de l'Astronomie	13	1210	BRUXELLES	02/220.28.83	jbelin@stjosse.irisnet.be
25	ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ETRANGERS	Rue du Boulet	22	1000	BRUXELLES	02/227.42.42	isabelle.doyen@adde.be
26	ASSOCIATION SPORTIVE ET ÉDUCATIVE ANNEESSENS	Rue de Soignies	26		BRUXELLES	02/513.65.95	aseanneessens@skynet.be
27	ATELIER DES PETITS PAS	Rue de la Marne	12		SCHAERBEEK	02/216.52.04 -	atelier.despetitspas@chello.be
28	ATELIERS DU SOLEIL	Rue de Pavie	53		BRUXELLES	0476698026	direction@ateliersdusoleil.be
29	ATELIERS POPULAIRES	Rue Haute	88		BRUXELLES	02/512.57.72	info@atelierspopulaires.be
30	ATOLL	Avenue E. Van Becelaere	146	1170	BRUXELLES	02/733.15.51	atoll@belgacom.net
31	ATOUT PROJET	Avenue Henri Jaspar	92		BRUXELLES	02/544.06.67	atoutprojet@atoutprojet.be
32	AVENIR ASBL	Rue du Moulin	150		SAINT JOSSE TEN NOODE	02/219.16.45	avenir_asbl@hotmail.com
33	AVICENNE	Rue du Chimiste	31-33		ANDERLECHT	02/5200968	avicenne.asbl@thotmail.com
34		Avenue Jean Volders	12		BRUXELLES	02/539.38.31	
							lebazar@netcourrier.com
35	BELGIQUE DJIBOUTI	Rue Montenegro	59		BRUXELLES	022650201	belgique-djibouti@netcourrier.com
36	BOUILLON DE CULTURES	Rue Philomène	41		SCHAERBEEK	02/210.94.20	bouillondecultures@skynet.be
37	BROCOLI THÉÂTRE	Rue de la Charité	37		BRUXELLES	02/539.36.87 -	thirionetbrocoli@skynet.be
38	BRUEGEL (CENTRE CULTUREL)	Rue Haute	247		BRUXELLES	02/503.42.68	christine.rigaux@ccbruegel.be
39	BRUXELLES ACCUEIL	Rue des Alexiens	16		BRUXELLES	02/511.27.15	marianne.sis.ba@skynet.be
40	BRUXELLES LAIQUE	Avenue de Stalingrad	18-20	1000	BRUXELLES	02/289.69.00	h.ertorun@laicite.be
41	BRUXELLES LAIQUE	Avenue de Stalingrad	18-20	1000	BRUXELLES	02/289.69.00	bruxelles.laique@laicite.be
42	BRUXELLES NORD (CENTRE CULTUREL) - MAISON DE LA CRÉATION	Boulevard Emile Bockstael	246	1000	BRUXELLES	02/424.16.00	jy@maisondelacreation.org
43	CACTUS (LE)	Rue Van Lint	16		ANDERLECHT	02/524.64.05 -	adecactus@yahoo.fr
44	CAIRN	Chaussée de Neerstalle	323		BRUXELLES	02/376.88.84	lecairn.coordination@hotmail.com
45	CAMELEON BAVARD (LE)	Rue Vogler	38	1030	SCHAERBEEK	02/219.38.26	cameleon.bavard@gmail.com
46	CAMELEON BAVARD (LE)	Rue Vogler	38	1030	SCHAERBEEK		
47	CATI -CENTRE D'ALPHABÉTISATION POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS	Rue Camille Coquilhat	35	1040	ETTERBEEK	0494 666 500	jerry.vandeput@tiscali.be
48	CEMOME	Rue du Danemark	15-17	1060	BRUXELLES		
49	CENFORGIL SPORT	Rue de la Victoire	26		BRUXELLES	02/538.81.04	farid.sahli@banlieues.be
50	CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	Rue Vandenboogaerde	93		BRUXELLES	02/421.16.00	mottard.ccm@hotmail.com
51	CENTRE CULTUREL DE JETTE	Boulevard de Smet de Naeyer	145	1090	JETTE	02/426.64.39 -0	info@ccjette.be
52	CENTRE D'ACCUEIL, DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET	Rue Haute	135	1000	BRUXELLES	02/513.00.14	caria135@skynet.be
53	CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-UNIVERSITÉ OUVRIÈRE	Rue Saint-Guidon	94	1070	BRUXELLES	02/521.21.25	casi-uo@skynet.be
54	CENTRE D'ACTION SOCIALE ITALIEN-ONIVERSITE OUVRIERE	Rue Henri Werrie	11	1090	BRUXELLES	02/428.90.56 -	ce.jette@misc.irisnet.be
55	CENTRE D'ENTRAIDE DE JETTE	Rue Henri Werrie	11	1090	BRUXELLES	02/428.90.56	ce.jette@misc.irisnet.be
56	CENTRE D'INTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE PAR LE TRAVAIL		104		BRUXELLES	02/428.90.56	
		Rue le Lorrain		1080			nitu.ciset@yahoo.fr
57	CENTRE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION SCHAERBEEKOIS	Rue Verte	210	1030	SCHAERBEEK	02/242.20.83	cedas.asbl@gmail.com
58	CENTRE DE JEUNES D'ANDERLECHT	Rue Van Lint	29	1070	BRUXELLES	02/527.15.73 -	ahmed@cdjanderlecht.be
59	CENTRE DE RÉFLEXION FRANCISCO FERRER	Avenue de l'Araucaria	77	1000	BRUXELLES	02/511.34.37	patrick.gabriels@brucity.be
60	CENTRE FAMILIAL BELGO-IMMIGRÉ	Rue Dethy	58	1060	BRUXELLES	02/537.28.00	cfbi.asbl@skynet.be

61	CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE	Rue du Méridien	10	4040	BRUXELLES	02/229.38.42	-t @ b -
62	CENTRE FEMININ D'EDUCATION FEMINANENTE CENTRE HELLENIQUE ET INTERCULTUREL DE BRUXELLES	Rue des Etudiants	14		BRUXELLES	02/538.62.12	cfep@amazone.be cenhellenique@skynet.be
	CENTRE INTERCULTUREL DE FORMATION PAR L'ACTION	Rue du Metal	40		BRUXELLES	02/538.54.08	cifa@skynet.be
	CENTRE PÉDAGOGIQUE PAROLES ASBL			1210	SAINT JOSSE		
		Rue du Moulin	86			02/219.46.30	parolesasbl@hotmail.com
65	CENTRE SOCIAL DU BEGUINAGE	Rue du Béguinage	3		BRUXELLES	02/219.12.51	csb@skynet.be
66	CENTRE VIDEO DE BRUXELLES	Rue de la Poste	111	1030	BRUXELLES	02/2211050 cent	info@cvb-videp.be
67	CHOM'HIER- AID	Rue Fransman	131	1020	BRUXELLES	02/241.32.30	info@chomhier.be
68	CHOM'HIER- AID	Rue Fransman	131	1020	BRUXELLES	02/241.32.30	info@chomhier.be
69	CIRQU'CONFLEX	Rue Rossini	16	1070	BRUXELLES	02/520.31.17	info@cirqu-conflex.be
	CITE DES JEUNES (MAISON DE JEUNES EN MILIEU POPULAIRE LE LOCAL)(LA)	Rue de Danemark	77a		BRUXELLES	02/534.76.61	info@lacitedesjeunes.be
71	CLUB DE JEUNESSE, ACTION ÉDUCATIVE	Rue des Tanneurs	178	1000	BRUXELLES	02/511.08.46	clubdejeunesse@marolles.org
	CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	Avenue du Roi Albert	52		BRUXELLES	02/268.40.30 -	info@lespetitsdebrouillards.be
	CLUB DES PETITS DEBROUILLARDS DE LA RÉGION BRUXELLOISE	Avenue du Roi Albert	52		BRUXELLES	02/268.40.30	info@lespetitsdebrouillards.be
	COHESION	Rue de la Pacification -	2	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/280.09.46	asblcohesion@skynet.be
75	COHESION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	Galerie Pacific 18 Square S. Hoedemaekers	10	1140	BRUXELLES	02/726.76.68	cs.evere@hotmail.com
70	COHESION SOCIALE IXELLOISE	Don Comments	38	4050	IVELLEC	005450404	
		Rue Souveraine			IXELLES	025156464	lebpiron@hotmail.com
	COLLECTIF D'ALPHABÉTISATION	Rue de Rome	12	1060	BRUXELLES	02/538.36.57	info@collectif-alpha.be
	COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ COLOMBIER - CENTRE DE MÉDIATION ET D'AIDE EXTRA-SCOLAIRE	Rue de la Victoire Rue des Artistes	26 11	1020	SAINT-GILLES BRUXELLES	02/543.03.03 02/476.23.54 -	cfs@cfsasbl.be fr-dardenne@hotmail.com
80	CONSEIL JEUNESSE DEVELOPPEMENT	Rue de la Vignette	179	1160	BRUXELLES	02/660.91.42	myriam.gilles@cjdasbl.be
	CONVERGENCES CONVIVIALITES	Drève du Rembucher	16		BRUXELLES BRUXELLES	02/523.82.46	convergencesasbl@gmail.com
		Rue du Charroi	33-35			02/343.76.66 -	direction@convivial.be
	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ETRANGERS		80/82	1050	IXELLES	02/6297710	rdepasse@cire.irisnet.be
84	COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ETRANGERS		80/82	1050	IXELLES	02/629.77.10	cire@cire.irisnet.be
	CORSAIRES (LES)	Rue du Chimiste	34-36		BRUXELLES	02/522.74.28	pierre.rivir@lescorsaires.be
86	COULEURS JEUNES	Boulevard Maurice Herbette	24	1070	BRUXELLES	02/527.87.78 -	couleurs.jeunes@skynet.be
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
87	CREACTIONS	Rue Jacobs Fontaine	5	1020	BRUXELLES	0488/28.90.53	Info@creactions.be
	CTL LA BARRICADE	Chaussée de Haecht	66	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/219.69.96	ctl.barricade@skynet.be
	DAKIRA	Rue des Tanneurs	148	1000	BRUXELLES		dakiraasbl@hotmail.com
	DARNA	Avenue Rogier	18		SCHAERBEEK		asbl.darna@gmail.com
	DECLIK	Chaussée de Forest	81		BRUXELLES		asbi.dama e gmaii.com
	DEMOCRATIE PLUS	Rue des Deux Eglises	111a	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.19.17	demoplus@swing.be
					SAINT-JOSSE-TEN-NOODE		info@dae-asbl.org
	DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	Rue Saint-François	24	1210		02/219.83.91	
94	DON BOSCO - TÉLÉ SERVICE	Rue Remparts des Moines	17	1000	BRUXELLES	02/548.98.00	don-bosco@tele-service.be
0.5	DOLIDLE CENC	Davidsonad do AP P	F0	4000	PDUVELLES	00/500 07 70	deublessessbl@c.cl.c.r
	DOUBLE SENS	Boulevard du Midi	58		BRUXELLES	02/502.97.73	doublesensasbl@yahoo.fr
	DOUZEROME	Rue de la Victoire	26		BRUXELLES	02/850.57.20	info@douzerome.be
	DYNAMO	Avenue Victor Rousseau	300	1190	BRUXELLES (FOREST)	02/332.23.56	dynamoamo@gmail.com
	EATA ASSOCIATION EUROPÉENNE DES ACADÉMICIENS TURCS BELGIQUE	Rue Royale	304	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/219 91 50	eata@skynet.be
	ECOLE DE CIRQUE DE BRUXELLES	Picard	11		BRUXELLES	02/640.15.71	info@ecoledecirquedebruxelles.be
100	ECOLE DES JEUNES DE LA ROYALE UNION SAINT GILLOISE	Rue de Russie	41	1060	BRUXELLES	02/538.81.04 -	farid.sahli@banlieues.be
101	ENTR'AIDE	Rue du Grand Serment	18/31				
102				1000	BRUXELLES		
	ENTR'AIDE DES MAROLLES	Rue des Tanneurs	169	1000	BRUXELLES	02/510.01.80	entraide@entraide-marolles.be
103	ENTR'AIDE DES MAROLLES ENTRAIDE BRUXELLES		169 22			02/510.01.80 02/427.57.01	entraide@entraide-marolles.be anasta@swing.be
		Rue des Tanneurs		1000	BRUXELLES		
104	ENTRAIDE BRUXELLES	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport	22	1000 1000	BRUXELLES BRUXELLES	02/427.57.01	anasta@swing.be
104 105	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volxem	22 525	1000 1000 1190 1060	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be
104 105 106	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volxem Chaussée de Forest Bd Général Wahis	22 525 176	1000 1000 1190 1060 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org
104 105 106 107	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volxem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain	22 525 176 24 34	1000 1000 1190 1060 1030 1000	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr
104 105 106 107	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE IXELLOIS	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volxem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage	22 525 176 24 34	1000 1000 1190 1060 1030 1000	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassancheqdani@hotmail.com
104 105 106 107 108 109	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSELS JURIDIQUES ESPACE DE ASSEL ESPACE DE ASSEL	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volxem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes	22 525 176 24 34 13 116	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com
104 105 106 107 108 109 110	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIOUES ESPACE IXELLOIS ESPACE P ASBL ESPACE P ASBL	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volxem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Rue des Plantes	22 525 176 24 34 13 116 116	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmasloubi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com
104 105 106 107 108 109 110	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE IXELLOIS ESPACE P ASBL ESPACE P ASBL ESPACE SEMGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK)	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek	22 525 176 24 34 13 116 116	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/230.31.40	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassancheqdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vanqameren@senghor.be
104 105 106 107 108 109 110 111 112	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE PESPERLUETE (L)	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture	22 525 176 24 34 13 116 116 118	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/230.31.40 02/216.22.57	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassancheqdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIOUES ESPACE IXELLOIS ESPACE P ASBL ESPACE P ASBL ESPACE P ASBL ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPECELUETE (L') EVERE (CENTRE CULTUREL D')	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelibeek Rue de l'Agriculture Rue de Plantes Rue de Plantes Avenue du Maelibeek Rue de l'Agriculture Rue de Paris	22 525 176 24 34 113 116 116 18 182 43	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030 1140	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/230.31.40	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassancheqdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vanqameren@senghor.be
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIOUES ESPACE IXELLOIS ESPACE P ASBL ESPACE P ASBL ESPACE P SISH ESPACE SUNCHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L) EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de Paris Rue de B	22 525 176 24 34 113 116 116 118 182 43 20	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030 1140 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK EFERE BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.4.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/230.31.40 02/216.22.57 02/241.15.83	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vanqameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIOUES ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETTE (L) EVERE (CENTRE CULTUREL D) FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Avenue du Waelbeek Rue de Plantes Rue de Plantes Rue de Plantes Rue de Paris Rue de Paris Rue de Baruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère	22 525 176 24 34 13 116 116 118 182 43 20 20	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030 1140 1030 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK EVERE BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/230.31.40 02/216.22.57 02/241.15.83 02/242.36.42	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIOUES ESPACE IXELLOIS ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE PLUETE (L') EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue Nestor de Tière	22 525 176 24 34 13 116 116 18 182 43 20 20 56	1000 1000 1190 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030 1140 1030 1030 103	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/539.43.76 02/276.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/230.31.40 02/216.22.57 02/241.583 02/242.54 02/243.03.30	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE ENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L') EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FIGUIER: SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de Paris Rue des Bruyère Rue de la Bruyère Rue Nestor de Tière Rue du Chapelain	22 525 176 24 34 13 116 116 118 182 43 20 20	1000 1000 1190 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1140 1030 1030 1030 103	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK EVERE BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES	02/427.67.01 02/539.43.76 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/230.31.40 02/230.31.40 02/230.31.40 02/243.03.30 02/243.03.30 04/98/58.39.29	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org feta@anderlecht.irisnet.be
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIOUES ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETTE (L) EVERE (CENTRE CULTUREL D) FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de Plantes Rue de Bruyère Rue de Bruyère Rue de La Bruyère Rue de La Bruyère Rue de Chappelain Rue de Chappelain Rue de Chappelain Rue Franz Gailliard	22 525 176 24 34 113 116 116 118 182 20 20 56 2-4 2	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030 1140 1030 1030 103	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.31.40 02/216.22.57 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.03.30 02/242.96.42 02/243.03.30	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiquier.org fefa@anderlecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE IXELLOIS ESPACE P ASBL ESPACE SURIDIQUES ESPACE P ASBL ESPACE SURIDIA ENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L) EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FOUR ENTRE CONTROL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de Paris Rue des Bruyère Rue de la Bruyère Rue Nestor de Tière Rue du Chapelain	22 525 176 24 34 113 116 116 118 182 43 20 20 20 56 2-4 2 10	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030 1140 1030 1030 1070 1060 1060	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.67.01 02/359.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.31.40 02/230.31.40 02/230.31.40 02/243.36.42	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture.deculture.entraideculture.en
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L) EVERE (CENTRE CULTUREL D) FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de Plantes Rue de Bruyère Rue de Bruyère Rue de La Bruyère Rue de La Bruyère Rue de Chappelain Rue de Chappelain Rue de Chappelain Rue Franz Gailliard	22 525 176 24 34 113 116 116 118 182 20 20 56 2-4 2	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030 1140 1030 1030 1070 1060 1060	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.31.40 02/230.31.40 02/216.22.57 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.03.30 02/244.93.39 02/241.93.93	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiquier.org fefa@anderlecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE IXELLOIS ESPACE P ASBL ESPACE SURIDIQUES ESPACE P ASBL ESPACE SURIDIA ENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L) EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FOUR ENTRE CONTROL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héiliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de Paris Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de La Bruyère Rue du Chapelain Rue du Chapelain Rue du Chapelain Rue de Uranz Gailliard Rue de Grand Serment	22 525 176 24 34 113 116 116 118 182 43 20 20 20 56 2-4 2 10	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1030 1030 1030 1040 1030 1140 1030 103	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.67.01 02/359.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.31.40 02/230.31.40 02/230.31.40 02/243.36.42	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture.deculture.entraideculture.en
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L) EVERE (CENTRE CULTUREL D) FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Chislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de Paris Rue des Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de Capillard Rue franz Gailliard Rue franz Gailliard Rue du Grand Serment Rue du Grand Serment Rue du Grand Serment	22 525 176 24 34 118 118 118 118 120 56 2-4 2 10 10	1000 1000 1190 1060 1030 1000 1030 1030 1030 1030 1040 1030 103	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK EVERE BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.31.40 02/230.31.40 02/216.22.57 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.03.30 02/244.93.39 02/241.93.93	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be lezaasbl@yahoo.com info@lefiquier.org feta@anderlecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com lomosaasbl@yahoo.fr
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE ENCHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE PASIL ESPACE ENCHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE BONDHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L') EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA FORMOSA FORMOSA FORMOSA FORMOSA FORMOSA FOYER DES JEUNES	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de Plantes Rue des Plantes Rue de Paris Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de La Grand Serment Rue fund Grand Serment Rue du Grand Serment Rue du Grand Serment Rue de Grand Serment Rue Herkoliers Rue des Atteliers	22 525 176 24 34 13 116 116 118 182 43 20 20 20 56 2-4 2 10 10 117 25	1000 1000 1190 1190 1060 1030 1000 1050 1030 1030 1040 1030 1140 1030 1030 1070 1060 1000 1000 1081	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.67.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/739.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/230.31.40 02/230.31.40 02/230.31.40 02/243.36.42 02/243.36.42 02/243.96.42 02	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassancheqdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org fefa@anderlecht.irisnet.be fijmolenbek@hotmail.com formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PASIL ESPACE PAULTUREL ETTERBEEK) ESPACE PAULTUREL D) FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA FORMUM KOEKELBERGEOIS FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE)	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volxem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de Plantes Rue de la Bruyère Rue de Baruyère Rue de La Bruyère Rue de La Bruyère Rue du Chappelain Rue de La Grand Serment Rue drand Serment Rue du Grand Serment Rue du Grand Serment Rue Herkoliers Rue de Ateliers Rue de Ateliers Rue de Sateliers Rue des Ateliers Rue des Ateliers Rue de Gand Serment Rue Herkoliers Rue de Sateliers	22 525 525 176 24 34 13 116 118 182 20 20 56 2-4 2 10 10 17 25 46	1000 1000 1190 1190 1060 1030 1000 1030 1030 1030 1030 103	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/2219.98.74 02/2219.98.74 02/230.31.40 02/216.22.57 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.03.30 02/411.44.90.25 02/411.44.90 02/411.74.95 02/211.74.86	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org fefa@anderlecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr yberlanger@koekelberg.irisnet.be loredana.marchi@foyer.be fijmarolles@gmail.com
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE IXELLOIS ESPACE PASBL ESPACE SENCHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L) EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FOUIER SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA FORMOSA FORMOSA FORMOSA FORMUM KOEKELBERGEOIS FOYER DES JEUNES FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE) GANSHOREN 'LA VILLA' (CENTRE CULTUREL DE)	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de La Grand Serment Rue Franz Gailliard Rue du Grand Serment Rue de Grand Serment Rue Herkoliers Rue des Ateliers	22 525 525 525 176 24 34 13 116 116 118 182 20 20 20 20 21 10 11 11 11 11 11 11 11 11 1	1000 1000 1190 1090 1090 1090 1090 1090	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.67.01 02/376.46.45 02/376.46.45 02/376.46.45 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.31.40 02/243.31.40 02/243.31.40 02/243.36.42 02/243.36.42 02/243.36.42 02/243.97.42	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org fefa@anderfecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com formosaasbl@yahoo.fr
104 105 106 107 108 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE PASEL ESPACE ENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE PASEL ESPACE ENTRE CULTUREL D) FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FIGUIER- SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA FORMM KOEKELBERGEOIS FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE) GANSHORRN TALLE (GETRE CULTUREL DE)	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héiliport Avenue Van Volxem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maeilbeek Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue Neu de la Bruyère Rue Weit Grand Serment Rue Herkoliers Rue du Crand Serment Rue Herkoliers Rue de la Prévoyance Place Guido Gezelle Rue Thiefry	22 525 176 24 34 113 116 116 118 18 18 18 20 20 20 20 21 10 10 11 17 25 46 46 46 47 48 49 49 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	1000 1000 1190 1090 1030 1030 1030 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK EVERE BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/539.43.76 02/539.43.76 02/539.83.75 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.87.74 02/219.98.74 02/243.03.00 02/216.22.57 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.03.30 02/603.19.03	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluele.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org feta@anderlecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com formosaasbl@yahoo.fr
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 121 121 122 123 124 125 126	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE JURIDIQUES ESPACE IXELLOIS ESPACE P ASBL ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE PASBL ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE SENGHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERUETE (L') EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FEMMES EPANOLIES ET ACTIVES FEMMES EPANOLIES ET ACTIVES FEMMES EPANOLIES ET ACTIVES FEMMES EPANOLIES ET ACTIVES FORURE SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA FORMOSA FORMOSA FORMOSA FORMOSA FORUM KOEKELBERGEOIS FOYER DES JEUNES DES MAROLLES (LE) GANSHOREN "LA VILLA" (CENTRE CULTUREL DE) GERBE SANTE MENTALE GERBE SANTE MENTALE	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agniculture Rue de l'Agniculture Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de La Bruyère Rue de La Bruyère Rue de Chapelain Rue du Chapelain Rue fue Chapelain Rue Herkoliers Rue de Grand Serment Rue du Grand Serment Rue Herkoliers Rue des Ateliers Rue des Rue des Ateliers Rue des	22 525 176 24 34 13 13 116 116 118 182 20 20 56 2-4 2-1 10 17 25 46 45 46	1000 1000 1000 1000 1000 1000 1030 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/539.43.76 02/539.43.76 02/703.08.21 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.31.40 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.03.30 02/411.44.90 02/411.74.95 02/512.78.68 02/420.37.27 02/242.87.75	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org fefa@anderfecht.irisnet.be figmolenbeek@hotmail.com formosaasbl@yahoo.fr
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE ENCHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE COLTUREL D') EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FOUTEN SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMONA FORMOSA FORM	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héiliport Avenue Van Volxem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maeilbeek Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue Neu de la Bruyère Rue Weit Grand Serment Rue Herkoliers Rue du Crand Serment Rue Herkoliers Rue de la Prévoyance Place Guido Gezelle Rue Thiefry	22 525 176 24 34 113 116 116 118 188 182 20 20 20 20 21 10 10 11 17 25 46 46 46 47 48	1000 1000 1000 1000 1050 1030 1030 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK EVERE BRUXELLES	02/427.57.01 02/539.43.76 02/539.43.76 02/539.43.76 02/539.83.75 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.87.74 02/219.98.74 02/243.03.00 02/216.22.57 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.03.30 02/603.19.03	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org feta@anderlecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com formosaasbl@yahoo.fr
104 105 106 107 108 109 110 111 111 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE ENCHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE COLTUREL D') EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FOUTEN SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMONA FORMOSA FORM	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de l'Agriculture Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue du Chapelain Rue de La Grand Serment Rue du Grand Serment Rue de Atleiers Rue des Atleiers Rue des Atleiers Rue de Bryère Rue Bet Grand Serment Rue du Grand Serment Rue du Grand Serment Rue des Atleiers Rue des	22 525 176 24 34 13 13 116 116 118 182 20 20 56 2-4 2-1 10 17 25 46 45 46	1000 1000 1000 1000 1050 1050 1030 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK SCHAERBEEK BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES	02/427.67.01 02/437.67.01 02/376.46.45 02/376.46.45 02/376.46.45 02/30.82.11 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.87.74 02/219.87.74 02/219.87.74 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.30.30 0498/58.89.29 02/441.92.25 02/241.92.25 02/241.74.95 02/503.79.70 02/241.74.95 02/242.37.27 02/241.74.95	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vangameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org fefa@anderlecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl.com info@lavillaculture.be lagerbesm@swing.be lagerbesm@swing.be lagerbeamo@busmail.net lagouttedhuile@gmail.com
104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128	ENTRAIDE BRUXELLES ENTRAIDE ET CULTURE ESPACE CRE-ACTION ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL ESPACE DE MÉDIATION, DE COMMUNICATION, DE CULTURES ET DE CONSEILS JURIDIQUES ESPACE IXELLOIS ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE PASBL ESPACE ENCHOR (CENTRE CULTUREL ETTERBEEK) ESPERLUETE (L') EVERE (CENTRE CULTUREL D') FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES FOUIER SERVICE SOCIAL MUSULMAN FOOTBALL-ETUDES-FAMILLES-ANDERLECHT FORMATION INSERTION JEUNES FORMOSA	Rue des Tanneurs Avenue de l'Héliport Avenue Van Volkem Chaussée de Forest Bd Général Wahis Rue Saint Ghislain Avenue du Pesage Rue des Plantes Rue des Plantes Avenue du Maelbeek Rue de l'Agriculture Rue de l'Agriculture Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue de la Bruyère Rue du Chapelain Rue de La Grand Serment Rue du Grand Serment Rue de Atleiers Rue des Atleiers Rue des Atleiers Rue de Bryère Rue Bet Grand Serment Rue du Grand Serment Rue du Grand Serment Rue des Atleiers Rue des	22 525 176 24 34 113 116 116 118 182 20 20 56 2-4 2 2 10 10 117 25 46 46 69 7	1000 1000 1000 1000 1000 1030 1030 1030	BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES IXELLES IXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES BRUXELLES SCHAERBEEK BRUXELLES SCHAERBEEK SCHAERBEEK	02/427.67.01 02/437.67.01 02/376.46.45 02/376.46.45 02/376.46.45 02/30.82.11 02/503.33.35 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.98.74 02/219.87.74 02/219.87.74 02/219.87.74 02/241.15.83 02/242.36.42 02/243.30.30 0498/58.89.29 02/441.92.25 02/241.92.25 02/241.74.95 02/503.79.70 02/241.74.95 02/242.37.27 02/241.74.95	anasta@swing.be entraideculture@skynet.be entraideculture@skynet.be emma@roseraie.org elmaslouhi.ah@hotmail.com emecoj2004@yahoo.fr hassanchegdani@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com espacepbxl@hotmail.com b.vanqameren@senghor.be esperluete.asbl@gmail.com info@centreculturelevere.be fezaasbl@yahoo.com info@lefiguier.org fefa@anderfecht.irisnet.be fijmolenbeek@hotmail.com formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr formosasbl@yahoo.fr formosaasbl@yahoo.fr

131	GROUPE SOCIALISTE D'ACTION ET DE RÉFLEXION SUR L'AUDIOVISUEL	Rue du Marteau	26	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.58.85	infor@gsara.be
132	GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES	Rue Traversière	125	1210	BRUXELLES	02/219.43.40	info@gams.be
133	HARMONISATION SOCIALE SCHAERBEEKOISE	Rue Vifquin	2	1030	SCHAERBEEK	02/245.83.48 -	directionhss@gmail.com
	INFERENCES	Chaussée de Haecht	154	1030	SCHAERBEEK	02/245.27.29	mohammed.ennay@chelllo.be
	INFOR JEUNES - CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	Chaussée de Louvain	339		SCHAERBEEK	02/736.40.40	admin@jeminforme.be
136	INFOR JEUNES BRUXELLES	Rue Van Artevelde	55	1000	BRUXELLES	02/514.41.11	vincent.roelandt@inforjeunes-bxl.be
137	INSER'ACTION	Rue Saint-François	48	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.58.41	inser.action.asbl@skynet.be
138	INSTITUT DE LA VIE	Rue Van Elewijck	35	1050	BRUXELLES	02/649.50.70	institutdelavie@skynet.be
139	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE CULTUREL EUROPÉEN, OBSERVATOIRE DU GENRE, DE LA	Rue du Méridien	10	1210	BRUXELLES	02/303.80.85	IRDECOF@hotmail.com
L	FÉMINISATION ET DES LANGUES						IRDECOF@telenet.be
	INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	Rue Bonneels	16		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/230.89.30	kib@skynet.be
	INTERPOLE	Rue Locquenghien	12		BRUXELLES	02/2177512	asbl_interpole@hotmail.com
	IS ASBL	Bd Barthélémy	11		BRUXELLES IXELLES	02/426.19.39 -	istudio@istudio.name
	IXELLES JEUNES JARDIN ENSOLEILLÉ (LE)	Chaussée de Boondael	302			02/6473072	ixellesjeunes@gmail.com
		Rue Picard	192		BRUXELLES	02/420.90.99	jardin_ensoleille@hotmail.com
145	JEUNESSE A BRUXELLES ASBL	Avenue de l'Héliport	56		BRUXELLES	02/274.21.10	jeunesse.asbl@brucity.be
	JOSEPH SWINNEN	Rue du Pont de l'Avenue	35		BRUXELLES	02/203.56.13	info@swinnen-asbl.be
	KONITZA	Rue Hôtel des Monnaies	154		BRUXELLES	00/047 == ==	
148	LA RIBAMBELLE, HALTE ACCUEIL DE LA SENNE	Rue T'kint	40	1000	BRUXELLES	02/217.76.69	ribambelleha@skynet.be
149	LEZARTS-URBAINS (FONDATION JACQUES GUEUX)	Rue de la Victoire	102		BRUXELLES	02/538.15.12 -	alain@lezarts-urbains.be
	LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	Avenue Princesse Elisabeth			SCHAERBEEK	02/242.42.42	info@lqpe.be
151	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION PERMANENTE	Place Rouppe	29		BRUXELLES	02/512.97.81	into Olinon de de millo d
152	LIGUE DES FAMILLES	Avenue de Béco	109		IXELLES	02/5077211	info@liguedesfamilles.be
	LIRE ET ECRIRE BRUXELLES	Rue de la Borne	14		MOLENBEEK	02/421.15.00	anne.brisbois@lire-et-ecrire.be
	LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	Rue Comte de Flandre	15		BRUXELLES	02/422.06.25	s.lahy@clescbsu.org
155	MA MAISON A TOI	Montagne de St Job	131-133	1180	BRUXELLES	02/375.54.04	coordination_antirides@yahoo.fr
	MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	Bld du Jubilé	153		BRUXELLES	02/411.41.19 -	medesasbl@yahoo.fr
	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	Rue du Collège	27		IXELLES	02/535.93.85/81	emmelineorban@gmail.com
158	MAISON DE L'AMERIQUE LATINE, SEUL	Rue du Collège	27		IXELLES	02/535.93.85/81	emmelineorban@gmail.com
159	MAISON DE LA FAMILLE	Rue de Liedekerke	112		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/220.26.61	nmontoisy@stjosse.irisnet.be
160	MAISON DE QUARTIER D'HELMET	Square François Riga	39		SCHAERBEEK	02/215.04.96	mqh.aministration@swing.be
	MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	Rue de Fierlant	2	1190	BRUXELLES	02/534.20.40 -	info@mqsa.be
	MAISON DE TURQUIE	Chaussée de Haecht	75		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.05.07 -	info@eyadasbl.be
163	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	Rue Haute	88		BRUXELLES	02/514.18.80	maisonassoc@hotmail.com
164	MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	Rue Haute	88		BRUXELLES	02/514.18.80	maisonassoc@hotmail.com
165	MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT "CLUB UNESCO"	Rue Van Lint	18		BRUXELLES	02/522.26.06 -	lamaisondesenfants@skynet.be
166	MAISON DES ENFANTS DE SAINT GILLES	Rue du Fort	25		BRUXELLES	02/538.91.67	enavarro@stgilles.irisnet.be
167	MAISON DES ENFANTS VAN DIJCK	Rue Van Dyck	52		SCHAERBEEK	02/219.46.70	maison.vandyck@belgacom.net
	MAISON DES JEUNES DE FOREST	Avenue Wielemans Ceuppens	7		BRUXELLES	02/346.24.48 -	mj_forest@yahoo.com
169	MAISON DES JEUNES DE GANSHOREN	Rue Charles Mertens	22	1083	BRUXELLES	02/468.04.81	mjganshoren@live.be
	MAISON DES JEUNES L'AVENIR	Avenue de l'Héliport	33		BRUXELLES	02/201.11.00	mj_lavenir@hotmail.com
171	MAISON DES JEUNES NEDER-OVER-HEEMBEEK	Rue de Lakouster	1a	1120	BRUXELLES	02/267.87.38	mjnoh@bravvo.org
172	MAISON EN COULEURS	Rue Herkoliers	61	1081	BRUXELLES	02/414.03.31	maisonencouleurs.asbl@skynet.be
	MAISON EN PLUS	Boulevard de la 2ème Armée Britannique	27		BRUXELLES	02/349.82.40	unemaisonenplus@hotmail.com
174	MAISON EN PLUS	Boulevard de la 2ème Armée Britannique	27	1190	BRUXELLES	02/349.82.40	unemaisonenplus@hotmail.com
	MAITRE MOT	Chée de Wavre	282		IXELLES	02/649 05 15	coordination@lemaitremot.be
	MANGUIER EN FLEURS (LE)	Av d'Itterbeek	5		BRUXELLES	02/524.49.79	ntiyamangulu@skynet.be
	MENTOR JEUNES	Souveraine	19		BRUXELLES	02/505.32.32	mentorjeunes@yahoo.fr
	MES-TISSAGES	Rue des Alçyons	23/9		BRUXELLES	02/468.26.82	mestissages@hotmail.com
	MINI-ANNEESSENS	Rue d'Anderlecht	66		BRUXELLES	02/502.00.36	alaminne@yahoo.fr
	MISSION LOCALE DE ST GILLES	Rue de la Victoire	26		BRUXELLES	02/245.63.20	jp.martin@mslg.irisnet.be
181	MONDIAL SPORT	Chée de Helmet	75		BRUXELLES	02/216.07.97	abdel_elakel@msn.com
	MOUVEMENT SOCIAL D'ACTION INTERCULTUREL		66		BRUXELLES	02/410.07.42	mosaic_asbl@hotmail.com
	MUSIQUE PLURIELLE	Rue Jean Van Lierde	24		BRUXELLES	02/520.06.54	marwan_music@hotmail.com
	NOTRE COIN DE QUARTIER	Rue de la Colonne	54		BRUXELLES	02/411.01.11	notrecoin@bonnevie.be
185	NOUVEAUX DISPARUS (LES)	Rue de Liedekerke	9	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/219.11.98	lesnouveauxdisparus@hotmail.com
186	OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	Rue des Alexiens	35	1000	BRUXELLES	02/512.67.27	objectif@belgacom.net
	OEUVRES PAROISSIALES DE SAINT GILLES	Rue de l'Eglise Saint Gilles			BRUXELLES		florent.peterkenne@skynet.be
		Avenue Ducpétiaux	6		SAINT-GILLES	02/513.20.43	ahmadaminian@hotmail.com
189	ORANGER (L')	Rue le Lorrain	104	1080	BRUXELLES	02/420.36.12	oranger1080@myoffice.mobistar.be
	PARTENARIAT D+ DE SCHAERBEEK ET SAINT-JOSSE	Rue de la Poste	156		SCHAERBEEK	02/217.11.14	info@partenariatdplus.be
	PARTENARIAT DE CUREGHEM	Rue Van Lint	16		BRUXELLES	02/522.62.35 -	yael@boutiqueculturelle.be
	PARTENARIAT MARCONI	Rue Marconi			BRUXELLES	02/343.86.49 -	pm@partenariatmarconi.be
	PAVILLON (LE)	Rue de la Stratégie	3		BRUXELLES	02/733.66.58	le_pavillon@voo.be
	PIMENT (LE)	Rue de la Colonne	56		BRUXELLES	02/218.27.29	courrier@lepiment.org
	PROGRES	Rue des Guildes	14		BRUXELLES	02/280.09.46	asblprogres@skynet.be
	QUARTIER ET FAMILLE ASBL	Rue de Hollande	74		BRUXELLES	02/538.86.48 -	quefasbl@hotmail.com
197	QUATRE VINGT-HUIT ASBL (LE)	Rue Haute	88		BRUXELLES	02/511.47.96	mjle88@hotmail.com
	RASQUINET ASBL	Rue Josaphat	174	1030	SCHAERBEEK	02/245.74.34	bureau@rasquinet.org
199	RECHERCHE ET FORMATION SOCIOCULTURELLES	Rue du Champ de Mars	9 bte 14		IXELLES	02/5112106 0497	info@reform.be
-	RESEAU D'ECHANGES DE SAVOIRS R.E.S.59	Rue Louis Hap	49	1040	BRUXELLES	02/649.15.98	animation@res59.be

201	RESEAU MARIAGE ET MIGRATION	Rue Royale Sainte-Marie	70	1030	SCHAERBEEK	02/241.91.45	info@mariagemigration.org
	RESILIENCE ET INTEGRATION	Avenue de la Couronne	282		BRUXELLES	02/534.53.30	exil.asbl@skvnet.be
	RESSOURCES HUMAINES (CENTRE DES)	Rue de la Ruche	30		SCHAERBEEK		jp.bartholeyns@gmail.com
	RUCHE AUX LIVRES (LA)	Avenue Seghers	94		BRUXELLES	02/411.48.33	agenicot@koekelberg.irisnet.be
	RUE (LA)	Rue Ransfort	61		BRUXELLES	02/410.33.03	cbarthelemy.larue@skynet.be
	RUELLE (LA)	Rue St Alphonse	20	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.52.91	laruelleasbl@hotmail.com
	SAFA		61	1070	BRUXELLES	025272705	safa.asbl@gmail.com
		Bruggen					
208	SCHOLA-ULB	Avenue Roosevelt	50	1050	BRUXELLES	02/650.47.19	sally@schola-ulb.be
209	SCIENTOTHEQUE (LA) - ULB	Rue du Tivoli	25		BRUXELLES	02/650.54.56	pcorieri@ulb.ac.be
	SEMAPHORE	Péniche Jean Bart-Quai de	0		BRUXELLES	02/521.93.51 -	coordinateur@asbl-semaphore.org
		Biestebroek					
211	SERVICE D'EDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE	Rue Saint-Ghislain	26	1000	BRUXELLES	02/513.83.38	infos@sefop.org
212	SERVICE D'INTEGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	Rue Brialmont	21	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE		
213	SERVICE DE JEUNESSE DES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX	Rue de Sluse	8	4000	LIEGE	02/543.05.95	bruxelles@cemea.be
	MÉTHODES D'EDUCATION ACTIVE- CEMEA						
214	SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRETARIAT EN MILIEU SOCIAL	Rue Gallait	60	1030	BRUXELLES	02/609.51.80	info@setisbxl.be
	BRUXELLOIS						
215	SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'EDUCATION ET D'ACTION	Rue du Champ de Mars	5	1050	BRUXELLES	02/274.15.51	sireas@sireas.be
	SOCIALE						
216	SERVICE POUR LA TRANSFORMATION, L'INNOVATION ET LE	Bd Lambermont	32	1030	BRUXELLES	02/414.23.04	stics@stics.be
	CHANGEMENT SOCIAL						
217	SERVICE SOCIAL JUIF	Avenue Ducpétiaux	68	1060	BRUXELLES	02/538.81.80	ssj.berman@laposte.net
218	SESAME	Rue de la Sympathie	1/3	1070	BRUXELLES	02/520.23.81 -	sesame@swing.be
219	SMONERS	Chaussée de Merchtem	7	1080	BRUXELLES	02/410.65.60 -	smoners@hotmail.com
220	SOCIEDAD HISPANO BELGA DE AYUDA MUTUA	Chaussée de Forest	244-246	1060	BRUXELLES	02/539.19.39	hb.coordination@skynet.be
221	SOCIETE ST VINCENT DE PAUL DE LA REGION BRUXELLOISE	Avenue Rogier	45	1030	BRUXELLES	02/523.30.25	laroseessvp@hotmail.com
222	SOLIDARCITÉ ASBL	Rue de Soignies	9	1000	BRUXELLES	5032045	contact@solidarcite.be
223	SOLIDARITE SAVOIR	Boulevard Léopold II	100	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	02/513.54.66	g.hallez@solidarité-savoir.be
224	SYNERGIE 14	Rue Wéry	92	1050	BRUXELLES		
225	SYNERGIES AFRICAINES EN BELGIQUE	Boulevard Léopold II	227	1080	BRUXELLES	02/426.90.29 -	kubwayo@compaqnet.be
226	TEFO (CENTRE)	Bd du Midi	58		BRUXELLES	02/502.97.73	centretefo@yahoo.fr
	THEATRE MAAT	Rue des Coteaux	341		BRUXELLES	02/242.76.89-04	maat@theatremaat.com
228	THÉÂTRE MARNI	Rue de Vergnies	25	1050	IXELLES		
229	TOUCAN (LE)	Rue de la Forêt d'Houthulst	35	1000	BRUXELLES	02/219.08.89 -	letoucan.asbl@skynet.be
230	TRAPEZE ASBL	Chaussée de Forest	176 a	1060	BRUXELLES	02/537.56.81 -	feriatrapeze@skynet.be
	TREMPLINS ASBL	Rue du Meiboom	14		BRUXELLES	02/800.86.24	tremplins@cocof.irisnet.be
	TROISIEME OEIL (LE)	Rue du Moniteur	18		BRUXELLES	02/427.75.42	letroisiemoeil@gmail.com
	TURKISH LADY	Chaussée de Louvain	200		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/219.89.39	turkish_L@hotmail.com
	ULYSSE	de l'Ermitage	52	1050	IXELLES	02/533.06.70	ulysse.asbl@skynet.be
	UNION DES LOCATAIRES	Rue de la Poste	156		SCHAERBEEK	02/218.52.66	ulschaerbeek@yahoo.fr
	UNION DES LOCATAIRES D'ANDERLECHT	Chaussée de Mons	211		BRUXELLES	02/520.21.29	info@ulac-huvak.be
	VIDEP	Rue de la Poste	111		BRUXELLES	02/221.10.50	christian.vancutsem@cvb-videp.be
	VIE ASSOCIATIVE FRANCOPHONE D'ANDERLECHT	Rue Ropsy Chaudron	7		BRUXELLES		
	VIE FEMININE ASBL	Rue de la Poste	111		BRUXELLES	02/513 69 00	bruxelles@vieféminine.be
	VISION	Chaussée d'Helmet	388		SCHAERBEEK	02/241.41.79	mezgout@hotmail.com
	VOIX DES FEMMES	Rue de l'Alliance	20		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218 77 87	lvdf@lavoixdesfemmes.org
	WALALOU	Rue Otlet	28		BRUXELLES	02/527.52.41 -	info@walalou.be
	WATERMAEL BOITSFORT EN PLEIN AIR	Place Antoine Gilson	1		BRUXELLES	02/675.71.30	sluyckfasseel@wb.irisnet.be
244	WELCOME-BABBELKOT	Rue Peter Benoît	23		BRUXELLES	02/640.80.98	babbelkot@live.be
	WINNIE-KOT (LE)	Rue de l'Union	10		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/230.48.71	lewinniekot@hotmail.com
246	ZOROBABEL ASBL	Rue de la Victoire	132	1060	BRUXELLES	02/538.24.34	zorobabel@zorobabel.be

Annexe 2
Utilisation de l'AB 22.10.12.01
au 13 novembre 2012 –
Prestations de tiers, frais d'études,
colloque, frais de missions des
membres de l'administration et
des personnes étrangères à l'administration

Initial 2012 :37.000 ∈Arrêté de transfert :25.000 ∈Total :62.000 ∈

AVANCES DE FONDS : 12.394 €

- Colloque Association des Maisons d'Accueil (45 €)
- Inspection (216,93 €)
- Commission Nationale des Droits de l'Enfant (1299,10 €)
- Colloque SISD (1400 €)
- Colloque GAMMES (2880,63 €)
- Congrès novembre Services d'Aide aux Familles (3.000 €)

Jetons de présence CCBF :5.000 ∈Colloque Infor-homes :8.000 ∈SPRL Résidences :25.905 ∈Colloque Espaces-Rencontres :9.620 ∈

Total dépensé : 60.919 € Solde : 1.081 €

Annexe 3 Subventions aux services de télévigilance – AB 22.10.33.04

Il y a deux services de télévigilance :

- CSD avec 330 dossiers et un subside de 62.097 €, ce service pratique deux tarifications.
- Télésecours : 400 dossiers et un subside de 84.096 €.

Annexe 4 Services agréés d'aide aux familles – AB 22.40.33.12

Centre de Services et d'Aide à Domicile	Rue de Bordeaux, 62 A	1060	BRUXELLES
Centre Familial de Bruxelles	Rue des Palais, 34	1030	BRUXELLES
Service d'Aide aux Familles de Schaerbeek	Avenue Rogier, 43	1030	BRUXELLES
Vivre chez Soi	Drève des Weigelias, 36	1170	BRUXELLES
Maison de la famille de Saint-Josse	Rue de Liedekerke, 112	1210	BRUXELLES
Service d'Aide aux Familles de Koekelberg	Rue François Delcoigne, 23	1081	BRUXELLES
Aide Familiale – Région bruxelloise	Rue Malibran, 39	1050	BRUXELLES

Annexe 5

Liste des initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées – AB 8.03.01 du budget SBFPH

Initiatives 2012

Nom de l'association	Objet de la subvention
ACJB	Création et mise en place de la plateforme PACT
Aidants PROCHES	Journée Nationale des Aidants proches
ANAHM	Colloque « Europe en action »
APEDAF	Colloque « implant cochléaire »
AREAM	Ateliers musicothérapie
ASAH	Soutien au projet « Espaces d'échanges et de création pour et avec les professionnels
ASAIT	et les personnes en situation de handicap »
ASPH	Toi moi nous tous égaux
Badje	soutien au projet « Bruxelles-Intégration »
Braise	Coupole cérébrolésion et polyhandicap
CAP 48	colloque annuel
AMT concept	Projet référentiel – CAWAB
AMT concept CBCS	Libercity+ bruxelles pour tous
	rapport étude « les jeunes aux lisières de l'AJ et aide aux PH »
Cordiante	Demande de soutien financier aux activités d'intégration de personnes handicapées bruxelloises
Coupole bruxelloise de	Demande de subvention en soutien au projet de création d'un centre de jour
l'Autisme	et d'hébergement (chef de projet)
CREAHM	Renouvellement subside pour l'année 2012
Décalage	CAP 48 atelier cyclo danse
Ecole de cirque	frais de fonctionnement
Entre-temps	Frais de fonctionnement et de rémunération
Fauteuils volants	Organisation d'activités éducatives et de loisirs (salaire)
FEBRAP	Site web
Fédération Laïque de Centres	Handicap, plaisir et sexualité : point de contact
de Planning Familial	
Fédération des télés locales	handiversité
FFSB	Journée mondiale des sourds
Festival des Musiques	Brussels Summer Festival
de Bruxelles	
Fondation I see	Favoriser l'intégration des jeunes aveugles
Formation Travail santé	Pôle tremplin formation (FSE) sept à décembre 2012
Gamah	Elections accessibles à tous
Grandir	CAP 48 Cecifoot
Handicap international	Bricoleur du coeur 2012
HOPPA	Frais de fonctionnement 1/2tps chargé de mission
Intro	Sencity
Info-Sourds de Bruxelles	Service d'accompagnement
IRAHM	Kaligrav
Lu.A.P.E.	Frais de fonctionnement ludothèque
Maison des Pilifs	Ateliers de transition et de préparation à la retraite
Pilotis	CAP 48 Demande de subvention pour l'ouverture de la maison du Parc
Pissenlis	Santé communautaire à Cureghem volet pers sourdes et malentendantes
Quel cirque	Documentaire quel cirque
Scale Dogs	CAP 48 formation chiens guide
SISAHM	Cap 48 salon information élèves enseignement spécial 2 ^{ème} année
SISAHM	S'approprier la convention des NU avec « vous et moi » – 2ème partie
SISAHM	Pôle tremplin formation (FSE) sept à décembre 2012
Soucoupe	CAP 48 Demande de subvention pour la rémunération d'un chef de projet à mi-temps
Spécial Olympics	2012 31 ^{ème} édition
Théatre de l'Eclair	Activités théâtrales avec des jeunes
Triangle	Projet petite enfance en collaboration avec l'ONE
ZIG ZAG	favoriser les accès et les déplacements des personnes à mobilité réduite du Festival
- 	The state of the s

Annexe 6 Les services d'accompagnement – AB 8.02.03 du budget SBFPH

AFrAHM

Service Support-Ahm+ Bruxelles

Avenue Albert Giraud, 24 - 1030 Bruxelles

Tél: 02/247.60.13 Fax: 02/219.90.61

Email: supportahmbxl@afrahm.be

Enfants en âge scolaire et adultes présentent une dé-

ficience intellectuelle.

Support aux situations critiques.

Bataclan

Avenue Général Bernheim, 31 – 1040 Bruxelles

Tél: 02/646.30.13 Fax: 02/646.07.28

Email: asbl.bataclan@gmail.com

Enfants en âge scolaire et adultes présentant tout

type de déficience.

Organisation de loisirs pour enfants et pour adultes.

Formation Travail et Santé

Rue Berckmans, 148 - 1060 Bruxelles

Tél: 02/534.26.81 Fax: 02/534.55.80

Email: info@travailetsante.be

Adultes présentant tout type de déficience.

La Braise

Rue de la Vigne, 56 - 1070 Bruxelles

Tél: 02/522.20.03 Fax: 02/521.65.55

Email: la.braise@skynet.be

Jeunes à partir de 12 ans et adultes présentant une

lésion cérébrale acquise après l'âge

de 12 ans.

Logements accompagnés, extra-sitting.

La Maison des Pilifs

Rue F. Vekemans, 212 - 1120 Bruxelles

Tél: 02/268.62.23 Fax: 02/267.18.68

Email: maison@maisondespilifs.be

Enfants en âge scolaire et adultes présentant une dé-

ficience intellectuelle.

Logements accompagnés, organisation de loisirs

pour adultes.

L'Escale

Av. Léon Mahillon, 38 - 1030 Bruxelles

Tél: 02/218.79.01 Fax: 02/735.32.20

Email: escale.info@gmail.com

Adultes présentant une déficience auditive.

Ligue Braille

Rue d'Angleterre, 57 – 1060 Bruxelles

Tél: 02/533.32.11 Fax: 02/537.64.26 Email: info@braille.be

Enfants en âge scolaire et adultes présentant une dé-

ficience visuelle. Intégration scolaire.

Œuvre Nationale des Aveugles - ONA

Avenue Dailly, 90/92 - 1030 Bruxelles

Tél: 02/241.65.68 Fax: 02/215.88.21 Email: info@ona.be

Enfants en âge scolaire et adultes présentant une dé-

ficience visuelle. Intégration scolaire.

Réci-Bruxelles

Rue Edouard Fiers,1 - 1030 Bruxelles

Tél: 02/538.25.67 Fax: 02/538.30.62

Email: reci-bruxelles@skynet.be

Enfants en bas âge et en âge scolaire présentant une

déficience motrice. Intégration scolaire.

Ricochet

Avenue de Broqueville, 270/1 – 1200 Bruxelles

Tél et Fax : 02/779.59.39 Email : lericochet@skynet.be

Adultes présentant une déficience intellectuelle.

Logements accompagnés.

SAHAM

Rue Gillebertus, 25 - 1090 Bruxelles

Tél et Fax : 02/426.26.19 Email : saham@scarlet.be

Adultes présentant une déficience intellectuelle.

Logements accompagnés.

SAPHaM

Place des Barricades, 1 – 1050 Bruxelles

Tél: 02/504.90.10 Fax: 02/504.90.24

Email: sapham.asbl@skynet.be

Enfants en bas âge, en âge scolaire et adultes pré-

sentant une déficience intellectuelle

Organisation de loisirs pour adultes, halte-garderie,

intégration scolaire, organisation de

loisirs pour personnes en situation de grande dépen-

dance.

Saphir-Bruxelles

Avenue Joseph Baeck, 76 bte 29 - 1080 Bruxelles

Tél: 02/411.37.43

Email: info@saphir-bruxelles.be

Enfants en bas âge et en âge scolaire présentant une

déficience auditive, une trisomie 21

ou certains troubles graves de la communication.

Intégration scolaire.

Service d'accompagnement de Bruxelles

Rue de la Poterie. 20 bte 4 – 1070 Bruxelles

Tél: 02/527.30.40 Fax: 02/527.33.45

Email: accomp.bruxelles@parthages.irisnet.be Adultes présentant tout type de déficience.

SISAHM

Rue du Trône, 127 - 1050 Bruxelles

Tél: 02/219.49.78 Fax: 02/219.28.33

Email: sisahm @ sisahm.be

Enfants en âge scolaire et adultes présentant une dé-

ficience intellectuelle.

Organisation de loisirs pour adultes.

SUSA - Bruxelles

Rue d'Enghien 40 - 1080 Bruxelles

Tél: 02/346.41.70 Fax: 02/346.41.70 Email: susa@susa-bruxelles.be

Enfants en bas âge, en âge scolaire et adultes pré-

sentant de l'autisme ou une déficience

intellectuelle associée à des troubles majeurs du

comportement.

Intégration scolaire, organisation de loisirs pour en-

fants, support aux situations critiques.

Transition

Chaussée d'Alsemberg, 303 – 1190 Bruxelles

Tél: 02/346.08.00 Fax: 02/346.08.01

Email: transitionasbl@hotmail.com

Adolescents et adultes présentant tout type de défi-

cience.

Logements accompagnés, organisation de loisirs

pour adultes.

Triangle-Bruxelles

Chaussée de Waterloo, 1504 - 1180 Bruxelles

Tél: 02/373.52.45 - 02/373.52.47

Fax: 02/373.52.94

Email: triangle.bruxelles@gmail.com

Enfants en bas âge et en âge scolaire présentant une

déficience sensorielle ou

polyhandicapés.

Intégration scolaire, halte-garderie.

Les Tof-Services

Boulevard Lambermont, 61 - 1030 Bruxelles

Tél: 02/216.60.28 Fax: 02/215.48.25

Email: tof-services@ap3.be

Enfants en âge scolaire et adultes polyhandicapés. Extra-sitting, organisation de loisirs pour personnes

en situation de grande dépendance.

Services assurant également l'accueil familial

Famisol

Rue Martin V, 22 - 1200 Bruxelles

Tél: 02/771.91.14 Fax: 02/771.91.14 Email: info@famisol.be

Enfants en bas âge et en âge scolaire présentant tout

type de déficience.

Accueil familial de courte durée. Organisation de loisirs pour enfants.

La Vague

Av. Edouard. de Thibault, 35 - 1040 Bruxelles

Tél: 02/735.83.34 Fax: 02/732.66.22 Email: info@lavague.be

Enfants en bas âge, en âge scolaire et adultes pré-

sentant tout type de déficience.

Accueil familial de courte ou de longue durée.

ASAH – Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées – Section Bruxelles

Chaussée d'Alsemberg, 303 – 1190 Bruxelles

Tél: 02/346.08.00 Fax: 02/346.08.01 Email: asah@asah.be

Annexe 7 Répartition des bénéfices de la Loterie Nationale -AB 8.03.02 du budget SBFPH

Budget Loterie nationale 2012 = 640.000,00 € dont:

- 18,75 % pour les ETA14,06 % pour les SA et le SIS60,94 % pour les CJ, CH et CJES.

Annexe 8 Conventions prioritaires et nominatives – AB 8.02.09 du budget SBFPH

- à Bruxelles, 6 conventions sont actives représentant 5,5 etp;
- en Région wallonne, 15 conventions sont actives, il y en aura une 16^{ème} à partir du 1^{er} décembre 2012.

Annexe 9 Coûts estimés de fonctionnement des projets nouveaux

	2014	2015	2016
Hoppa CJ CH		986.070,66 1.168.334,59	1.005.792,07 1.191.701,28
Coupole Bxl Autisme CJ CH	387.811,95 779.866,49	395.568,19 795.463,82	403.479,55 811.373,10
Farra CJ 25 places CH 8 places supplémentaires		926.002,37 374.324,33	944.522,42 381.810,82

Annexe 10 Organigramme Etoile Polaire – Centre de revalidation fonctionnelle

7 niveau 1:

- 2 médecins : CDI 9 h/semaine et CDI 19 h/ semaine,
- 2 psychologues : CDI 30 h/semaine et CDI 32 h/ semaine,
- 3 Attachés : CDI 15 h/semaine, CDI 19 h/semaine, CDI ½ temps.

10 niveau 2+:

- gradué paramédical chef,
- gradué administratif chef,
- graduée paramédicale chef 19 h/semaine,
- gradué paramédical 13 h/semaine,
- gradué paramédical T 19 h/semaine + CDI 4 h/ semaine,
- gradué paramédical,
- gradué paramédical CDI 23 h/semaine,
- gradué paramédical CDI 23 h/semaine,
- assistant social CDI 15 h/semaine,
- gradué paramédical CDI 19 h/semaine.

1 niveau 2:

- assistant administratif CDI 18 h 45/semaine.

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par M. Jacques MOREL

SOMMAIRE

Division 23

Programme 1 – Support de la politique générale

Programme 2 – Services ambulatoires

Programme 5 – Infrastructures

5	
1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé	. 104
2. Discussion générale	. 106
3. Examen des articles budgétaires Programme 1 – Support de la politique générale Programme 2 – Services ambulatoires Programme 5 – Infrastructures	. 111
4. Avis de la commission	. 113
5. Approbation du rapport	. 114
6. Annexes	. 115

Membres présents : Mme Sfia Bouarfa, Mme Dominique Braeckman, M. Bea Diallo (président), Mme Anne Charlotte d'Ursel (supplée Mme Jacqueline Rousseaux), Mme Béatrice Fraiteur, Mme Anne Herscovici, M. Pierre Migisha, M. Jacques Morel, Mme Catherine Moureaux, Mme Olivia P'tito et Mme Martine Payfa.

Membres absents : M. Jacques Brotchi (excusé) et Mme Jacqueline Rousseaux (suppléée).

Ont également participé aux travaux : M. Michel Colson, Mme Caroline Désir et Mme Fatoumata Sidibé (députés), M. Benoît Cerexhe (ministre), Mme Dominique Maun et Mme Martine Staquet (cabinet de M. Benoît Cerexhe).

> Mesdames, Messieurs,

La commission de la Santé a examiné, en sa réunion du 16 novembre 2012, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013.

M. Jacques Morel a été désigné en qualité de rapporteur.

La commission a pris la décision de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour 2012 et du budget pour 2013.

Division 23 Programme 1 – Support de la politique générale Programme 2 – Services ambulatoires Programme 5 – Infrastructures

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé

Comme chaque année, il revient au ministre de présenter le budget proposé par le Collège en matière de santé.

Dans un premier temps, il se permettra de présenter les éléments contextuels qui ont inspiré l'élaboration de ce budget, pour ensuite présenter les chiffres de manière plus précise.

En matière de politique de Santé, dans la continuité de la politique menée depuis la législature précédente, le Collège s'est engagé à être particulièrement attentif à l'enjeu de l'accessibilité aux soins de santé.

La politique de santé à Bruxelles ne peut être menée sans une attention particulière aux déterminants de la santé, et en particulier à tous les déterminants sociaux. Le rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté établi en 2012 par l'Observatoire de la santé et du social, rappelle encore une fois que le statut social est le déterminant le plus puissant de l'état de santé. Le Collège dispose d'indicateurs, notamment le nombre de personnes bénéficiant du statut Omnio, qui peuvent l'aider à suivre l'évolution du nombre de Bruxellois en difficulté financière et à mesurer l'ampleur du phénomène.

A Bruxelles, il faut tenir compte également de l'augmentation importante de la population, et en particulier du nombre des jeunes.

Afin d'améliorer l'accès aux soins, en particulier pour les personnes les plus précarisées ainsi que pour les personnes dont les problèmes complexes nécessitent une prise en charge pluridisciplinaire, les axes poursuivis les années antérieures seront maintenus.

Le premier a consisté à adopter le décret dit « ambulatoire ». Une première évaluation de ce décret a très récemment été transmise au Collège par l'administration. Comme signalé le matin même, après discussion, lecture et analyse par des collaborateurs du ministre et du ministre Kir, le Collège transmettra un document validé au parlement dans le courant du mois de janvier.

Par ailleurs, les ministres souhaitent compléter cette évaluation, qu'on pourrait qualifier d'interne, par une évaluation réalisée par un opérateur extérieur qui démarrera en 2013.

Afin de faire correspondre au mieux l'offre de services et les besoins de la population bruxelloise, le Collège a inclus au décret dit « ambulatoire » une perspective de programmation. La première phase de cette étude est actuellement terminée et a permis de lister l'offre globale de services à Bruxelles, et de répertorier les indicateurs qui pourraient être pertinents dans le cadre de la programmation. Cette étude sera poursuivie en 2013.

En ce qui concerne l'évaluation du décret et la programmation, le ministre invite les commissaires à relire les réponses faites le matin même en séance plénière.

Afin d'améliorer qualitativement le service rendu aux bénéficiaires, les services ont été invités à se lancer dans une démarche d'évaluation qualitative. Cette démarche fait l'objet d'un rapport qui est transmis annuellement au parlement. Le rapport concernant l'année 2011 sera prochainement présenté au conseil consultatif avant d'être transmis au parlement.

Le ministre en vient maintenant aux chiffres du budget proprement dit qui seront le reflet de cette politique.

L'ajustement 2012

Au programme 1

A l'AB 23.10.41.01, pour pouvoir financer le solde des années antérieures pour la cellule générale de politique en matière de drogues, un montant de 4.000 € destiné à faire face à cette dépense a été prévu (crédit des années antérieures).

Au programme 2

Depuis plusieurs années, le Ministre utilise les moyens non consommés dans le budget pour financer des projets d'initiatives par le biais de transferts. De cette façon, les budgets annoncés à l'initial sont réellement affectés au secteur de la santé.

Les commissaires constateront donc dans le budget des mouvements depuis plusieurs AB et une redistribution de 500.000 € vers l'AB 23.20.33.17 « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires » qui permettent de faire face aux engagements en matière d'initiatives santé. Les projets initiés l'an passé dans ce domaine seront prolongés, notamment le projet « santé et travail » porté par l'ASBL « Question santé ».

Intitulé « 7 Jours Santé », il s'agit d'un projet de promotion de la santé qui vise à sensibiliser les indépendants et les chefs de petites entreprises à leur bien-être, pour eux-mêmes et pour leurs travailleurs.

Le projet part d'éléments très concrets, de préoccupations de bien-être relevées par les chefs d'entreprises ainsi que de priorités de santé publique :

- équilibre entre vie professionnelle et vie privée,
- alimentation,
- activité physique,
- mobilité, etc.

Les points forts du projet « 7Jours Santé » consistent en une collaboration innovante entre le monde du travail et de la santé. Celle-ci se traduit par :

- un partenariat entre le Centre pour les Entreprises en Difficulté de Beci et l'asbl Question Santé,
- la mise en place d'un processus pour mieux connaître les attentes du public visé et répondre au mieux à la réalité des entreprises (enquête),
- la constitution d'un groupe de travail commun permanent avec des acteurs de la santé et des chefs d'entreprise.

L'élaboration du plan de réduction des risques confié à la Fedito est en cours et se poursuivra l'an prochain. Pour rappel les objectifs poursuivis sont :

- identifier les acteurs concernés.
- identifier les besoins non couverts dans ce domaine,

- hiérarchiser les actions à mener,
- renforcer la cohérence des actions menées.

Enfin le Collège poursuivra le financement des prestations d'interprètes pour les bénéficiaires des services ambulatoires santé.

Par ailleurs, comme l'an passé il a fallu prévoir une redistribution de 120.000 € permettant d'augmenter l'allocation de base 23.20.33.09 « Subsides aux services de soins palliatifs » afin de financer l'augmentation prévue par le décret d'1 ETP pour les 3 services assurant une offre 24h/24, augmentation prévue par le décret ambulatoire.

Ces mouvements maintiennent les montants financiers nécessaires pour chaque secteur, et ceci sans risque par rapport aux estimations de dépenses d'ici la fin de l'année. Un montant important a été retiré de l'AB 23.20.33.04 « subventions aux services de santé mentale ». Comme pour les autres secteurs présentant un ajustement à la baisse, ces sommes sont liées à des vacances d'emploi. Le secteur de la santé mentale étant pour l'instant en difficulté de recrutement pour la fonction de psychiatre, cela induit une forte non-consommation du budget prévu. Le groupe de travail créé à la demande du Ministre au sein de la section « ambulatoire » du conseil consultatif pour analyser les pistes de solution n'a pas encore terminé ses travaux à ce jour.

Budget initial 2013

Programme 1

Toutes les AB présentent le même montant qu'à l'initial 2012 sauf l'allocation 23.10.33.13 (initiatives en matière de santé) qui a été augmentée de 80.000 € afin de pouvoir développer avec l'ASBL Modus Vivendi un programme pilote de réduction des risques liés à l'alcool dans les milieux estudiantins bruxellois. Le ministre est en discussion à ce sujet avec l'asbl et travaillera de concert avec la Ministre de la santé de la Communauté française.

Par ailleurs, comme l'indique le programme justificatif, les objectifs proposés en 2012 pour les initiatives en santé, restent d'actualité.

Le montant prévu à l'AB 23.10.33.14 qui permet de subventionner les initiatives en matière de promotion de la santé sera maintenue malgré le fait que le projet « Bruxelles ville-région en santé » ne nécessitera plus de financement compte tenu de son intégration dans l'administration de la CCC. Dès lors, le Collège envisagera notamment d'augmenter le budget du CLPS (Centre local de promotion de la santé) subventionné

également sur cette AB, qui se trouve en difficultés financières risquant d'aboutir à certains licenciements suite à la non adaptation de ses budgets (évolution des salaires et indexation), ceci sous réserve d'un effort similaire par la Communauté française.

Programme 2

Dans ce programme, les Commissaires retrouveront toutes les allocations de base permettant de financer les secteurs soumis au décret ambulatoire.

Pour ceux-ci le budget prend d'office en compte une indexation et l'évolution barémique des salaires des travailleurs du cadre agréé.

Pour continuer le renforcement de la première ligne de soins, l'AB 23.20.33.15 permettant le financement des maisons médicales a été augmentée de 90.000 €, ce qui permettra l'agrément d'une nouvelle maison médicale sans attendre les résultats de l'étude programmation. En effet, il semble essentiel pour le ministre de poursuivre la ligne politique qu'il 'a instaurée depuis qu'il a en charge la santé.

Cependant, il a également choisi de soutenir cette année le secteur de la santé mentale.

En effet, en 2012, les moyens disponibles n'avaient pas permis de renforcer l'équipe enfant d'un centre de santé mentale dans le nord de Bruxelles. En 2013, en accord avec les propositions de la fédération des Services de santé mentale, il est prévu de compléter certaines équipes enfants. Le Ministre a prévu un budget complémentaire de 160.000 € pour ce faire.

En 2013 aussi, le Ministre proposera d'augmenter le cadre agréé du service actif en matière de toxicomanie, Dune, pour permettre de maintenir l'emploi d'un infirmier, suite à l'arrêt du subventionnement de ce projet par le fédéral. Le Ministre utilisera pour ce faire les moyens qui étaient historiquement affectés à l'asbl « Santé et entreprise » qui a cessé ses activités en 2012. Le Collège tentera également de renforcer l'une ou l'autre équipe.

Il s'agit d'un budget que le Ministre qualifierait globalement de positif, et particulièrement en phase avec les défis de la Région bruxelloise.

Le Ministre remercie les commissaires pour leur attention.

2. Discussion générale

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) remercie le Ministre pour son exposé. Il est clair que les défis à relever en matière de santé sont nombreux et comme le montre le tableau de bord de l'Observatoire de la santé, la précarité de la population bruxelloise est une situation dont il faut tenir compte.

La commissaire souhaite connaître la part de l'augmentation du budget (1,27 million d'€ par rapport à l'initial 2012, soit 4,5 %) qui est dévolu à l'indexation, et aux frais barémiques, et la part consacrée à de nouvelles politiques.

Pour ce qui concerne la santé mentale, l'intervenante souhaite avoir des précisions sur les conséquences qu'auront les accords institutionnels sur ce secteur. En effet les moyens financiers doivent aller de pair avec les matières transférées. Qu'en est-il par ailleurs de la concertation dans le cadre du groupe de travail fédéral.

Pour ce qui est de la programmation des nouveaux services dans le cadre du décret ambulatoire, Mme Fraiteur en réfère aux développements que le Ministre a présenté le matin même en séance plénière.

Concernant la prévention au suicide, la commissaire souhaite savoir par quel article budgétaire sont subventionnés ces services. Quels sont les moyens disponibles pour la mise en œuvre du nouveau plan ? Des brochures ont-elles été distribuées et avec quel retour ?

L'intervenante revient au défi qui avait présidé l'élaboration du budget précédent, à savoir le boom démographique. Elle constate qu'en santé mentale des réponses y sont apportées, mais qu'en est-il des autres secteurs ?

Mme Charlotte d'Ursel (MR) souhaite intervenir dans la discussion pour développer les arguments suivants.

Comme chaque année, le sous-financement structurel de la Commission communautaire française contraint le Collège de se contenter de maintenir l'essentiel des différents budgets en les redistribuant dès que possible pour financer les initiatives.

Pour faire face à ses engagements, il doit inscrire des montants qui correspondent au cadre complet des associations en jouant sur de minimes économies en cas de maladie, de congé de maternité, de remplacements différés ou encore sur les anciennetés afin d'assurer les traitements d'un cadre complet. Le ministre doit également compter sur la pénurie de personnels dans certains secteurs afin de pouvoir financer de nouvelles initiatives en maintenant l'équilibre budgétaire.

En effet, comme ce fut le cas à l'ajustement 2011, c'est notamment la non-consommation d'une partie du budget affecté aux services de santé mentale (− 57.000 €), au service intégré de soins à domicile (36.000 €), aux associations de santé intégrée (147.000 €), aux services actifs en matière de toxicomanie (156.000 €) qui permet de redistribuer quelques 620.000 € pour faire face, exactement comme l'année dernière, aux engagements en matière d'initiatives dans le domaine de la promotion et du développement sanitaires (+ 500.000 €) et pour subvenir aux besoins des associations en matière des soins palliatifs (+ 120.000 €).

L'analyse de ces projets de budgets l'amène à formuler six observations générales :

1. On observe une non-consommation des subventions accordées au secteur de la santé mentale. On le sait, cela est en partie dû à la pénurie de psychiatre dans les services de santé mentale. En effet, les psychiatres, payés trois fois mieux lorsqu'ils travaillent en hôpital, rechignent à s'engager dans l'ambulatoire. Nous insistons, cette pénurie structurelle de médecin psychiatre dans l'ambulatoire est inacceptable et doit être urgemment résolue.

A cette fin, le Collège l'a annoncé à l'occasion de la Déclaration de politique générale, un groupe de travail composé de représentants des secteurs concernés (services actifs en matière de toxicomanies, maisons médicales, services de santé mentale et centres de planning familial) a été mis en place mais aucune solution n'est encore sur la table.

Par conséquent, nous devons nous attendre à devoir faire les mêmes observations l'année prochaine, une partie du budget relatif aux « Subventions aux services de santé mentale » ne sera pas utilisée et, par conséquent, redistribuée vers d'autres initiatives.

Quand ce problème de pénurie trouvera-t-il une solution ? Vous avez initié un groupe de travail. Avezvous fixé un agenda ? Quelles en sont les échéances ?

Par ailleurs, elle observe cependant que la part non-utilisée des crédits alloués aux services de santé mentale (− 257.000 €) est moindre que l'année dernière (− 400.000 €).

Qu'est-ce qui explique cette situation ?

 est-ce le signe d'une amélioration pour ce secteur confronté à une pénurie de psychiatre ? Quelle a été la situation en 2012 ? Des psychiatres ont-ils pu être engagés ? est-ce l'effet de l'application de la mesure « pouvoir d'achat » adoptée dans le cadre des accords du non-marchand ? Quel est l'impact budgétaire de cette mesure ?

Du côté du budget 2013, peut-on obtenir une estimation de l'impact budgétaire du projet de renforcer les équipes enfant de certaines centres de santé mentale et d'amorcer de nouvelles équipes ? Quels sont le coût du projet, les partenaires du projet ? Où se développera-t-il ? Quelle sera la durée du projet ?

- 2. Comme à l'ajusté 2011, les services de promotion et de développement sanitaire bénéficient d'un transfert de crédits importants. Cette méthode de financement devient récurrente et la commissaire s'interroge :
- comment les porteurs de ces projets d'initiatives peuvent-ils pérenniser leurs travaux efficacement face à ces incertitudes de financement ? Qu'a-t-il été financé avec les 500.000 € redistribués ? Comment les projets, qui s'étalent sur plusieurs années, comme « l'organisation d'une action concernant le bien-être au travail » et « préparation du plan bruxellois de réduction des risques » sont-ils financés structurellement ? L'intervenante constate que le budget 2013 prévoit toujours 182.000 € alors que ces deux projets doivent se poursuivre;
- qu'en est-il du projet travail et santé? Résultats?
 Coût du projet? Fin prévue du projet?
- qu'en est-il du projet d'élaboration du plan de réduction des risques ? Résultats ? Coût du projet ?
- 3. Le secteur des associations en matière de soins palliatifs bénéficie également de façon récurrente de cette pratique de redistribution. Qu'est-ce qui justifie cette situation? Ce secteur serait-il sous-financé structurellement? Pourquoi faut-il le renflouer chaque année (comme à l'ajusté 2011 de + 80.000 € et de + 120.000 € à l'ajusté 2012)?
- 4. A l'ajustement 2012, les subventions accordées aux associations de santé intégrée diminuent de 147.000 €. Ce crédit devrait permettre en 2012 d'agréer et de financer deux nouvelles maisons médicales. Celles-ci ont-elles vu le jour ? L'étude de programmation a-t-elle eu lieu ? Les arrêtés ont-ils été pris ? Qu'est-ce qui justifie la non-utilisation de 147.000 € de crédits en 2012 ?
- 5. Le SISD-Bruxelles, asbl agréée par la Commission communautaire française, a pour objectif de développer des projets en vue d'améliorer la qualité de vie de la personne à domicile afin qu'elle puisse y demeurer dans les meilleurs conditions. A l'heure où nous devons nous efforcer de soutenir les politiques

qui permettent le maintien à domicile, les missions remplies par cette asbl doivent être activées.

Pourtant, le SISD, financé par le biais du fédéral, n'a pas formulé de demande de soutien auprès de la Commission communautaire française (36.000 € nonutilisés) et la commissaire s'interroge sur l'état de son fonctionnement. Le SISD fonctionne-il efficacement ? On connaît les difficultés de fonctionnement auxquelles il a été confronté pour réaliser les missions qui lui ont été dévolues. Afin de pallier à ce problème de fonctionnement, le ministre a, notamment, soutenu l'engagement d'une personne « neutre » pour mettre en œuvre les missions dévolues au SISD sur la base de propositions du conseil d'administration. Cette personne est entrée en fonction le 1er novembre 2010. Quels sont les résultats de sa mission ?

6. Enfin, l'intervenante lit dans les justifications que les montants ajustés permettent de « prendre en compte la modification de la mesure « pouvoir d'achat » adoptée dans le cadre des accords du nonmarchand 2010-2012 : les Eco-chèques sont transformés en une prime exceptionnelle ».

De manière générale, quel est l'impact budgétaire de cette mesure « pouvoir d'achat » adoptée dans le cadre des accords du non-marchand ? Quel en est le coût global ?

Mme Catherine Moureaux (PS) remercie le ministre pour son exposé et s'en réfère également au débat qui s'est tenu en séance plénière au sujet de la programmation. L'intervenante souhaite obtenir des précisions sur les subventions en « initiatives ». L'indexation des salaires semble assurée. Par ailleurs, alors que le projet « Bruxelles Ville-Région en santé » sera intégré dans l'administration de la Commission communautaire commune, l'indexation semble maintenue pour le CLPS (Centre local de promotion de la santé).

Cette commissaire souhaite également des éclaircissements sur les 50.000 € ajoutés à l'AB 33 17 (subventions aux services de promotion et de développement sanitaire) et sur les subventions pour la réduction des risques.

Qu'en est-il de la situation de DUNE dont le financement fédéral s'est achevé et qui a été repris par la Commission communautaire française : qui financera le dernier trimestre 2012 ? Qu'en est-il également de Riboutique qui se trouve dans une situation similaire ?

M. Jacques Morel (Ecolo) remercie également le ministre pour les précisions et les orientations générales présentées. Le commissaire en retient trois axes essentiels : le développement de l'accessibilité aux soins, la prise en compte des déterminants sociétaux et l'explosion démographique. La prise en compte des ces trois axes impose une vision et une action transversale et globale. Ce commissaire s'interroge sur la façon dont le ministre pourra intégrer les problèmes francophones bruxellois de santé dans le cadre des CIM (conférences interministérielles). Ce lien devra être activé, revalorisé.

Il pose aussi la question de la place de la santé dans le futur PRDD (Plan régional de développement durable).

Concernant les transferts de compétences, il n'y a pas de trace, dans le budget, de moyens budgétaires particuliers, et ce sera un choc s'il s'avère qu'il n'existe pas de perspective cohérente.

Pour ce qui concerne le CLPS, la réflexion est-elle articulée avec la réforme de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la promotion de la santé ?

M. Pierre Migisha (cdH) constate que le budget est en légère hausse, et se réjouit des efforts accomplis pour permettre l'accès du plus grand nombre à la santé.

Le décret ambulatoire est d'une grande importance dans ce processus, mais le sujet a en effet déjà été développé dans le cadre de la séance plénière du matin même. L'intervenant pense néanmoins qu'il faudra revoir les soins à domicile dans le cadre du décret.

Le commissaire estime également que des budgets sont dégagés pour de nouvelles politiques, et notamment dans le domaine de la santé mentale. Il souhaite pouvoir disposer de la liste des réseaux agréés.

M. Migisha souligne encore la cohérence des choix budgétaires par rapport à la réalité bruxelloise et notamment la grande souffrance psycho-sociale, ainsi que la mise en évidence d'une approche transversale et globale de la personne. Ce sont, ajoute-t-il, particulièrement les maisons médicales qui permettent de faire ce pont.

Pour ce qui concerne la santé mentale, le commissaire observe un renforcement des moyens, notamment pour les enfants et pour le nord de Bruxelles. Ce renforcement est le bienvenu face à la montée des comportements à risques, et particulièrement ceux liés à l'alcool.

Et enfin l'intervenant souhaite savoir quel service prendra en charge les matières dont se chargeait l'asbl Santé et entreprise aujourd'hui dissolue.

M. Michel Colson (FDF) revient à l'exposé général du budget présenté par le ministre-président. Celui-ci

a en effet parlé d'une augmentation de 1.271.000 € dans les matières de santé ce qui permettra de soutenir la santé mentale et renforcer les maisons médicales notamment.

D'après la Cour des comptes, l'augmentation est d'environ 1.300.000 € mais bénéficie principalement aux services ambulatoires.

Le commissaire souhaite que le ministre donne la ventilation du 1,2 million d'€ qui comprend certainement les indexations, barémisations et frais de fonctionnement.

En ce qui concerne les 90.000 € inscrits pour la programmation d'une maison médicale, l'intervenant souhaite avoir des précisions. La programmation semble devoir durer encore un peu, alors pourquoi déjà inscrire ces 90.000 € au budget 2013 ?

Revenant à la santé mentale, M. Colson souhaite pouvoir disposer de la ventilation des crédits, tout en notant une augmentation de 600.000 € qui avaient été annoncés dans la Déclaration de politique générale.

Et enfin, l'intervenant souhaite connaître le motif du déplacement de 500.000 € de l'ambulatoire vers les initiatives. Quelles en sont la raison et l'utilité ? En effet, tous les services de première ligne subissent le choc du boom démographique.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) fait observer la priorité qui est donnée aux équipes enfants et aux équipes du nord de Bruxelles. Cependant, dans le cadre des auditions sur la réduction des risques, l'attention avait été attirée sur les adolescents, et particulièrement les adolescents en exil. C'est donc une priorité à prendre en compte.

Par ailleurs, il semble qu'en ce qui concerne l'asbl Le Méridien, le maintien d'un pédopsychiatre n'ait pas été soutenu. Bien qu'elle se situe dans le Nord de Bruxelles.

La commissaire remarque que, de façon récurrente, les crédits en santé mentale sont sous-utilisés (dû essentiellement au manque de psychiatres). Cette situation induit des ajustements importants à destination d'initiatives qui, dans l'intervalle, vivent sans certitude du versement de subsides.

Concernant le projet relatif aux jeunes et l'alcool, s'adressera-t-on aux jeunes universitaires et des hautes écoles, ou également aux jeunes du secondaire ? En 2008, une importante table ronde a eu lieu sur cette problématique : qu'est-il advenu des projets et des recommandations issus de ce colloque ?

Réponses du Ministre

En réponse aux remarques sur la trop faible évolution budgétaire, le ministre fait observer que la situation budgétaire des organismes publics est difficile, mais qu'une petite marge a cependant pu être dégagée pour des politiques nouvelles.

Si, sur le 1,3 million d'€, une grosse partie est consacrée à l'index, 400.000 € sont dévolus à de nouvelles politiques.

Concernant la « plate-forme santé mentale », celle-ci est financée par la Commission communautaire commune, mais pour ce qui est de la concertation sur les transferts de compétences, toutes les entités ont travaillé à l'analyse de l'accord institutionnel, et les échanges sont maintenus entre les entités au sujet des montants ainsi que de la cohérence des politiques. Les moyens financiers qui permettent le travail conséquent aux transferts futurs sont prévus principalement à la Commission communautaire commune.

Pour répondre aux questions sur la prévention au suicide, le ministre rappelle que deux entités sont subventionnées (Télé-Accueil et Prévention suicide) et qu'en initiatives 20.000 € ont été dégagés pour le « délégué suicide » qui visite les écoles.

Revenant à la non-consommation du budget en santé mentale, le ministre rappelle la pénurie de psychiatres; et c'est ainsi que certains crédits sont redirigés en initiatives.

Concernant la pénurie de psychiatres, le ministre informe que le Conseil consultatif a constitué un groupe de travail. Des conclusions se font et des pistes de solutions se dessinent, telles que l'appel aux pensionnés, aux indépendants et autres solutions diverses.

Aux équipes enfants : 260.000 € sont consacrés pour renforcer les équipes existantes. La Fédération des services de santé mentale, elle, est en demande d'un agrément pour un nouveau service du nord de Bruxelles. Deux projets de santé mentale existent et sont financés par le biais des initiatives santé à Berchem et à Neder-Over-Hembeek.

Mais l'étude de programmation est en cours : doiton aller vers l'extension des services existants ou vers la création de nouvelles structures ?

Pour ce qui concerne les soins palliatifs, les montants sont inscrits au budget initial, il n'y a donc pas de problèmes de sous-financement.

Le service intégré des soins à domicile (SISD) bénéficie de 120.000 € financés par le fédéral.

71 (2012-2013) n° 8 72 (2012-2013) n° 9

La ventilation des budgets en initiatives sera annexée au rapport.

Concernant le CLPS, le ministre rappelle que l'indexation n'est habituellement pas prévue en initiatives, mais ce centre est principalement subsidié par le Communauté française qui ne prévoit ni index, ni barème.

Concernant DUNE, la situation sera identique en 2013, et le fédéral maintiendra son financement pour les 4 derniers mois de l'année 2012.

L'administration n'a reçu aucune demande de Riboutique.

En réponse à l'inscription de la santé dans le PRDD, c'est Bruxelles région en santé qui travaille pour que l'aspect santé y soit intégré.

Les outils créés par l'association Santé Entreprise pourront encore être utilisés compte tenu du transfert des postes ACS qui avaient été attribués vers l'asbl le Pélican à Laeken. L'activité de l'asbl Santé et entreprise avait diminué suite à la mise en oeuvre de la CCT 100 par le fédéral et le service a demandé une fermeture volontaire.

La nouvelle maison médicale est bien programmée pour l'année 2013. C'est en tous cas le souhait du ministre.

Concernant les 500.000 € redirigés, le ministre rappelle que cette somme reste affectée à la santé, mais que les moyens non consommés sont orientés vers les initiatives. Il est bien, en effet, que les budgets soient utilisés, même si l'objectif final n'est pas toujours la pérennisation.

Concernant les risques liés à l'alcool chez les jeunes, on est aujourd'hui dans la suite du colloque de 2008. Modus Vivendi a proposé un programme de réduction des risques liés à la consommation d'alcool chez les jeunes. Ce projet se fera en collaboration avec « Univers santé » et s'adressera d'abord aux jeunes universitaires et des hautes écoles. Il faudra peut-être également étendre l'action aux plus jeunes.

Pour répondre à la question de M. Colson sur le 1,2 million d'€, le ministre répond que 600.000 € vont à la santé mentale, 410.000 € aux politiques nouvelles dont 90.000 € aux maisons médicales et 80.000 € aux soins palliatifs, et le reste à l'indexation, la barémisation et les frais de fonctionnement.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo), sans s'opposer à la consommation de crédits disponibles, estime que cela crée un système qui introduit de l'insécurité et du flou. La commissaire revient encore au travail à faire avec les ados et particulièrement les adolescents de l'exil.

En ce qui concerne le projet de bien-être au travail, elle s'interroge sur les liens budgétaires entre la Commission communautaire française et la Région. Peut-être les choses pourraient-elles être arbitrées différemment : les 60.000 € consacrés au bien-être au travail pourraient être subsidiés à partir du budget emploi.

M. Jacques Morel (Ecolo) revient sur le SISD : quel sera son budget total pour 2013 ? Et quelles sont les perspectives pour le transfert des compétences ?

Le ministre répond qu'il existe déjà un budget dans ce cadre.

M. Jacques Morel (Ecolo) l'interroge sur l'opportunité de trois SISD sur le teritoire régional.

Le ministre répond que le SISD, par le biais de Bruxelles ville en santé, rentrera dans le bicommunautaire et sera plus proche de l'Observatoire. Le ministre rappelle encore qu'il s'agissait d'un projet piloté par six ministres et six administrations. Dans le cadre du transfert, il restera néanmoins un comité d'accompagnement.

M. Jacques Morel (Ecolo) demande quels sont les critères pour l'agrément des services ambulatoires agréés en santé mentale.

Ce commissaire estime que l'agrément d'une seule maison médicale c'est peu et décroissant d'année en année : 3, 2, et maintenant une ! et qu'on arrive à une situation d'impasse. Il estime qu'il faudra réfléchir à d'autres façons de répondre à une demande qui ne fléchit pas. A-t-on fait le plein de maisons médicales ? Devra-t-on créer de plus grandes structures ?

L'intervenant s'étonne que les crédits pour la nouvelle maison médicale soit déjà prévus dans le budget 2013, alors qu'elle ne sera agréée que dans le courant de l'année. Inscrire 10/12 des crédits n'aurait-il pas suffi ? Et cela libérerait des moyens pour d'autres services.

Le ministre répond que l'inspection des finances exige qu'on prévoit les budgets des projets en année pleine.

Par ailleurs il insiste sur le fait qu'il a toujours soutenu les maisons médicales. Il rappelle cependant que les deux premières ont été créées sans le résultat de la programmation, ce qui ne sera pas le cas cette fois. S'il est évident que tous les besoins ne sont pas encore couverts, il n'en reste pas moins que la programmation est un outil indispensable. De ce fait, on pourra peut-être en envisager une seconde sur base du même budget.

Revenant aux interventions concernant les adolescents, le ministre observe que les équipes enfants s'adressent aux jeunes jusqu'à 18 ans. Il reconnaît qu'une demande existe qui concernerait spécifiquement les ados, mais on ne peut subventionner des équipes différenciées à l'infini (enfants, adultes, adolescents ...).

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) répète que le projet santé/travail devrait être pris en charge par les compétences emploi.

Le ministre Cerexhe rappelle qu'en terme d'emploi, il faut faire face également à de nombreuses difficultés. Néanmoins la problématique santé/travail reste importante.

Mme Sfia Bouarfa (PS) évoque les politiques croisées avec la Communauté française et observe qu'elles ne sont pas toujours favorables à la Région bruxelloise. Elle répète que, quelles que soient les matières, il faut tenir compte des spécificités bruxelloises pour pouvoir mener une bonne politique globale. Il faut une approche ciblée pour répondre aux besoins d'une population jeune, sans accès aux soins et aussi primo-arrivante.

Le ministre reconnaît les spécificités bruxelloises et la nécessité d'approches particulières.

3. Examen des articles budgétaires

Programme 1 – Support de la politique générale

AB 23.10.12.01 – Prestation de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration

La liste des études et colloques sera annexée au rapport.

AB 23.10.12.02 – Promotion, publications, diffusions

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.10.12.03 – Fonds de participation pour les habitants

M. Jacques Morel (Ecolo) souhaite savoir que devient le gestionnaire de ce fonds.

Le ministre l'informe que c'est l'administration qui organise le soutien des micro-projets (de 1.000 € à 1.200 €).

AB 23.10.33.01 – Subventions pour recherches dans le domaine de la santé

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.10.33.06 – Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

En lien avec l'AB 33 13 (Subventions pour des initiatives en matière de santé), **Mme Anne Herscovici** (Ecolo) fait remarquer l'importance des recherches/actions dans le cadre de l'articulation santé/social.

Elle souligne aussi que si le SMES (Santé mentale et exclusion sociale) sont des services en péril c'est bien parce qu'ils travaillent à la frontière de plusieurs compétences. Et ce sont ces services essentiels qui sont précarisés. Il est donc important de leur donner un statut pérenne.

Le ministre répond que le SMES est soutenu également dans le cadre du budget des affaires sociales.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) continue en faisant observer que la Cellule d'appui psychologique est en danger, et qu'en réalité les mécaniques institutionnelles vont à l'encontre de l'essentiel. Il faut donc y être particulièrement attentif. L'intervenante souligne encore qu'au SMES il y a un psychiatre!

AB 23.10.33.11 – Subventions de l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.10.33.13 – Subventions pour des initiatives en matière de santé

Le ministre informe qu'il s'agit de la prolongation d'un projet subsidié en 2012.

Cette allocation de base ne suscite aucun autre commentaire.

71 (2012-2013) n° 8 72 (2012-2013) n° 9

AB 23.10.33.14 – Subventions pour des initiatives en matière de Promotion de la santé

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.10.44.01 – Coopération avec l'État fédéral et/ou les entités fédérées

Mme Dominique Maun (cabinet du ministre Cerexhe) précise qu'il s'agit d'un accord de coopération entre toutes les entités fédérées, et que le montant global finance la CIM, la cellule drogue, la santé, la recherche scientifique et la sécurité. Chacune des entités intervient pour un certain pourcentage et l'intervention de la Commission communautaire française est de 15.000 € par an.

M. Jacques Morel (Ecolo) demande quel est l'accès à cette cellule.

Mme Dominique Maun répond que la cellule est installée au SPF Santé publique et que c'est dès lors la ministre fédérale Laurette Onkelinx qu'il faut interpeller.

Programme 2 – Services ambulatoires

AB 23.20.33.04 – Subventions aux services de santé mentale

Mme Catherine Moureaux (PS) demande s'il y a des équipes enfants dans les 22 services de santé mentale.

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) demande ce qu'il en est du renforcement des équipes dans le nord de Bruxelles.

Le ministre répond qu'il y a des équipes enfants dans 70 % des services. Cette liste sera jointe au rapport.

A la question de l'équipe du nord de Bruxelles, le ministre précise qu'il a pu financer un psychiatre à mitemps et un psychologue à ¾ temps.

Mme Dominique Maun (cabinet du ministre Cerexhe) observe que certains services ont une équipe encore incomplète et d'autres pas encore d'équipes enfants du tout.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) estime que même les équipes considérées comme complètes auraient besoin de s'adjoindre des logopèdes. Il est inutile de tout psychiatriser.

AB 23.20.33.05 – Subventions aux centres de Télé accueil

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.06 – Subventions au service intégré de soins à domicile

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.08 – Subventions aux centres de soins de jour

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués

Mme Catherine Moureaux (PS) interroge le ministre sur l'augmentation par rapport à l'initial 2012.

Le ministre répond que ces six services sont soutenus et que 80.000 € ont été ajoutés pour disposer des moyens nécessaires pour subventionner 1 ETP dans trois services de soins palliatifs, afin de pouvoir assurer un service 24/24h comme cela est prévu dans le décret ambulatoire.

En réponse à M. Morel sur les critères de subvention, le ministre précise qu'il s'agit du respect des prescriptions du décret ambulatoire.

Le ministre ajoute que la ventilation des 410.000 € d'augmentation à l'initial 2013 sera annexée au rapport.

AB 23.20.33.10 - Subventions aux centres de coordination

Cette allocation de base ne suscite aucun commentaire.

AB 23.20.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée

Mme Béatrice Fraiteur (FDF) souhaite savoir où sera créée la nouvelle maison médicale ?

Le ministre répond que cela se fera en fonction de la programmation.

AB 23.20.33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

Mme Catherine Moureaux (PS) souhaite savoir ce qui justifie la dissolution de l'asbl Santé et entreprise et quel sera le service d'accueil « bas seuil ».

Le ministre répond que le service Santé et entreprise a été mis en concurrence avec les services externes et que les missions seront assurées par « Le Pélican ».

L'augmentation prévue pour un service « bas seuil » financera une augmentation du cadre de LAMA.

AB 23.20.33.17 – Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite savoir s'il y a des projets récurrents, si ce financement couvre les recueils de données et quelle articulation est prévue avec l'Observatoire?

Mme Catherine Moureaux (PS) s'inquiète des 72.000 € d'investissement en moins entre l'ajustement 2011 et l'ajustement 2012. Qui n'a pas été subsidié ? Où en est le plan de réductions des risques ?

Le ministre répond que 182.000 € étaient prévus à l'initial 2012 ce qui permet dans le cadre de cette AB de financer trois projets : SETIS, DUNE et Santé/Travail. Viennent s'ajouter d'autres initiatives dont la liste sera annexée au rapport.

Pour ce qui concerne la réduction des risques, rien n'a été subventionné au-delà de septembre 2013. Le montant est de 55.000 € annuel, et donc de 45.833 € jusque fin septembre. Le problème est que certaines initiatives sont réduites à 10/12 à la demande du service juridique de l'administration, pour que les pièces justificatives puissent être produites. Dans l'avenir, le Collège travaillerait à partir de ces dates.

Toujours concernant la réduction des risques, un programme pilote de réduction des risques liés à l'alcool dans les milieux estudiantins va être développé avec l'asbl Modus Vivendi (80.000 € à l'AB 23.10.33.13) et en collaboration avec la Communauté française.

Par ailleurs, le cadre de l'asbl DUNE sera augmenté pour permettre le maintien d'un infirmier.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite que soit jointe au rapport la liste des projets récurrents et des initiatives.

D'autre part, cette commissaire demande s'il existe des liens contractuels avec l'Observatoire pour le recueil de données.

Mme Dominique Maun (cabinet du ministre Cerexhe) répond qu'il n'y a pas de lien entre l'Observatoire et les différents secteurs quant au recueil des données pour ce qui concerne la santé. Les systèmes ne sont pas équivalents, pas structurés entre eux.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) estime qu'il faudrait uniformiser les systèmes.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) pense qu'en effet c'est difficile mais pas impossible. Cela a pu être réalisé pour le recueil des données sur les « Maisons d'abri ». Les données sont maintenant comparables et intégrables. C'est donc possible et utile, et l'Observatoire est preneur d'un système harmonisé.

AB 23.20.33.18 – Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite savoir si tous les réseaux sont reconduits et s'il y a des demandes nouvelles.

Le ministre précise que treize réseaux sont agréés pour trois ans (11 à partir du 1^{er} janvier 2012 et deux autres plus tard) dans le cadre du décret bruxellois. La liste sera jointe au rapport.

Programme 5 - Infrastructures

AB 23.50.61.35 - Dotation au SGS Bâtiments

M. Jacques Morel (Ecolo) souhaite savoir quelles structures ont accès à ces subventions ? Et s'il existe une législation spécifique.

Le ministre informe que l'accès à ces subventions est ouvert au secteur ambulatoire, aux hôpitaux, et aux IHP (Initiatives d'habitation protégées). La législation sera jointe au rapport. Elle concerne la sécurité et le respect des normes, notamment l'accessibilité.

4. Avis de la commission

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne la division 23 des projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012, d'une part, et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour

l'année budgétaire 2013, d'autre part, par 8 voix pour et 2 voix contre.

5. Approbation du rapport

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Le Rapporteur, Le Président,

Jacques MOREL Bea DIALLO

6. Annexes

Annexe 1 Budget initial 2013

Augmentation de 410.000 € pour des politiques nouvelles

- AB 23.20.33.09 : 80.000 € pour disposer des moyens nécessaires pour subventionner 1 ETP dans 3 services de soins palliatifs pour le 24h/24 selon les prescriptions du décret ambulatoire
- AB 23.20.33.13 : 80.000 € en initiatives (projet de réduction des risques lié à la consommation d'alcool chez les jeunes)
- AB 23.20.33.04 : 160.000 € pour compléter ou créer des équipes enfants dans les services de santé mentale
- AB 23.20.33.15 : 90.000 € pour une nouvelle maison médicale

Par ailleurs toutes les allocations de base du Programme 2 soumises au décret dit « ambulatoire » comprennent la prise en compte de l'évolution des salaires (l'ancienneté et l'indexation des barèmes).

Annexe 2 Ventilation du programme 1 : Support de la politique générale situation au 16/11/12

AB 23.10.12.01

Dénomination : prestations de tiers, frais d'études

colloque

Montant initial : 61.000 €

ASBL	montant
LUSS PONTS DES ARTS CLPS ANAIS 24H BOIS DE LA CAMBRE ATELIER CÔTÉ COUR AGEBRU FDSS ALZHEIMER BELGIQUE PSYMAGES SISD BXL	1.500 € 1.000 € 5.000 € 1.500 € 5.000 € 4.000 € 5000 € 1.200 € 1.200 € 1.000 €

AB: 23.10.12.02

Dénomination : Promotion, publications, diffusion Montant initial : 68.000 €

Dénomination de l'association	publication	montant
anthemis question santé similes suicide polyarthrite CDCS centre de prévention du suicide	dopage bxl santé info pas de famille sans histoire plaquettes généralistes + écoles plaquettes catalogue outils péda en santé journée prévention du suicide	1.947 € 5.000 € 2.050 € 5.000 € 1.500 € 2.550 € 5.000 €
cahier psychologie clinique pont des arts vivre avec les maladies lysosomales	diffusion revue publication revue art à l'hôpital plaquettes	5.000 € 2.000 € 1.000 €

N° article: 23.10.12.03

Dénomination : « Fonds de participation des

habitants »

Initial : 12.000 €

Association	Montant
Gaffi Atout couleur	1.200 1.200
Les amis d'aladin- destouvelles-gaucheret	1.200

Service : SANTE	N° article : 23.10.33.01
Agent responsable : Pierre DELCARTE	Dénomination : Subvention pour recherches dans le domaine de la Santé
Montant initial : 83.000 €	

Il est encore prévu en 2012, le subventionnement de Modus Vivendi pour l'évaluation du projet Quality nights.

N° article: 23.10.33.06

Dénomination : Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Montant initial : 76.000 €

ASBL	montant annuel	N° arrêté	prise d'effet	échéance
SMES-B exclus	41.000 €	2012/1133	01/01/12	31/12/12

Comme en 2011, un projet du SSM le Méridien est encore prévu en 2012 sur cette AB.

N° article : 23.10.33.13 Dénomination : Subventions pour des initiatives en matière de santé

Initial 2012 804.000

Dénomination de l'association	Montant annuel	Montant avec stop au 30/09	prise effet	échéance
« rapa autre lieu »	74.909 €	74.909 €	01/01/12	31/12/12
« les pissenlits »	34.260 €	34.260 €	01/01/12	31/12/12
« erreurs médicales »	5.000 €	5.000 €	01/01/12	31/12/12
fédération des maisons médicales	10.000 €	10.000 €	01/01/12	31/12/12
« sos sectes »	3.000 €	3.000 €	01/01/12	31/12/12
gcb	1.500 €	1.500 €	01/01/12	31/12/12
« fables rondes »	17.700 €	17.700 €	01/01/12	31/12/12
« prévention des allergies »	5.000 €	5.000 €	01/01/12	31/12/12
maison ouverte	39.890 €	39.890 €	01/01/12	31/12/12
« sun child »	18.000 €	18.000 €	01/01/12	31/12/12
« gazouillis »	16.272 €	16.272 €	01/01/12	31/12/12
« kattebroek »	57.033 €	57.033 €	01/01/12	31/12/12
« passages »	6.000 €	6.000 €	01/01/12	31/12/12
« ligue huntington francophone				
belge »	3.000 €	3.000 €	01/01/12	31/12/12
« hospidom »	71.000 €	71.000 €	01/01/12	31/12/12
« hopi'conte »	2.023 €	2.023 €	01/01/12	31/12/12
« centre de prévention du suicide »	20.000 €	20.000 €	01/01/12	31/12/12
« théâtre de l'éclair »	6.000 €	6.000 €	01/01/12	31/12/12
« liaison antiprohibitionniste »	14.456 €	14.456 €	01/01/12	31/12/12
« pag-asa »	18.727 €	18.727 €	01/01/12	31/12/12
« la margelle »	6.000 €	6.000€	01/01/12	31/12/12
« psymages »	6.000 €	6.000 €	01/01/12	31/12/12
« les p'tits pas »	16.187 €	16.187 €	01/01/12	31/12/12
« collectif santé les alevins »	2.729 €	2.729 €	01/01/12	31/12/12
« association françoise dolto »	34.000 €	34.000 €	01/01/12	31/12/12
« similes »	14.404 €	14.404 €	01/01/12	31/12/12
« sauvez mon enfant »	22.000 €	22.000 €	01/01/12	31/12/12
ponts des arts (libr'aires)	2.000 €	2.000 €	01/01/12	31/12/12
« espace p » hép b	32.252 €	32.252 €	01/01/12	31/12/12
« alzheimer belgique »	24.970 €	24.970 €	01/01/12	31/12/12
« entr'aide des marolles » (2) sm	11.500 €	11.500 €	01/01/12	31/12/12
« maison des enfants de saint-gilles »	2.479 €	2.479 €	01/01/12	31/12/12
« hospidom » supplément promis	14.000 €	14.000 €	01/01/12	31/12/12
« les messagers du cœur »	5.500 €	5.500 €	01/01/12	31/12/12
infirmièrs de rue (ex 17)	18.000 €	18.000 €	01/01/12	31/12/12
« lapsus lazuli »	6.200 €	6.200 €	01/01/12	31/12/12
« baluchon alzheimer belgique »	40.000 €	40.000 €	01/05/11	30/04/13
« 30 + 30 » evere	3.000 €	3.000 €	01/01/11	31/12/12
aide info sida	10.000 €	15.000 €	01/01/12	31/12/12
« aidants proches »	5.000 €	4.167 €	01/12/12	30/09/13
« centre de documentation				
santé-bruxelles »	6.000 €	6.000 €	01/07/12	30/06/12
« centre de documentation et de coor-				
dination sociales » carte digitalisée	15.000 €	12.500 €	01/12/12	30/09/13
« Jour après Jour »	31.212 €	31.212 €	01/01/12	31/12/12
« AREAM » musicothérapie	13.000 €	13.000 €	01/01/12	31/12/12
« Atelier Côté Cour »	6.000 €	6.000 €	01/01/12	31/12/12
heure atelier	6.200 €	6.200 €	01/10/12	30/09/13

N° article: 23.10.33.14

Dénomination : Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Montant initial : 105.000 €

Dénomination de l'association	Montant
« Bruxelles, Ville-Région en Santé » « CLPS »	43.500 € 59.500 €

AB 23.20.33.17 - « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire »

Montant initial 2012 : 182.000 €	182.000 €			
arrêté de transfert 2012/521 20/07/12 transfert depuis 23,20,33,04	500.000 € 150.000 €			
transfert depuis 23,20,33,15 transfert depuis 23,20,33,16	150.000 € 160.000 €			
transfert depuis 23,20,33,18	40.000 €			
total	682.000 €			
Dénomination de l'association	Montant base annuelle	montant avec limite 30/09/12	prise effet	échéance
atelier des droits sociaux	59.243 €	59.243 €	01/01/12	31/12/12
« Question Santé »	50.000 €	50.000€	01/01/12	31/12/12
« SeTIS » (CIRE)	44.796 €	44.796 €	01/01/12	31/12/12
« Plate-forme Prévention Sida »	4.500 €	4.500 €	01/06/12	31/12/12
« ENTRE-DEUX »	26.010 €	26.010 €	01/07/12	30/06/13
« Modus Vivendi » (Quality Nights)	35.000 €	29.167 €	01/12/12	30/09/13
« Liens de quartier Petite enfance »	6.000 €	6.000 €	01/09/12	30/08/13
Il est prévu de subventionner en 2012 les projets suivants :				
« Question Santé » bien être au travail	65.000 €	54.167 €	01/12/11	30/09/12
« Alias » prost masculine	25.000 €	20.833 €	01/12/12	30/09/13
« Fédération des maisons médicales » (Tableau de bord)	22.000 €	18.333 €	01/12/11	30/09/12
« Fédération des maisons médicales » (Tabac)	35.000 €	29.167 €	01/12/11	30/09/12
« SeTIS » (prestations interprètes)	25.000 €	20.833 €	01/12/11	30/09/12
« Plate-forme Francophone du Volontariat »	30.000 €	25.000 €	01/12/11	30/09/12
« Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale » un				
recueil de données pour le secteur des services de santé mentale	50.000 €	41.667 €	01/12/11	30/09/12
« Les Alouettes »	5.000 €	4.167 €	01/12/11	30/09/12
« Mistral Gagnant »	4.800 €	4.800 €	01/12/11	31/05/12
« Fédération des associations de médecins généralistes				
de bruxelles »	17.850 €	14.875 €	01/12/11	30/09/12
« Le Coin de Cerises »	128.000 €	106.667 €	01/12/11	30/09/12
« Centre Chapelle-aux-Champs » sac à dos alizés	40.000 €	33.333 €	01/12/11	30/09/12
FFIHP	39.000 €	32.500 €	01/12/12	30/09/12
Fedito plan RDR	55.000 €	45.833 €	01/12/11	30/09/12

AB 23.10.41.01

Dénomination : « Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées »

Montant initial : 22.000 €

Ajustement : 18.000 € (- 4000 - caa)

Association	Montant
Accord coopération « Néhap » CIMES Cellule « Politique de Santé Intégrée	1.600 €
en Matière de Drogues »	15.000 €

Annexe 3 Les équipes enfants

Situation des équipes « ENFANTS » en santé mentale en 2012 et simulation pour 2013

Coût pour 0,50 Etp Psychiatre (10 ans) : 38.200 Coût pour 0,75 Etp Psychologue (10 ans) :49.600 Coût pour 0,75 Etp AS (10 ans) : 40.100

Service	Equipe enfant	Minimum 0,5 Psychiatre	0,75 Psychologue	0,75 Fonction sociale	2013 Coût
« ANAIS »	non				
« Chapelle-aux-Champs »	oui	ok	ok	ok	0
« Le Chien Vert »	oui	0,5	0,75	0,75	0
« D'Ici et D'Ailleurs »	oui	0,5	0,75	0,75	90.000
« Free clinic »	non	,	,	,	
« Centre de Santé Mentale avenue Albert					
n° 135 asbl » (l'ADRET)	non				
« Centre de Guidance d'Etterbeek »	oui	0,5	0,75	0,75	90.000
« Centre de Guidance d'Ixelles »	oui	ok	ok	ok	0
« La Gerbe »	oui	0,5	0,75	0,75	90.000
« Le Grès »	oui	0,5	0,75	0,75	0
« Le Méridien »	oui	0,5	0,75	0,75	0
« Le SAS »	non	0,5	0,75	0,75	128.000
« SSM Champ de la Couronne » ex « Centre		,	,	,	
de Guidance de Molenbeek »	oui	ok	ok	ok	0
« Le Norois »	oui	0,5	0,75	0,75	0
« Nouveau Centre Primavera »	non	,	,	,	
« Centre Psycho-Etterbeek»	non				
« Service de Santé Mentale Sectorisé de					
Saint-Gilles»	oui	ok	ok	ok	0
« Centre Médico-Psychologique du Service					
Social Juif »	non				
« Service de Santé Mentale de l'ULB »	oui	ok	ok	ok	0
« ULYSSE »	non				
« Wolu-Psycho-Social (WOPS) »	oui	ok	ok	ok	0
« Service de Santé Mentale Sectorisé de Forest,					
Uccle et Watermael-Boitsfort »	oui	ok	ok	ok	0
					298.000

Annexe 4 Les réseaux

Les 13 réseaux agréés, dont la liste figure ci-dessous, bénéficient de subventions forfaitaires indexées :

Réseaux	Promoteurs	Thématiques principales	Montants
Dépendance Bruxelles-Est Santé-Précarité Soins chez soi Bruxelles-Est	Centre Chapelle- aux-champs SSM Le Méridien Soins Chez Soi WOPS	Alcool et fratrie Exclusion sociale Les interventions à domicile Logement, crise et adolescence	55.800 48.600 63.000 53.000
Asbl Santé Réseau Diabète	Réseau Santé Diabète Bruxelles	diabète	77.000
Canal Santé	Espace Social Télé-Service	Enfants malades	32.800
Asbl Réseau Hépatite C	Réseau Hépatite C Bruxelles	Hépatite C	51.900
Santé mentale Marolles	Entr'Aide des Marolles	Santé mentale et précarité	67.000
Santé mentale en exil	Ulysse	Santé mentale des exilés	22.400
Santé mentale et exclusion sociale	SMES-B	Santé mentale et exclusion sociale	45.600
Rézo santé 1030 Jeune enfance parentalité	Liens de quartier petite enfance	La parentalité	22.400
Réseau prévention des troubles précoces du développement et de l'attachement chez le jeune enfant	Asbl La Guise	Améliorer la qualité de vie de l'enfant tant au niveau de sa santé mentale que corporelle et sociale et répondre à des demandes de thérapie pour des enfants en difficulté	47.890 €
Réseau Nomade	Asbl Dune	Mettre les personnes précari- sées, usagères de drogues, au centre du processus de vie, de soins	22.400 €

Annexe 5 Législation relative aux infrastructures dans le domaine ambulatoire (et les IHP)

13 mai 2004. — Décret relatif aux subventions pour l'achat, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'équipement, l'extension et l'ameublement de certains centres, services, maisons, organismes ou initiatives d'habitations protégées relevant de la politique de l'action sociale, de la famille et de la santé. (Erratum, *Moniteur belge* du 27 octobre 2005, p. 46820)

Source : Commission communautaire française – Région de Bruxelles-Capitale – Publication : 2 septembre 2005

Modifié par le Décret du 20 décembre 2007 – Publié le 24 janvier 2008 (article modifié : 2)

14 avril 2005. – Arrêté 2005/4 du Collège de la Commission communautaire française portant application du décret relatif aux subventions pour l'achat, la construction, la rénovation, l'aménagement, l'équipement, l'extension et l'ameublement de certains centres, services, maisons, organismes ou initiatives d'habitations protégées relevant de la politique de l'action sociale, de la famille et de la santé.

Source : Commission communautaire française – Région de Bruxelles-Capitale – Publication : 2 septembre 2005

Entrée en vigueur : 1er janvier 2005

Modifié par l'arrêté du 9 octobre 2008 – Publié le 31 mars 2009 (articles modifiés : 3; 5; 13; 18; 26)

Il existe une législation spécifique pour les hôpitaux.